

L'ORGANISATION INTERNATIONALE
POUR LES MIGRATIONS POSE
LE PRINCIPE SELON LEQUEL No.28
LES MIGRATIONS DIALOGUE
ORDONNEES SONT INTERNATIONAL
BENEFIQUES SUR LA MIGRATION
POUR LES MIGRANTS ET LA SOCIETE
L'OIM CONTRIBUE A RELEVER LES
DEFIS DES PARTENARIATS NOVATEURS
CROISSANTS QUE ET OUVERTS À TOUS
POUR UNE BONNE GOUVERNANCE
POSE MONDIALE DES MIGRATIONS
LA GESTION DES FLUX MIGRATOIRES
FAVORISE LA DES QUESTIONS
DE MIGRATION PROMeut LE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET
SOCIAL A TRAVERS LES MIGRATIONS
ŒUVRE AU RESPECT DE LA DIGNITE
HUMAINE ET AU BIEN-ÊTRE DES
MIGRANTS

L'OIM croit fermement que les migrations ordonnées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires de la communauté internationale en vue de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les vues exprimées par les auteurs des différents chapitres ne reflètent pas nécessairement celles de l'OIM.

Éditeur : Organisation internationale pour les migrations
 17, route des Morillons
 1211 Genève 19
 Suisse
 Tél : + 41 22 717 91 11
 Télécopie : +41 22 798 61 50
 Courriel : hq@iom.int
 Internet : www.iom.int

ISSN 1726-4030
ISBN 978-92-9068-780-1

© 2018 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.

No. 28

**DIALOGUE
INTERNATIONAL
SUR LA MIGRATION**

**DES PARTENARIATS NOVATEURS
ET OUVERTS À TOUS
POUR UNE BONNE GOUVERNANCE
MONDIALE DES MIGRATIONS**

L'OIM a pour but premier de faciliter la gestion ordonnée et respectueuse de la dignité humaine des migrations internationales... Pour y parvenir, agissant à la demande des Etats Membres ou en accord avec eux, l'OIM mettra essentiellement l'accent sur les activités suivantes :...

7. Promouvoir, faciliter et appuyer le débat et le dialogue sur la migration à une échelle tant régionale que mondiale, notamment à l'occasion du Dialogue international sur la migration, aux fins de favoriser la compréhension des opportunités qu'elle offre et des défis qu'elle pose, d'aider à déterminer et à élaborer des politiques efficaces permettant de relever ces défis, et de recenser les approches globales et les mesures susceptibles de faire progresser la coopération internationale... (Stratégie de l'OIM, adoptée par le Conseil de l'OIM en 2007).

L'OIM a lancé son Dialogue international sur la migration (IDM) en 2001, à l'occasion de la session du Conseil célébrant le cinquantième anniversaire de l'Organisation, à la demande de ses Membres. En accord avec le mandat de l'Organisation tel qu'énoncé dans sa Constitution, le Dialogue international sur la migration se veut une tribune d'échanges où les Etats Membres et observateurs viennent se rencontrer pour définir et examiner les principaux enjeux et les défis dans le domaine des migrations internationales, contribuer à une meilleure compréhension du phénomène migratoire, et renforcer les mécanismes de coopération sur les questions de migration entre les gouvernements et les autres acteurs. Le Dialogue international sur la migration joue également un rôle clé dans le renforcement des capacités, permettant aux experts de différents domaines et régions de faire connaître les approches politiques et pratiques efficaces suivies dans des domaines d'intérêt particuliers et de mettre en place des réseaux pour les actions à venir.

Les Membres de l'OIM choisissent un thème annuel pour orienter l'IDM, ainsi que les sujets qui seront traités dans ses ateliers. Le dialogue large, informel et constructif qui s'est instauré a contribué à rendre plus ouvert le débat sur les politiques migratoires et à instaurer la confiance entre les diverses parties prenantes. Conjugué à des recherches et à une analyse stratégique ciblée, le Dialogue a également favorisé une meilleure compréhension des questions migratoires actuelles et émergentes et de leurs liens avec d'autres domaines politiques. Il a aussi facilité les échanges, entre responsables politiques et praticiens, sur les possibilités et approches en matière de politiques, dans la perspective d'une gouvernance plus efficace et plus humaine de la migration internationale.

La série des « Livres rouges » consacrée au Dialogue international sur la migration a été créée pour réunir et analyser les résultats

des activités et des études menées dans le cadre de l'IDM. L'Unité de l'IDM en assure la rédaction et la coordination. Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web www.iom.int/idm ou d'écrire à l'adresse idmworkshop@iom.int.

La présente publication comprend le rapport des deux ateliers organisés en 2018, à New York (26-27 mars 2018) sur le thème « Des partenariats novateurs et ouverts à tous pour une bonne gouvernance mondiale des migrations », et à Genève (8-9 octobre 2018) sur le thème « Vers une bonne gouvernance des migrations : des partenariats pour développer les capacités ».

Ces ateliers ont réuni 83 orateurs et modérateurs, ainsi que plus de 600 participants constituant un échantillon représentatif de responsables politiques, d'experts, d'universitaires, d'acteurs du secteur privé, de fonctionnaires d'organisations internationales, d'acteurs de la société civile et d'organisations de migrants et de la diaspora.

Cette publication rend compte en détail des délibérations auxquelles ont donné lieu les principales questions abordées lors des deux ateliers, ainsi que des expériences, des pratiques exemplaires et des recommandations formulées en vue de renforcer la coopération et les partenariats en matière de migration à tous les niveaux, de même que les capacités aux fins d'une bonne gouvernance des migrations. Elle comprend en outre l'ordre du jour de chaque atelier.

L'OIM tient à exprimer sa profonde gratitude au Gouvernement de l'Australie pour sa généreuse contribution financière, qui a permis d'organiser l'IDM 2018.

Le rapport de l'IDM 2018 a été rédigé par Elizabeth Ferris, Susan Martin et Katharine Donato de l'Institut pour l'étude des migrations internationales (ISIM) de l'Université de Georgetown, sous la direction de Paula Benea, Fonctionnaire chargée des politiques migratoires au sein de l'Unité de l'IDM, et sous la supervision générale d'Azzouz Samri, Chef de la Division des organes directeurs. Nous remercions tout particulièrement Bruna Brillhante Pelluso, stagiaire à la Division des organes directeurs, qui a apporté son concours à la révision et à la mise en forme du contenu du rapport.

L'IDM 2018 a été organisé par l'Unité de l'IDM, qui relève du Département de la coopération internationale et des partenariats de l'OIM. Nous remercions nos collègues du Département de la gestion des migrations, de la Division des partenariats internationaux, de l'équipe de l'OIM chargée du pacte mondial sur les migrations, du Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York, du Secrétariat des réunions, des services de traduction, de l'Unité des publications et de la Division Médias et communication pour leurs contributions à l'IDM 2018.

CONTENU

ABREVIATIONS ET ACRONYMES	v
RAPPORT DES ATELIERS	1
Introduction	3
1. Les partenariats sont indispensables à une gouvernance mondiale des migrations	13
2. Il faut développer davantage les partenariats existants en matière migratoire	29
3. Il faut développer de nouveaux modèles de partenariats ouverts à tous pour associer de nouveaux acteurs à la coopération internationale en matière migratoire	41
4. Certains partenariats sont opérationnels depuis de nombreuses années, mais d'autres ont besoin d'être encouragés et soutenus pour pouvoir satisfaire les besoins des États et des migrants	71
5. Le renforcement des capacités aura un rôle toujours plus important à jouer pour garantir le succès du pacte mondial	83
6. L'établissement de partenariats et le développement de capacités doivent fonctionner en synergie.....	89
Conclusions.....	95
Recommandations	103
ORDRE DU JOUR FINAL, NEW YORK	109
ORDRE DU JOUR FINAL, GENÈVE	121

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ARDN	Réseau pour la Renaissance et la Diaspora Africaines
BWI	Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois
CEDEAO	Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest
DAWN	Diaspora African Women’s Network
FAO	Organisation de Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement
HAI	Heartland Alliance International
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IATA	Association du transport aérien international
ICCR	Centre interconfessionnel sur la responsabilité des entreprises
IDM	Dialogue international sur la migration
IGM	Indice de gouvernance des migrations
MICIC	Initiative Migrants dans les pays en crise
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PCR	Processus consultatifs régionaux sur la migration

PICUM	Plateforme pour la coopération internationale concernant les sans-papiers
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
Tricamex	Triangle septentrional de l'Amérique centrale et du Mexique
UIP	Union interparlementaire

RAPPORT DES ATELIERS

**26 et 27 mars 2018,
Siège des Nations Unies, New York
et
8 et 9 octobre 2018,
Palais des Nations, Genève**

INTRODUCTION

Le Dialogue international sur la migration (IDM) est la principale enceinte de dialogue politique sur la migration de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Dans les modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les États Membres ont invité l'OIM à contribuer aux travaux préparatoires dans le cadre de l'IDM. Conformément à cette invitation et au rôle que joue l'IDM depuis plus de dix ans, à savoir « offrir aux États ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur les questions de migration internationale » (article 1.1. e) de la Constitution de l'OIM¹), l'OIM a consacré l'IDM de 2018 à examiner la question de partenariats novateurs et ouverts à tous pour une bonne gouvernance mondiale des migrations. L'importance que revêt le renforcement des partenariats sur la migration à tous les niveaux a été l'une des principales conclusions de la réunion de bilan tenue à Puerto Vallarta (Mexique), en décembre 2017, en vue de l'élaboration d'un pacte mondial, ainsi que l'un des messages clés de l'IDM de 2017.

Le pacte mondial sur les migrations trouve son origine dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants², adoptée en septembre 2016, dans laquelle les États Membres des Nations Unies se sont engagés « à lancer en 2016, un processus de

¹ Organisation internationale pour les migrations, *Constitution et textes fondamentaux*, deuxième édition (Genève, 2017). Disponible à l'adresse http://publications.iom.int/system/files/pdf/iom_constitution_fr.pdf.

² A/RES/71/1. Disponible à l'adresse http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/1&TYPE=&referer=http://www.un.org/fr/ga/71/resolutions.shtml&Lang=F.

négociations intergouvernementales devant conduire à l'adoption, à l'occasion d'une conférence intergouvernementale prévue en 2018, d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » (paragraphe 63). L'objectif du pacte mondial est décrit à l'annexe II, paragraphe 2, de la Déclaration :

Le pacte mondial constituerait un ensemble de principes, d'engagements et d'accords entre les États Membres concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects. Il serait une contribution importante à la gouvernance mondiale et renforcerait la coordination s'agissant des migrations internationales. Il proposerait un cadre pour une coopération internationale globale en matière de migrations et de mobilité humaine. Il traiterait de tous les aspects des migrations internationales, notamment de l'aide humanitaire, du développement et des droits de l'homme.

L'importance des partenariats est un thème récurrent de la Déclaration de New York, et figure plus explicitement au paragraphe 54 :

Nous nous appuyerons sur les mécanismes de coopération et de partenariat bilatéraux, régionaux et mondiaux existants, dans le respect du droit international, pour faciliter les migrations conformément au Programme 2030. À cette fin, nous renforcerons la coopération entre pays d'origine, de transit et de destination, notamment au moyen de processus consultatifs régionaux, les organisations internationales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les organisations économiques régionales et les autorités gouvernementales locales, ainsi qu'avec les recruteurs et employeurs compétents du secteur privé, les syndicats, la société civile et les groupes de migrants et des diasporas. Nous prenons acte des besoins particuliers des autorités locales concernées au premier chef par l'arrivée de migrants.

L'annexe II énumère en outre 24 thèmes non exhaustifs qui seraient abordés dans le pacte mondial. Les partenariats étant une expression clé de la coopération internationale, les thèmes de la

liste qui concernent le plus directement le présent rapport sont les suivants :

- f) La possibilité d'une coopération internationale accrue en vue de renforcer la gouvernance des migrations ;
[...]
- (x) La coopération aux niveaux national, régional et international sur tous les aspects des migrations.

Le thème des partenariats est apparu comme un élément clé du projet final du pacte mondial³. Par exemple, le paragraphe 15 fait référence aux « vastes partenariats multipartites » comme l'un des principes directeurs indépendants et transversaux du pacte mondial :

Approche associant l'ensemble de la société. Le pacte mondial promeut de larges partenariats multipartites pour aborder la migration dans toutes ses dimensions en incluant les migrants, les diasporas, les communautés locales, la société civile, les universités, le secteur privé, les parlementaires, les syndicats, les institutions nationales des droits de l'homme, les médias et autres acteurs concernés par la gouvernance migratoire.

L'objectif 23 du pacte mondial insiste sur l'importance de la coopération internationale et des partenariats est soulignée dans :

Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

En effet, les nombreuses références à la coopération (paragraphe 62) et aux partenariats (paragraphe 30) figurant dans le projet de pacte mondial témoignent du caractère central des questions entre les États membres qui ont négocié les dispositions spécifiques du pacte mondial. Les multiples actions citées au titre de l'objectif 23 comprennent des références aux bonnes pratiques, qui ont été identifiées lors des deux ateliers de l'IDM de 2018, comme décrit ci-dessous.

³ Organisation internationale pour les migrations, "Global Compact for Migration". Disponible à l'adresse <https://www.iom.int/global-compact-migration/>.

L'un des engagements les plus novateurs du pacte mondial est énoncé au paragraphe 43 et décrit les étapes de sa mise en œuvre. Il reflète la décision d'établir un mécanisme de renforcement des capacités en vue d'aider les États Membres à mettre en œuvre le pacte mondial :

Nous décidons, en nous inspirant des initiatives existantes, de créer un mécanisme de renforcement des capacités au sein du système des Nations Unies, dont le rôle sera d'appuyer les efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre le pacte mondial. Il permettra aux États Membres, à l'Organisation et aux autres acteurs concernés, y compris le secteur privé et les fondations philanthropiques, de fournir, sur une base volontaire, des ressources techniques, financières et humaines pour renforcer les capacités et favoriser la coopération multipartite. Ce mécanisme comprendra :

- a. Un pôle de liaison où seront élaborées des solutions sur mesure, répondant à la demande et intégrées...
- b. Un fonds d'amorçage qui couvrira le financement initial des projets...
- c. Une plateforme mondiale de connaissances qui servira de source publique de données en ligne...

En 2018, les ateliers de l'IDM ont examiné les questions se rapportant à des partenariats novateurs et ouverts à tous pour une bonne gouvernance mondiale des migrations (New-York, mars 2018) et du développement des capacités et des partenariats pour relever les défis actuels d'une bonne gouvernance des migrations et de la mise en œuvre du pacte mondial (Genève, octobre 2018). L'interrelation entre ces questions est claire : des partenariats sont nécessaires pour une bonne gouvernance mondiale des migrations en général et pour la mise en œuvre du pacte mondial. Il faut développer les capacités pour renforcer les partenariats existants et nouveaux. Dans le même temps, les partenariats offrent des possibilités de renforcer les initiatives de renforcement des capacités.

Le premier atelier de 2018, portant sur des partenariats novateurs et ouverts à tous pour une bonne gouvernance mondiale des migrations a été ouvert par le Directeur général de l'OIM de l'époque, M. William Swing, avec également des remarques préliminaires du Directeur général de l'UNICEF, du Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de la Commissaire adjointe en politique et communication à la Mairie de New York pour les affaires internationales. Le Directeur général de l'OIM, M. Swing, et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales ont présenté des observations finales.

Tout au long du premier atelier, les participants ont abordé des questions clés et identifié les défis et les chances que présente le pacte mondial pour accroître la coopération internationale et améliorer la gouvernance. Le premier atelier portait sur les six thèmes spécifiques suivants : a) préparer le terrain : établir des partenariats pour que la migration soit bénéfique à tous ; b) adopter des approches communes en matière de gouvernance des migrations ; c) nouer des partenariats pour atteindre les objectifs de développement durable se rapportant à la migration, notamment la réalisation des ODD : perspectives nationales et régionales et élimination du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite d'êtres humains ; d) agir ensemble pour fournir assistance et protection aux migrants en situation de vulnérabilité ; e) coopérer à l'échelle locale : chances et défis ; et f) partenariats au niveau local dans le domaine de la bonne gouvernance des migrations dans toute la société.

Pendant ces deux jours, le premier atelier a donné lieu à des échanges de vues fructueux sur le fond et sur le processus menant à l'élaboration et à l'examen prévu de l'adoption du pacte mondial en 2018. Il a permis de mettre en commun des expériences et des enseignements concernant les partenariats en matière de migration dans le contexte plus large de la coopération internationale en matière migratoire. Les participants ont souligné que le pacte mondial était une occasion historique et unique de renforcer les partenariats et la coopération internationale en matière migratoire, et ont insisté sur la nécessité de saisir cette chance. Tout au long des discussions, de nombreux participants ont également indiqué qu'il s'agit là d'une occasion unique

pour renforcer les partenariats sur la gouvernance mondiale à tous les niveaux. Le thème des partenariats est au cœur de la plupart des engagements exprimés dans le projet final du pacte mondial, ainsi que des nombreuses actions proposées pour mettre en œuvre ces engagements. Par exemple, la nécessité d'établir des partenariats entre les pays de destination et d'origine pour mettre en œuvre des programmes de retour (paragraphe 37 a)), l'amélioration de la communication sur les pratiques de recrutement (paragraphe 22 d)), l'appui aux migrants en situation de vulnérabilité (paragraphe 23 b)), l'encouragement à l'intégration des migrants dans tous les aspects de la vie (paragraphe 32 c)) et l'investissement dans le perfectionnement des compétences des migrants (paragraphe 34 e)).

Tout au long des négociations du pacte mondial, un appel pressant a été lancé en faveur du renforcement des capacités des États et des acteurs concernés pour les phases de mise en œuvre, de suivi et d'examen du pacte mondial. Cet appel s'est fait l'écho des observations formulées par les États membres et d'autres parties prenantes concernées lors du premier atelier de l'IDM. Les discussions du second atelier sur « Vers une bonne gouvernance des migrations : des partenariats pour développer les capacités » ont complété les discussions tenues lors du premier atelier sur les partenariats, en présentant notamment des exemples sur les moyens de renforcer les capacités en matière migratoire.

L'actuel Directeur général de l'OIM, M. António Vitorino, a ouvert l'atelier en soulignant les moyens qui permettront au pacte mondial de renforcer les capacités. Les observations liminaires de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales et du Président du Conseil de l'OIM, ainsi que les observations finales du Directeur général adjoint de l'OIM, ont confirmé le rôle central du renforcement des capacités dans la mise en œuvre du pacte mondial.

Les thèmes du second atelier étaient les suivants : a) promotion de la gouvernance des migrations : cadres et processus mondiaux relatifs au renforcement des capacités ; b) coordination de l'appui des Nations Unies au renforcement des capacités dans le domaine des migrations ; c) cadres de partenariat pour le développement des capacités dans le domaine des migrations : perspectives régionales ;

d) évaluation des besoins des acteurs nationaux en matière de renforcement des capacités et promotion de solutions ; e) mesure des incidences du développement des capacités ; et f) réponse aux besoins de financement du renforcement des capacités dans le domaine des migrations. Cet atelier a également comporté une table ronde intitulée *Voix de migrants* et des présentations sur la contribution de l'IDM au renforcement des capacités et sur le lien entre les efforts de renforcement des capacités en matière de migration et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). L'atelier a également permis de mieux comprendre comment le mécanisme de renforcement des capacités mentionné au paragraphe 43 du pacte mondial pourrait fonctionner, et contribuer à élargir le débat sur la mise en œuvre du pacte mondial.



Réunion de l'IDM, Genève, 8 et 9 octobre 2018. © OIM/ Amanda NERO

Le second atelier a donné aux acteurs concernés l'occasion – peu avant la conférence intergouvernementale de Marrakech (Maroc), en décembre 2018, visant à adopter le pacte mondial – d'évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités et d'explorer les mécanismes permettant une mise en œuvre efficace du pacte mondial aux niveaux mondial, national, régional et local. En tant qu'instance unique en son genre pour un échange véritable et la promotion de solutions pratiques, le second atelier a permis d'évaluer des pratiques exemplaires de coordination fondées sur des approches associant l'ensemble des pouvoirs publics, l'ensemble de la société et l'ensemble du système des Nations Unies en vue de mettre en œuvre le pacte mondial.

Les participants ont donné des exemples précis d'initiatives en cours pour renforcer les capacités des États et des autres parties prenantes en matière migratoire.

La coordination et la coopération sont essentielles pour apporter des solutions cohérentes aux lacunes en matière de renforcement des capacités, y compris l'élaboration de politiques efficaces et une allocation appropriée des fonds. Parmi les aspects spécifiques examinés lors du second atelier, on peut citer : le renforcement des partenariats entre tous les niveaux de gouvernance ; une coordination de l'appui à l'échelle du système des Nations Unies ; ainsi que des outils et mécanismes permettant d'évaluer et d'examiner les progrès accomplis. En particulier, les participants ont souligné le rôle important des organisations internationales, des institutions régionales et des mécanismes de coopération, ainsi que des outils régionaux de coordination de la société civile et des cadres de financement de la mise en œuvre du pacte mondial.

Messages clés du Dialogue international sur la migration 2018

- 1. Les partenariats sont indispensables à une gouvernance mondiale des migrations.** Historiquement, les partenariats inter-États ont joué un rôle central dans la gouvernance mondiale des migrations : partenariats bilatéraux entre États, partenariats sous-régionaux et régionaux, y compris par le biais de processus consultatifs régionaux, et initiatives mini-multilatérales telles que l'Initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC) et par des processus mondiaux tels que les IDM organisés par l'OIM et le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) Il est probable que les partenariats continueront à soutenir la gouvernance mondiale des migrations à l'avenir et que l'adoption du pacte mondial offrira des possibilités de renforcer les partenariats.
- 2. Il faut développer davantage les partenariats existants en matière migratoire.** La gouvernance mondiale des migrations a une riche histoire de partenariats à de

nombreux niveaux, qui doivent être affirmés et renforcés. Il s'agit notamment d'appuyer les efforts visant à inclure tous les aspects de la migration dans les travaux se rapportant aux Objectifs de développement durable (ODD) et de soutenir les partenariats régionaux et mondiaux en cours. De nombreux participants ont évoqué le rôle central de l'OIM dans la création et la promotion de ces partenariats.

3. **Il faut développer de nouveaux modèles de partenariats ouverts à tous afin d'associer de nouveaux acteurs à la coopération internationale en matière migratoire.** Si les États et les organisations intergouvernementales collaborent depuis longtemps avec les groupes de la société civile, il est désormais possible d'élaborer de nouveaux modèles de partenariats à l'échelon national dans le cadre d'approches associant l'ensemble des pouvoirs publics. Par exemple, les autorités municipales s'impliquent de plus en plus de différentes manières dans la migration et de nouveaux partenariats voient le jour. Il en va de même pour les approches associant l'ensemble de la société aux niveaux national, régional et mondial grâce à des partenariats avec des groupes de la société civile, des organisations confessionnelles, des universitaires, des groupes de la diaspora et le secteur privé.
4. **Certains partenariats fonctionnent bien depuis de nombreuses années, mais d'autres ont besoin d'être encouragés et soutenus pour pouvoir satisfaire les besoins des États et des migrants.** Il faudrait faire davantage pour répondre aux besoins particuliers des migrants en situation de vulnérabilité, recueillir des données comparables sur les migrations et soutenir la poursuite de la coopération dans le domaine des droits de l'homme et des questions de la traite.
5. **Le renforcement des capacités sera toujours plus important pour garantir le succès du pacte mondial.** La mise en œuvre du pacte mondial nécessitera des synergies et des outils renforcés pour évaluer les besoins et développer les capacités dans les domaines clés identifiés. Le développement de nouvelles capacités et le renforcement

des capacités existantes nécessiteront des ressources humaines et financières, un leadership et un engagement de la part des États, la volonté des partenaires de tous les secteurs et niveaux de gouvernement de s'engager dans une action conjointe et l'adoption d'un discours constructif et d'un dialogue civil qui reconnaissent les avantages et les coûts des migrants, des pays d'origine et de destination.

6. **L'établissement de partenariats et le développement des capacités doivent fonctionner en synergie.** Pour mettre au point des pratiques efficaces de renforcement des capacités à l'intention des États et d'autres acteurs de la migration, il faut préciser comment les capacités sont comprises, comment elles sont mesurées et comment les initiatives de renforcement des capacités sont évaluées. En particulier, des efforts soutenus sont nécessaires pour coordonner l'appui des Nations Unies au renforcement des capacités dans le domaine des migrations et appuyer le renforcement des capacités des migrants et des organisations de la société civile.

1. LES PARTENARIATS SONT INDISPENSABLES À UNE GOUVERNANCE MONDIALE DES MIGRATIONS

Importance de la gouvernance mondiale des migrations et son lien avec les partenariats

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général des Nations Unies, intitulé *Rendre les migrations bénéfiques à tous* « la gestion des migrations présente un des défis les plus urgents et sérieux de la coopération internationale à notre époque »⁴. S'il existe des systèmes internationaux bien développés pour gérer la circulation des biens, des services et des fonds, le système mondial de gestion ou de gouvernance des migrations est beaucoup moins développé.

L'élaboration du pacte mondial représente une étape clé dans le renforcement de la gouvernance mondiale des migrations. Pour ce faire, il est essentiel de s'appuyer sur les partenariats et de les approfondir.

⁴ Voir résolution A/72/643, paragraphe 1. Disponible à l'adresse <http://undocs.org/fr/A/72/643h>.

On peut entendre par gouvernance mondiale :

la somme des multiples manières dont les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes. Il s'agit d'un processus continu qui permet de concilier des intérêts conflictuels ou divers et de prendre des mesures concertées. Elle comprend des arrangements formels... ainsi que des arrangements informels que les personnes et les institutions ont acceptés ou qu'elles perçoivent comme étant de leur intérêt⁵.

Le terme « gouvernance » recouvre donc un processus plus dynamique et plus global que celui de « gouvernement », car il englobe des processus formels et informels et une grande variété d'institutions et d'acteurs. Comme l'a dit le Directeur général de l'OIM, M. Swing, dans ses remarques liminaires lors du premier atelier, le partenariat est un mot clé de la migration puisque la migration est, de par sa nature même, un phénomène qui crée des liens qui unissent. La migration est un bien commun. Elle exige une action commune. M. Swing a ajouté que les partenariats sont nécessaires à tous les échelons de la gouvernance et doivent associer tous les acteurs : le gouvernement, les organisations internationales et la société civile ; et il ne suffit pas que les partenariats travaillent ensemble, ils doivent aussi unir leurs forces et trouver des moyens nouveaux et novateurs pour mener nos activités liées aux migrations.

Dans ses remarques liminaires, M. António Vitorino, Directeur général de l'OIM, a souligné l'importance du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières pour une meilleure gouvernance des migrations : « Le pacte mondial est un nouveau point de référence pour ceux qui travaillent sur les questions de migration, y compris l'OIM. Bien que juridiquement non contraignant, il s'agit d'un cadre global qui énonce à l'intention des acteurs étatiques et non étatiques des principes directeurs relatifs à la coopération en matière de migration et au partage des responsabilités à l'égard des personnes qui migrent. »

⁵ Commission on Global Governance, *Our Global Neighborhood: Report of the Commission on Global Governance*. (Oxford University Press, 1995).



Session d'ouverture, IDM Genève, 8 octobre 2018. Azzouz Samri, OIM, Laura Thompson, OIM, António Vitorino, OIM, Louise Arbour, Nations Unies, Juan Eduardo Eguiguren, Chili. © OIM/ Amanda NERO

Le renforcement de la gouvernance mondiale des migrations peut être bénéfique à maints égards. Cependant, la gestion des mouvements de personnes à travers des frontières internationales ne peut se faire par l'action unilatérale d'un État. Par définition, les migrations internationales impliquent au moins deux pays – celui d'origine et celui de destination – et impliquent de plus en plus de nombreux autres pays qui servent de points de transit, sont des candidats talentueux, des collaborateurs dans la lutte contre la criminalité organisée et les mouvements de terroristes, et des participants au système financier mondial qui transfère les fonds⁶.

Historiquement, la gouvernance se rapportant aux migrations s'est fondée sur des instruments fondamentaux relatifs aux droits de l'homme – connus collectivement sous le nom de droit international de la migration – et a été largement tributaire de partenariats ad hoc pour faire progresser la coopération

⁶ Susan Martin et Sanjula Weerasinghe, « Gouvernance mondiale des migrations : Architecture actuelle et fait nouveaux », chapitre 5 du Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (Genève, Organisation internationale pour les migrations, 2017). Disponible à l'adresse http://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_fr.pdf.

internationale⁷. Alors que l'après-monde II a marqué le début de normes et d'institutions internationales importantes dans les domaines de la migration de main-d'œuvre et des mouvements de réfugiés, la gouvernance mondiale des migrations reste fragmentée, avec un droit international solide dans certains domaines, des lacunes importantes dans d'autres et des processus et mécanismes de décision inadéquats pour la mise en œuvre des politiques⁸.

Jusqu'en 2006, la plupart des discussions internationales sur la migration se déroulaient dans le cadre de forums organisés par l'OIM, de processus consultatifs régionaux ou de discussions bilatérales entre les États d'origine et de destination des migrants.

La mise en place de processus consultatifs bilatéraux, puis régionaux, a jeté les bases de discussions mondiales, d'abord en dehors du système des Nations Unies. Comme Martin et Weerasinghe le font remarquer, la prolifération des processus consultatifs régionaux et interrégionaux a commencé au milieu des années 1980 avant de s'étendre. Certains de ces processus comprenaient des pays qui avaient les mêmes idées que les pays d'origine ou de destination et étaient confrontés à des défis similaires⁹. Ces processus consultatifs ont ouvert la voie aux Dialogues de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2006 et 2013 et à la réunion plénière de haut niveau de 2016 sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants.

⁷ Organisation internationale pour les migrations, « droit international de la migration ». Disponible à l'adresse <https://www.iom.int/fr/droit-international-de-la-migration>.

⁸ Susan Martin et Sanjula Weerasinghe, « Gouvernance mondiale des migrations : Architecture actuelle et fait nouveaux », chapitre 5 du Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (Genève, Organisation internationale pour les migrations, 2017). Disponible à l'adresse http://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_fr.pdf.

⁹ Ibid.

Processus régionaux sur les migrations

Les processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) sont apparus comme une forme unique de partenariat migratoire et ont contribué à renforcer les pratiques opérationnelles de gestion des migrations au niveau régional et à la gouvernance mondiale des migrations. Il s'agit d'enceintes permanentes de discussion sur les politiques et d'échange d'informations pilotées par les États visant à traiter de questions migratoires précises au sein de régions ou de contextes spécifiques dans un esprit de coopération inter-États d'une région convenue (généralement géographique) et ils sont soit liés à des institutions formelles, soit informels et non contraignants¹⁰.

La plupart des PCR abordent un large éventail de questions migratoires et ont servi de test à des initiatives régionales. L'OIM organise des réunions mondiales de PCR depuis 2005 et contribue actuellement aux travaux de plus de 20 PCR. Comme l'a déclaré le Directeur général de l'OIM, M. Swing, dans ses remarques liminaires lors du premier atelier, bien que les PCR varient considérablement en termes de composition et d'ordre du jour, tous ont démontré leur valeur en tant que plateformes de consultation, de dialogue et de coopération – plateformes sur lesquelles les informations sur les tendances et modèles migratoires sont échangées, les questions d'intérêt commun identifiées et les réponses politiques explorées.

Rôle central de l'Organisation internationale pour les migrations dans la promotion du dialogue et des partenariats

La première initiative mondiale axée sur le renforcement des discussions inter-États et les autres parties prenantes sur les migrations internationales a été le Dialogue international sur la

¹⁰ Organisation internationale pour les migrations, « Processus consultatifs sur la migration ». Disponible à l'adresse https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ICP/RCP/2017/Brochure-GRCP-2017-French-translation.pdf.

migration de l'OIM, qui a débuté en 2001. Le rôle de l'IDM en tant que forum de dialogue mondial sur la migration a conduit à de nombreux partenariats aux niveaux local, national et international. Tous les IDM ont appuyé les partenariats en élaborant de nouvelles initiatives et en faisant progresser les efforts de collaboration existants. Les IDM ont joué un rôle de pionnier en réunissant toutes les parties prenantes de la migration, au niveau mondial, pour des discussions libres et ouvertes sur les chances et les défis de la migration.

Les ateliers de l'IDM ont permis à des experts de différents domaines et régions d'échanger des approches politiques et des pratiques efficaces dans des domaines d'intérêt particuliers et de développer des réseaux pour des actions futures. Comme M. Azzouz Samri, chef de la Division des organes directeurs de l'OIM, l'a souligné lors de la séance d'ouverture du second atelier : au cours des 17 dernières années, plus de 9 000 personnes ont participé aux IDM, dont des représentants de toutes les régions, et les participants ont jugé les discussions utiles. Le paragraphe 52 du projet de pacte mondial inclut, dans son examen des mécanismes de suivi, une invitation aux « instances telles que le Dialogue international de l'OIM sur les migrations ou les processus consultatifs régionaux, entre autres, à contribuer au Forum d'examen des migrations internationales en fournissant des données pertinentes, des éléments concrets, en faisant part des meilleures pratiques et des approches novatrices ainsi qu'en formulant des recommandations relatives à la mise en œuvre du pacte mondial. »

Au fil des années, les ateliers de l'IDM ont approfondi la compréhension des partenariats et souligné leur rôle central dans les politiques et la gouvernance migratoires. Par exemple, en 2005, l'IDM a mis l'accent sur le thème « Recherche d'une cohérence politique en matière migratoire »¹¹, qui soulignait la nécessité de renforcer la coopération internationale entre les États et les autres acteurs. L'année suivante, en 2006, l'IDM s'est concentrée sur « Les partenariats en matière de migration : Association du

¹¹ <https://www.iom.int/fr/dialogue-international-de-loim-sur-la-migration-idm>.

monde de l'entreprise et de la société civile »¹². Les IDM ont produit des documents d'orientation et des compilations des meilleures pratiques sur une variété de sujets allant de la santé au commerce, et des droits de la personne au rôle de la diaspora. Par exemple, l'IDM de 2011 a joué un rôle clé dans le positionnement des facteurs environnementaux et climatiques sur les programmes des dialogues internationaux sur la migration¹³. En 2013, l'IDM a été le premier dialogue ministériel mondial de l'OIM sur la diaspora qui a démontré l'intérêt croissant des dirigeants politiques pour les diasporas et la voix politique croissante des diasporas elles-mêmes¹⁴. Les recommandations de plus de 50 ministres ont éclairé le Dialogue de haut niveau de 2013 en octobre et encouragé le rôle des diasporas dans le programme de développement international. En 2015, les discussions de la conférence mondiale de l'IDM sur les migrants et les villes¹⁵ ont permis de renforcer la collaboration entre les gouvernements locaux et nationaux et entre les villes et les autres acteurs¹⁶.

De plus, depuis ses débuts, l'OIM publie des rapports sur la migration, ce qui lui permet de mettre en commun ses expériences sur les politiques et pratiques migratoires. Il s'agit notamment du *Rapport sur la migration dans le monde*¹⁷, de *Migration Policy Practice*¹⁸, de la revue universitaire *International Migration*¹⁹ et d'autres publications sur des questions spécifiques telles que la migration environnementale²⁰.

¹² https://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/policy_and_research/policy_documents/MC-INF-283_FR.pdf.

¹³ <https://www.iom.int/fr/cycles-economiques-evolution-demographique-et-migration-2011>.

¹⁴ https://www.iom.int/fr/idmdmc_fr.

¹⁵ https://www.iom.int/fr/idmcmc_fr.

¹⁶ Voir <https://www.iom.int/fr/dialogue-international-de-loim-sur-la-migration-idm> pour une liste de tous les IDM et de leurs thèmes.

¹⁷ Organisation internationale pour les migrations, *État de la migration dans le monde 2018* (Geneva, 2017). Disponible à l'adresse http://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_fr.pdf.

¹⁸ http://publications.iom.int/search-books?keyword=&category=463&subject=All&book_lang=All&country=All&year=All.

¹⁹ http://publications.iom.int/search-books?keyword=&category=465&subject=All&book_lang=All&country=All&year=All.

²⁰ Voir Portail sur la migration environnementale de l'OIM <https://environmentalmigration.iom.int/fr> ; voir aussi <https://www.iom.int/migration-research>.

En 2015, le Conseil de l'OIM (résolution n° 1310) a adopté le Cadre de gouvernance des migrations²¹ qui comprend trois principes :

- Adhérer aux normes internationales et garantir les droits des migrants ;
- Formuler des politiques sur la base d'éléments factuels et selon une approche associant l'ensemble du gouvernement ;
- Faire reposer la gouvernance sur de solides partenariats.

Dans ce cadre important, les partenariats sont considérés comme un pilier essentiel de la gouvernance des migrations. Le cadre poursuit en ces termes : « Une bonne gouvernance des migrations exige des partenariats pour mieux comprendre le phénomène migratoire et élaborer des approches globales et efficaces ».

Toujours en 2015, l'OIM a mis au point des indicateurs de gouvernance de la migration²². Il s'agit d'indicateurs spécifiques pour évaluer la bonne gestion des politiques migratoires. Les six dimensions de la politique migratoire, qui comprennent chacune des indicateurs spécifiques, sont : les droits des migrants, l'approche associant l'ensemble du gouvernement, les partenariats, le bien-être des migrants, les aspects d'une crise relatifs à la mobilité, et des migrations sûres, ordonnées et dignes. Les partenariats sont reconnus comme étant une composante essentielle d'une politique migratoire bien gérée et soutiennent la réalisation d'autres composantes de la politique migratoire, telles que les droits des migrants et les approches associant l'ensemble des pouvoirs publics.

²¹ https://www.iom.int/sites/default/files/about-iom/migof_brochure_a4_fr.pdf.

²² <https://gmdac.iom.int/migration-governance-indicators/>.

Autres initiatives en matière migratoire

Les Nations Unies ont organisé leur premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales en 2006. Le Groupe mondial sur la migration a été créé la même année, en réponse à une recommandation de la Commission mondiale sur la migration, et est l'émanation du Groupe de Genève sur la migration, qui fonctionne depuis 2003. Le Groupe mondial sur la migration, composé de 22 institutions des Nations Unies, s'est réuni régulièrement et a contribué à diverses initiatives mondiales.

Le FMMD a été lancé en 2007, en tant que processus volontaire, informel, non contraignant et dirigé par les gouvernements, ouvert à tous les États membres et observateurs des Nations Unies. Depuis lors, il a tenu des réunions annuelles et fait participer des gouvernements et des décideurs de divers horizons, des organismes des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, y compris ceux qui composent le Groupe mondial sur la migration, ainsi que des organisations universitaires et de la société civile²³.

Les initiatives thématiques pilotées par les États constituent une autre forme de partenariat qui contribue à l'élaboration de cadres normatifs – et donc à la gouvernance mondiale – pour la migration. Elles visent à remédier aux lacunes du droit international contraignant, en particulier celles qui ont peu de chances d'être remédiées par de nouvelles conventions ou de nouveaux traités. M. Peter Sutherland, ancien Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales, a fait valoir avec force que « les groupes d'États qui le souhaitent peuvent commencer, en collaboration avec d'autres parties prenantes, à réfléchir à ces priorités, et se mettre d'accord progressivement sur les caractéristiques que devra avoir la structure internationale dédiée aux migrations en 2018 et au-delà »²⁴.

Deux initiatives thématiques pilotées par les États ont vu le jour au cours de la dernière décennie et représentent une forme unique de partenariat. La première, l'Initiative Nansen, a été

²³ <https://gfmd.org/>.

²⁴ A/71/728. Disponible à l'adresse <http://undocs.org/fr/A/71/728>.

lancée par la Norvège et la Suisse en 2012 pour combler le vide normatif en matière de protection des personnes déplacées par-delà les frontières en raison de catastrophes. En 2016, l'Allemagne et le Bangladesh ont poursuivi cette entreprise en établissant la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes qui, pilotée par les États, vise à mettre en œuvre, sur le plan tant stratégique qu'opérationnel, les recommandations de l'Agenda pour la protection de l'Initiative Nansen en collaboration avec l'OIM et le HCR, et à permettre de relever les défis particuliers que pose la gouvernance des migrations dans le contexte de catastrophes et de déplacements.

La seconde est l'Initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC), lancée lors de la réunion du FMMD de 2014. Sous la direction des coprésidents des États-Unis d'Amérique et des Philippines, cette initiative visait à combler une autre lacune en matière de protection – les migrants qui sont négligés en période de crise – et à faire de ces questions une préoccupation mondiale dans le programme politique international. MICIC a publié en 2016 des lignes directrices volontaires et non contraignantes *Guidelines to protect migrants in countries experiencing conflict or natural disaster*²⁵. Ces directives fournissent des conseils pratiques aux États et aux autres parties prenantes sur les meilleurs moyens de protéger les migrants avant, pendant et après les conflits et les catastrophes naturelles²⁶.

L'utilité de ces initiatives dépend de la volonté des États d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques au niveau national conformément aux orientations fournies dans les principes et directives qu'ils énoncent. Les partenariats de toutes sortes ont donc été essentiels à une politique migratoire bien gérée au niveau national et au renforcement de la gouvernance mondiale aux niveaux mondial et régional. Elles sont susceptibles de devenir encore plus importantes avec l'adoption et la mise en œuvre du pacte mondial.

²⁵ https://micicinitiative.iom.int/sites/default/files/document/micic_guidelines_english_web_13_09_2016.pdf/.

²⁶ <https://micicinitiative.iom.int/>.

Discussions sur la gouvernance mondiale et les partenariats dans les ateliers organisés dans le Dialogue international sur la migration 2018



Session d'ouverture, IDM New York, 26 mars 2018. Henrietta Holsman Fore, UNICEF, William Lacy Swing, ancien Directeur général de l'OIM, Guy Ryder, OIT, Jill Helke, OIM. © OIM/Rahma SOLIMAN

Les deux ateliers de l'IDM ont donné lieu à de riches échanges de vues sur le rôle central des partenariats dans le cadre des efforts de gouvernance mondiale des migrations et en particulier pour le pacte mondial. Les participants se sont félicités de la possibilité d'examiner différents modèles de partenariat dans le domaine de la migration et d'en montrer la valeur en présentant certains des outils de gestion des migrations mis au point grâce à la coopération entre différents acteurs. Les participants ont également souligné que le pacte mondial était une occasion historique de mettre en commun des bonnes pratiques et des expériences sur les partenariats couronnés de succès et inclusifs aux niveaux local, national, régional et international, et d'évaluer les résultats obtenus et les difficultés rencontrées.

Dans ses remarques formulées lors de la session d'ouverture, Mme Henrietta Holsman Fore, Directrice générale de l'UNICEF, a fait observer que le défi auquel nous sommes tous confrontés est de faire en sorte que les personnes migrent en sécurité et par choix, pour qu'elles puissent ainsi exploiter au mieux les possibilités qui s'offrent à elles. À ce jour, on dénombre 50 millions d'enfants

migrants, dont plus de la moitié fuient un conflit et cherchent désespérément une vie meilleure et plus sûre. Les enfants sont particulièrement vulnérables. Beaucoup n'ont pas d'autre choix que de risquer leur vie, à la merci de lois et de pratiques migratoires qui, souvent, provoquent l'éclatement des familles. L'UNICEF estime pouvoir former une alliance pour les enfants qui rassemblerait un grand nombre d'organisations dans le but de trouver des solutions concrètes pour les enfants migrants. Il s'agirait, entre autres : a) d'élaborer des lois et pratiques soucieuses des enfants qui leur permettent de migrer en toute sécurité ; b) de mettre fin à la détention d'enfants ; c) d'améliorer les données disponibles sur les enfants migrants (l'UNICEF et l'OIM collaborent à cet effet) ; et d) de prêter attention aux besoins des jeunes adultes (l'UNICEF lancera prochainement un rapport spécial sur les jeunes, dans l'espoir qu'il accélérera l'adoption de nouveaux programmes pour les jeunes migrants).

Mme Fore a mentionné qu'il existe déjà un large soutien en faveur d'une collaboration visant à éliminer les obstacles créés par les politiques, pratiques et attitudes qui mettent les enfants migrants en danger. Par exemple, l'Initiative pour les droits de l'enfant dans le pacte mondial est une alliance, codirigée par Save the Children et Terre des Hommes, qui rassemble des fondations privées, des groupes de la société civile, des organismes des Nations Unies comme l'UNICEF ainsi que des gouvernements afin de trouver des solutions pratiques permettant aux États Membres de soutenir les droits et possibilités des enfants migrants en déplacement. Quinze pays d'Afrique de l'Ouest travaillent ensemble à l'adoption de procédures régionales pour les enfants qui traversent les frontières afin d'identifier, d'aider et de réinsérer les plus vulnérables. L'UNICEF est prêt à partager son expertise et son expérience. Il s'agit notamment de collaborer avec l'OIM à l'élaboration du *Manuel sur la protection et l'assistance aux migrants en situation de vulnérabilité*, qui sera publié en 2018. Il fournira des orientations sur la protection et l'assistance aux migrants vulnérables et sur la fourniture d'un appui technique aux autorités locales et régionales en Europe et en Amérique centrale pour renforcer les programmes, les politiques et les lois qui répondent aux besoins des migrants et par le biais de réseaux qui rassemblent gouvernements, entreprises, groupes religieux, autorités locales

et organisations non gouvernementales (ONG) pour identifier et développer des solutions novatrices pour les personnes en déplacement.

De plus, l'OIT reconnaît les avantages des dialogues sociaux, tels que les IDM, que M. Ryder espérait voir se développer et soutenir les bonnes pratiques. Guy Ryder, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a, dans son intervention d'ouverture, rappelé le caractère éminemment opportun de ces discussions sur les partenariats au regard des négociations en cours pour élaborer un pacte mondial sur les migrations. Faire en sorte que les migrations soient bénéfiques à tous est une entreprise urgente et ardue. Dans de trop nombreux pays, les travailleurs migrants sont confrontés à la discrimination et à la précarité de l'emploi, et l'exploitation est largement répandue. Faute de politiques fondées sur les normes internationales du travail, les migrants sont exposés à des conditions de travail médiocres, dénuées des protections fondamentales. L'OIT est déterminée à renforcer les droits des travailleurs migrants, et son programme prône des politiques qui garantissent la sécurité des travailleurs et l'égalité entre les sexes. En outre, elle est consciente de l'utilité de dialogues sociaux tels que cette session de l'IDM, et espère que les discussions de cette journée permettront d'élaborer et d'appuyer de bonnes pratiques.

Lors du premier atelier, un consensus s'est dégagé sur le fait que les partenariats ouverts à tous et novateurs sont les moyens les plus efficaces et les plus efficaces de gérer la migration. En plus de M. Ryder de l'OIT, plusieurs États (Fédération de Russie, Mali, Chili, Érythrée, Panama, Éthiopie, Équateur, Belarus, Bangladesh et Mali) ont également exprimé leur soutien au caractère central des partenariats pour la gestion des migrations.

Les discussions des deux ateliers ont montré que le pacte mondial offre une occasion unique de s'engager à reproduire et à élargir des partenariats novateurs et performants.

M. Juan José Gómez Camacho, Représentant permanent du Mexique auprès des Nations Unies à New York et Cofacilitateur des consultations et des négociations intergouvernementales relatives au pacte mondial, a noté lors du second atelier qu'un

ensemble d'outils du pacte mondial pouvaient être essentiels pour garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le défi portera sur la mise en œuvre, qui est politique. L'objectif ne devrait pas viser à dépolitiser le processus, mais à faire en sorte que la politique contribue à la réalisation des objectifs du pacte mondial. La confiance qui s'est instaurée au cours des négociations sur le Pacte doit être étendue à un plus large éventail d'acteurs. Il est essentiel que ces différents acteurs convergent vers une narration, qui ne doit pas nécessairement être positive ou négative, mais qui doit être une narration de bon sens. Comme l'a résumé M. Vitorino, Directeur général de l'OIM, à l'issue de la première session du second atelier, le processus de renforcement de la gouvernance mondiale des migrations doit être dépolarisé, plutôt que dépolitisé.

M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès des Nations Unies à New York et cofacilitateur du pacte mondial, a relevé, lors du second atelier, que le succès du pacte mondial est le résultat d'une approche globale et de la volonté des États Membres de s'écouter mutuellement, tout en reconnaissant que chaque pays a ses propres besoins et capacités. Il est nécessaire de rester sans exclusive et global afin de mettre en œuvre le pacte mondial.

Les organisations de la société civile, y compris les ONG et les syndicats, et les initiatives de dialogue, ont également exprimé leur soutien au dialogue mondial lors du premier atelier. De l'avis de M. Jürgen Schülz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès des Nations Unies à New York, s'exprimant au nom de la coprésidence allemande du FMMD en 2017-2018, l'IDM de 2018 offre d'importantes occasions de débattre des moyens de promouvoir collectivement la coopération internationale, qui est l'une des idées maîtresses d'un pacte mondial sur les migrations. Le FMMD est déterminé à réunir toutes sortes d'acteurs pour examiner les corrélations entre la migration et le développement.

M. Habib Nadir, Coprésident du FMMD 2017-2018, a rappelé les dialogues précédemment organisés par le FMMD. Selon lui, trois défis clés se présentent aujourd'hui pour la migration : la vulnérabilité des migrants, la mobilité régionale et la gouvernance des migrations. La question de la coopération internationale et de

la gouvernance des migrations est prioritaire. Un pacte mondial sur les migrations garantira des migrations sûres, ordonnées et régulières à l'avenir. Cependant, une coopération internationale est nécessaire à cet effet. Aucun État n'est en mesure de gérer seul les migrations. Des politiques migratoires régionales s'imposent.

Comme l'a affirmé Mme Louise Arbour, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales, dans son discours de clôture du premier atelier, les partenariats sont essentiels pour que les États tirent profit de la migration – et la régulent efficacement – et de tels partenariats ne rognent évidemment pas sur la souveraineté des États. De nombreuses initiatives déjà en place ont montré qu'une coopération accrue dans le domaine des migrations internationales permet d'établir la confiance, la compréhension et les capacités par la mise en commun d'expériences et d'idées et, surtout, produit des résultats tangibles pour tous les intéressés.

2. IL FAUT DÉVELOPPER DAVANTAGE LES PARTENARIATS EXISTANTS EN MATIÈRE MIGRATOIRE

Au cours du second atelier, les orateurs ont régulièrement souligné le caractère multidimensionnel de la migration et la nécessité de s'intéresser aux liens entre la migration et d'autres questions transnationales, comme les ODD. Ils ont également appelé à tirer des enseignements des processus régionaux existants et à approfondir les partenariats régionaux en tant que composante essentielle de la gouvernance des migrations. Beaucoup d'entre eux ont partagé le point de vue de Mme Liduvina Magarin, Vice-Ministre des Salvadoriens de l'étranger, selon lequel la gouvernance et la gestion des migrations comptent parmi les défis les plus pressants du monde actuel.

Objectifs de développement durable

Comme l'ancien Directeur général de l'OIM, M. Swing, l'a déclaré dans ses remarques liminaires lors du premier atelier : « Les partenariats et la coopération sont également des pierres angulaires du Programme 2030 pour le développement durable et sont essentiels à sa réalisation ». Mme Arbour s'en est fait l'écho dans son allocution d'ouverture du premier atelier en précisant que pour vraiment apprécier la nécessité des partenariats et faire progresser la gouvernance des migrations, il nous suffit de regarder le Programme 2030, qui appelait à faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le contexte de la réduction

des inégalités à l'intérieur des pays et entre eux. Non seulement le Programme 2030 appelle à une amélioration de la coopération internationale au service du développement durable, mais il vise aussi à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté.

Les représentants de nombreux États, dont la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, ont réaffirmé l'importance des relations entre le pacte mondial et les objectifs du développement durable. M. Schülz a décrit, lors du premier atelier, les efforts du FMMD visant à soutenir la réalisation des ODD. Ces efforts comprennent le rassemblement de tous les types de parties prenantes afin d'examiner comment la migration et le développement fonctionnent ensemble.

Les orateurs du second atelier ont attiré l'attention sur la nécessité de développer des capacités en matière de migration conformément à d'autres initiatives importantes des Nations Unies, telles que le Programme 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques, la réforme du système pour le développement et son financement, et la sécurité humaine. Ils ont également souligné que c'est sur le terrain que le besoin de développement des capacités se fait plus particulièrement sentir, et se sont félicités que le réseau des Nations Unies sur la migration soit créé au moment où des changements sont introduits dans les structures de terrain des Nations Unies relatives au développement.

Mme Cécile Riallant, Spécialiste principale de la migration et du développement à l'OIM, a noté au cours du second atelier que l'inclusion de la migration dans les ODD ouvre également la voie à une plus grande collaboration entre les secteurs de la migration et du développement et, à travers cela, à une plus grande cohérence politique. Elle a également relevé que le Programme 2030 exige que les parties prenantes adoptent une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics pour assurer la cohérence des politiques en matière de gouvernance migratoire. Les liens migration-ODD vont bien au-delà de la mise en œuvre des politiques migratoires et impliquent une migration d'intégration entre les secteurs de gouvernance. Dans ce contexte, l'OIM lance un nouveau guide à

l'intention des praticiens sur la migration et le Programme 2030²⁷, qui est destiné présente aux acteurs gouvernementaux des outils pratiques pour l'intégration des migrations. Ce guide fournit des orientations opérationnelles pour la mise en œuvre des aspects de la migration se rapportant aux ODD ; des outils pour chaque étape du processus sont fournis, ainsi que des études de cas et des références à des sources d'information pertinentes. Mme Riallant a aussi mentionné que le programme conjoint de l'OIM-et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la cohérence des politiques en matière de migration et de développement, forme des fonctionnaires gouvernementaux de différents ministères d'exécution, fait de la migration une question transversale et apporte une compréhension générale de la migration dans différents secteurs.

Au cours du premier atelier, Mme Marta Foresti, Directrice générale, Overseas Development Institute, modératrice d'une session sur le thème « Réalisation des ODD : perspectives nationales et régionales », a expliqué comment la mobilité humaine a un impact sur tous les ODD et comment le Programme 2030 offre donc des possibilités importantes de faire progresser les partenariats pour la gouvernance des migrations. Elle a souligné l'accent mis par les objectifs du Millénaire pour le développement sur les partenariats, ce qui constitue un net changement par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement précédents. Le Programme 2030 est un cadre mondial qui affecte et implique les États du monde entier. Mme Foresti a souligné l'importance de la création de coalitions et d'alliances entre les niveaux national et régional, un appel qui a été lancé à maintes reprises pendant les négociations du pacte mondial.

²⁷ Organisation internationale pour les migrations, *La migration et le Programme 2030 : Un guide à l'usage des praticiens* (Genève, 2018). Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/fr/books/la-migration-et-le-programme-2030-un-guide-lusage-des-praticiens>.

Partenariats régionaux



Table ronde, IDM Genève, 9 octobre 2018. Azzouz Samri, OIM, Linda Ristagno, IATA, Deogratius J. Dotto, République-Unie de Tanzanie, Tomáš Boček, Conseil de l'Europe, Joseph Kofi Teye, Ghana, Gudelia Rangel, Mexique, Driss Oukemeni, Parlement arabe. © OIM/Amanda NERO

L'importance des partenariats régionaux a été soulignée à maintes reprises dans les deux ateliers. Mme Arbour a réaffirmé les propos de son allocution de clôture du premier atelier, à savoir que même si les politiques de migration interne sont bien gérées et s'appliquent à l'ensemble de la société, aucun État ne peut réussir seul, les initiatives régionales et mondiales s'imposent. De même, l'ancien Directeur général de l'OIM, M. Swing, a souligné dans ses remarques finales, au premier atelier, que les groupes régionaux et les processus consultatifs sur la migration sont essentiels pour forger une compréhension et une coopération sur la migration entre États. C'est souvent là qu'on peut voir les exemples les plus performants de coopération bilatérale et multilatérale et ils doivent continuer à jouer ce rôle crucial dans la gouvernance des migrations.

Luis Miguel Hincapié, Vice-Ministre des relations extérieures du Panama, s'exprimant également lors du premier atelier, a fait part de son expérience en tant que Président de la Conférence régionale sur la migration en Amérique centrale, également connue sous le nom de Processus de Puebla. Le forum du Mécanisme de coordination régionale n'est pas contraignant, mais ses recommandations et lignes directrices ont servi de référence aux 11 pays membres pour promouvoir des politiques de bonne gouvernance en matière de migration, ainsi que pour encourager et renforcer le dialogue et la coopération internationale. La Conférence fait intervenir de nombreux acteurs. Elle offre un espace d'échange d'informations entre les gouvernements, pour

noyer des partenariats au niveau régional et international, et pour fournir des informations et des recommandations sur les principales questions migratoires. L'UNICEF, l'OIM, l'OIT, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies participent aux travaux du Mécanisme de coordination régionale, avec le Réseau régional des organisations civiles sur les migrations et d'autres acteurs de la société civile. Cette approche régionale vise à faciliter la coordination sur les questions migratoires dans toute la région de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Nord. Le Panama qui assure la présidence de la Conférence en 2018, a proposé comme thème central pour cette année : « les objectifs de développement durable : vers une gouvernance des migrations ».

M. Alejandro Solano Ortiz, Vice-Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, a présenté, lors du premier atelier, une collaboration multinationale instaurée en 2013, quand de nombreux Cubains sont arrivés au Costa Rica. Cette collaboration a finalement transformé une crise politique potentielle en une action humanitaire et fondée sur les droits de l'homme destinée à protéger les migrants.

S'exprimant au nom de M. Rajitha Senaratne, Ministre de la santé et de la médecine indigène de Sri Lanka, M. Sabarullah Khan, Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de Sri Lanka auprès des Nations Unies à New York, a défendu, lors du premier atelier, une approche régionale et dynamique pour comprendre la façon dont la mobilité influe sur la santé. Sri Lanka collabore actuellement avec le Bangladesh et d'autres États, ainsi qu'avec des partenaires de différents secteurs à Sri Lanka, comme l'équipe spéciale nationale sur les migrations, le secrétariat aux migrations et à la santé, et le comité directeur national chargé de la santé dans le contexte migratoire. Ces partenariats sont importants à mesure que Sri Lanka se transforme et devient à la fois un pays d'origine et d'accueil des immigrants.

Mme Fatima Kyari Mohammed, Ambassadrice et Observatrice permanente de l'Union africaine auprès des Nations Unies à New York, a rappelé qu'émigrer là où se trouvent de meilleures ressources est un moyen de minimiser les risques pour les ménages. La question qui se pose en Afrique, étant donné ses défis en matière de développement, est de savoir comment faire en sorte que la migration soit volontaire, sûre et légale. Actuellement,

un consensus de plus en plus net se dégage dans la région en faveur de la libre circulation en plus du libre-échange. Il est très important que des politiques communes et convergentes existent à l'échelle régionale. Si une action coordonnée et cohérente peut avoir lieu, elle garantira que la migration fonctionne pour tous. Il est très important de mettre l'accent sur une approche holistique qui reflète le lien entre le développement, la migration, la paix et la sécurité, ainsi que sur un système humanitaire efficace – des partenariats ouverts qui rapprochent migration et développement. L'Union africaine a adopté un cadre de politique migratoire en 2006 et s'emploie à soutenir un programme de libre circulation. On s'attend à ce que ces deux cadres juridiques soulignent l'importance des partenariats.

M. Sikander Khan, Directeur du Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF à Genève, a cité au cours du second atelier l'exemple européen où Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, a élaboré une stratégie de protection des enfants, un code de conduite et des cours de formation, notamment une formation destinée aux garde-frontières et au personnel des aéroports pour repérer les enfants qui pourraient être victimes de trafic. L'UNICEF aide également la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à adopter et à mettre en œuvre des procédures à l'échelle régionale pour identifier, orienter, aider, ramener et réinsérer les enfants vulnérables en déplacement.

M. Julian Curi, Directeur adjoint national des migrations au Ministère de l'intérieur, des travaux publics et du logement de l'Argentine, a cité, lors du premier atelier, un autre exemple de gestion des migrations issue d'une crise humanitaire. La crise en République arabe syrienne a amené l'Argentine à porter assistance à 3 000 réfugiés syriens dans le cadre de son Programme national de visas humanitaires pour les personnes touchées par le conflit en République arabe syrienne sous la forme de visas humanitaires d'une durée de deux ans, ce qui est conforme à l'engagement pris par le Gouvernement de sauver des vies, de protéger les droits et de partager la responsabilité des grands mouvements de réfugiés et de migrants. Il s'agit là d'un régime de visa souple et humain, qui permet aux Syriens de réfléchir à l'éventualité d'un retour au pays – en cas d'amélioration de la situation – et requiert

des partenariats car un visa n'est proposé que si des familles en Argentine acceptent d'héberger des réfugiés. Le programme est un système de réinstallation alternatif qui a débuté en 2014 et a été mis en œuvre grâce à des partenariats entre les gouvernements nationaux et locaux, le secteur privé, les universités et les agences. Les visas humanitaires peuvent être obtenus dans le pays d'origine ou de résidence et peuvent être prorogés d'une année supplémentaire. Après quoi, les Syriens ont la possibilité de régulariser leur statut de manière permanente s'ils souhaitent séjourner plus longtemps en Argentine.

M. Joseph Kofi Teye, Directeur du Centre d'études sur la migration du Ghana, a ouvert la session sur les initiatives régionales lors du second atelier en rappelant à quel point les partenariats et mécanismes consultatifs régionaux ont contribué au renforcement des capacités des États Membres. Le groupe d'experts a cité de nombreux exemples sur la façon dont les organisations régionales appuient ou facilitent des initiatives novatrices.

S'exprimant également lors du second atelier, M. Tomáš Boček, Représentant spécial du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés, a présenté les efforts déployés par le Conseil de l'Europe pour élaborer un plan d'action sur les migrations, destiné à apporter une contribution utile à ses États membres et qui puisse également être reproduit ailleurs. Il a indiqué que les 47 États membres du Conseil de l'Europe s'étaient mis d'accord sur un plan d'action visant à protéger les enfants réfugiés et migrants. Celui-ci est actuellement mis en œuvre et sert de cadre aux activités menées par le Conseil de l'Europe dans ce domaine. Des progrès tangibles ont déjà été réalisés, notamment l'élaboration de lignes directrices sur les alternatives à la détention des enfants, de passeports européens de qualification pour les réfugiés, l'identification des enfants victimes de la traite et un cours sur les enfants réfugiés et migrants destiné aux professionnels travaillant avec des enfants dans le cadre du Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit. Le Conseil de l'Europe est également en train d'élaborer de nouvelles directives concernant un système effectif de tutelle et un manuel pour la promotion de l'information adaptée aux enfants. Outre ses activités de formation et ses organes de suivi, le Conseil de l'Europe coopère aussi avec les pays d'Afrique du

Nord, du Moyen-Orient et d'Asie centrale en vue d'établir un espace juridique commun fondé sur ses valeurs et ses instruments.

Mme Daniela Morari, Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Moldova, a parlé, lors du premier atelier, de l'importance de dialoguer et de collaborer, et a présenté le partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne (UE) et la République de Moldova. Ce mécanisme, qui est dans sa dixième année d'existence, compte environ 119 projets en cours, ce qui fait de lui le plus grand partenariat pour la mobilité de l'UE. Il a permis à la République de Moldova de mettre en commun des expériences avec des pays participant à d'autres partenariats pour la mobilité de l'UE, d'établir des relations avec les États membres de l'UE signataires de la déclaration commune sur un partenariat pour la mobilité entre l'UE et la République de Moldova, ainsi qu'avec les institutions de l'UE. Il a également appuyé le renforcement des capacités institutionnelles et la rédaction d'une législation dans ce domaine. Une conférence s'est tenue en juin 2018 pour évaluer les progrès réalisés au titre de ce partenariat pour définir la voie à suivre. Ce n'est là qu'un exemple des partenariats inter-États qui sont importants pour une bonne prise en main du phénomène migratoire.

De même, en ce qui concerne l'Union africaine, M. Deogratius J. Dotto, Premier Secrétaire du Département de la coopération multilatérale du Ministère des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, a signalé qu'elle avait adopté un cadre de politique migratoire visant à tirer parti des avantages qu'offre la migration, qui aide les États à définir le contenu de leur cadre national. La Charte de la Communauté de l'Afrique de l'Est prévoit clairement la libre circulation des personnes et inclut un mécanisme de gestion des flux migratoires. Bien que la Communauté de développement de l'Afrique australe ne dispose pas d'un cadre de politique migratoire, il existe un protocole visant à faciliter la circulation des personnes dans la région. La République-Unie de Tanzanie a signé plusieurs accords bilatéraux avec des pays voisins comme le Mozambique, le Malawi et la Zambie sur des questions liées à la gestion des migrations, notamment le partage d'expériences et d'informations sur la criminalité transnationale organisée, comme la traite des

personnes, le trafic illicite de migrants et de faux documents de voyage, et le renforcement des capacités en matière de conduite des enquêtes. Des acteurs, tels que l'OIM et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ont joué un rôle important dans la formation des responsables gouvernementaux à la gestion efficace des migrations. Le Centre africain de renforcement des capacités (CARC) de l'OIM, qui a été créé à la demande des États Membres africains de l'Organisation, a pour mission de renforcer les capacités de ces derniers en matière de gestion des migrations et de promouvoir une gouvernance globale des migrations. Il contribue à la promotion de la gestion des migrations dans la région Afrique depuis près de dix ans. Il facilite toutes sortes de programmes de formation à la gestion des migrations afin de renforcer les capacités des autorités nationales en matière de gestion intégrée des frontières, de sécurité et d'administration des migrations. Le Centre est installé dans les locaux de l'Académie régionale de formation sur l'immigration de la République-Unie de Tanzanie.

S'exprimant lors du second atelier, M. Driss Oukemeni, membre du Parlement arabe, a préconisé un renforcement des capacités des législateurs régionaux dans des domaines tels que la protection des droits des migrants et des personnes déplacées, la protection des enfants et des femmes vulnérables, et les soins de santé d'urgence et les abris dans les situations d'arrivées massives.

Plusieurs mécanismes consultatifs binationaux et régionaux en Amérique du Nord et en Amérique centrale ont contribué à identifier les meilleures pratiques pour les participants à ces mécanismes, ainsi qu'à mettre en œuvre le pacte mondial. Mme Gudelia Rangel, Secrétaire exécutive du Secrétariat exécutif de la section mexicaine de la Commission sanitaire frontalière États-Unis-Mexique, a évoqué des initiatives transfrontalières menées pour améliorer les capacités. L'initiative des guichets de la santé est le fruit d'une collaboration visant à améliorer l'accès aux soins de santé des migrants latino-américains aux États-Unis entre les ministères des affaires étrangères et de la santé. Il est fait appel à 50 bureaux fédéraux et deux unités mobiles pour s'attaquer à des problèmes sanitaires urgents, tels que le traitement de maladies chroniques ou dégénératives, de gérer la tuberculose, d'effectuer des vaccinations et de fournir rapidement des services

d'orientation en matière de soins de santé. Cette initiative a élargi la base de données factuelles pour l'élaboration de politiques et a préparé les systèmes de santé des pays d'origine à la migration de retour. Les résultats ont été de réduire le nombre de visites dans les salles d'urgence, d'accroître la base de données probantes pour l'élaboration des politiques et de préparer les systèmes de santé dans les pays d'origine à la migration de retour. Cette initiative s'adresse aux migrants mexicains aux États-Unis d'Amérique et fournit aussi une assistance aux migrants rapatriés. Quelque 22 000 migrants et rapatriés mexicains en bénéficient aujourd'hui, et le Gouvernement mexicain noue des alliances avec d'autres pays d'Amérique latine dans le cadre du Processus de Puebla.

Lors du second atelier, M. Pablo César García Sáenz, Vice-Ministre des relations extérieures du Guatemala, a également évoqué le succès des mécanismes consultatifs régionaux en Amérique du Nord, et attiré l'attention sur l'élaboration, par les membres du Processus de Puebla, de stratégies conjointes qui, depuis, ont été transposées dans le droit national. Il a cité, en particulier, la formation consulaire visant à répondre aux besoins des migrants pris au piège dans des pays en crise. Le Guatemala a récemment apporté d'importantes améliorations aux services de ses bureaux consulaires. Le pays encourage le renforcement et l'élargissement des bureaux consulaires afin d'offrir un meilleur service aux Guatémaltèques à l'étranger et, notamment, de protéger les Guatémaltèques sans papiers vivant à l'étranger, en particulier les enfants non accompagnés. Le Guatemala prévoit d'établir d'autres bureaux consulaires aux États-Unis d'Amérique et au Mexique. En outre, avec l'appui de l'OIM, le Gouvernement guatémaltèque dispense une formation aux fonctionnaires consulaires. Les bureaux consulaires disposent désormais d'un manuel des mesures d'urgence en cas de situations d'urgence ou de catastrophe.

M. García Sáenz a également mentionné la prochaine RCM, un forum multilatéral composé de 11 pays membres, visant à mettre en commun les expériences et les meilleures pratiques en matière de droits de l'homme et de migration. Il a également mentionné la réunion du Triangle septentrional de l'Amérique centrale et du Mexique (Tricamex) – une alliance entre le Mexique, El Salvador, le Guatemala et le Honduras – et les États-Unis d'Amérique, tenue

à Guatemala City le 10 juillet 2018, pour définir des stratégies communes concernant les migrations et la sécurité. Cette réunion, axée sur le regroupement familial, a abouti à la création d'un groupe de travail chargé d'échanger des informations et de faciliter la notification consulaire lorsque des citoyens de Tricamex sont identifiés aux États-Unis d'Amérique.

Au cours du second atelier, le représentant du Mexique a noté que le pacte mondial pouvait servir de catalyseur à l'action régionale. Ce point a été repris par Mme Magarin (El Salvador), qui a souligné la nécessité de renforcer les processus consultatifs régionaux pour exploiter les synergies nécessaires entre les niveaux mondial, régional et national. Le représentant de Sri Lanka a noté que les Processus de Colombo et d'Abu Dhabi ont permis d'obtenir des progrès importants dans le renforcement des capacités au niveau régional. Le représentant des Émirats arabes unis a souligné que les commissions régionales des Nations Unies pouvaient également jouer un rôle important, notant que la gouvernance des migrations était mieux assurée au niveau régional. Le représentant du Niger a appelé l'attention sur le rôle important joué par la CEDEAO. Le représentant de Sri Lanka a indiqué que le Processus de Colombo était une source pratique d'appui à la mise en œuvre du pacte mondial.

3. IL FAUT DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MODÈLES DE PARTENARIATS OUVERTS À TOUS POUR ASSOCIER DE NOUVEAUX ACTEURS À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE MIGRATOIRE

De nouveaux modèles de partenariats inclusifs sont nécessaires aux niveaux national, régional et international pour que toutes les parties prenantes impliquées dans la migration – et avec les migrants – soient incluses. Mme Magarin a observé lors du second atelier qu'en tant qu'États, nous pouvons avoir toute la volonté politique et faire notre meilleur effort financier mais s'il n'y a pas un accompagnement opportun pour développer ou consolider nos capacités, nous n'obtiendrons probablement pas les meilleurs résultats. Bien que nous ayons fait de grands progrès dans l'élaboration de politiques migratoires, nous n'aurions pas pu le faire sans l'aide de l'OIM, des organisations donatrices, de la société civile et même de notre propre diaspora organisée.



Table ronde, IDM Genève, 8 octobre 2018. Azzouz Samri, OIM, Juan José Gómez Camacho, Mexique, Liduvina Magarin, El Salvador, António Vitorino, OIM, Martin Chungong, UIP, Ambet Yuson, BWI. © OIM/ Amanda NERO

Approche associant l'ensemble des pouvoirs publics

Un thème commun de la session sur les mécanismes de renforcement des capacités au niveau national, au cours du second atelier, a été l'intégration des considérations liées aux migrations dans les politiques et les pratiques à tous les niveaux de gouvernement, du national au local, pour assurer la cohérence politique. Mme Susan Martin, de l'Université de Georgetown aux États-Unis d'Amérique, qui a animé la table ronde sur les capacités nationales lors du second atelier, a souligné que les autorités nationales sont responsables au premier chef de la gestion des migrations et de la mise en œuvre des ODD et sont donc au cœur du débat sur le renforcement des capacités. Certains orateurs ont évoqué la nécessité d'une cohérence tout à la fois verticale et horizontale pour atteindre cet objectif – c'est-à-dire, selon les termes mêmes de Mme Yvonne Diallo²⁸, de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), *d'une interconnexion des acteurs concernés, des secteurs et des échelons, du niveau local au niveau mondial.*

²⁸ Mme Diallo n'a pas pu être présente à la session et a communiqué ses observations écrites.

Au niveau national, de nouveaux partenariats et de nouvelles méthodes de travail contribuent à l'engagement associant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société. Comme l'a dit l'ancien Directeur général de l'OIM, M. Swing, dans son discours d'ouverture du premier atelier, au niveau national, le défi pour les gouvernements du monde entier est de parvenir à une coordination efficace entre les très nombreux ministères et organismes concernés par la migration (Ministères de l'intérieur, du travail, des affaires étrangères, de la justice, des affaires sociales, de l'emploi et de la santé), chacun ayant des responsabilités différentes en matière de migration, mais tenu travailler ensemble comme partenaire pour garantir la réalisation des objectifs de migration. Mme Arbour a confirmé cette approche dans ses observations liminaires au premier atelier en indiquant que nous avons également entendu à maintes reprises que la question de la migration exige une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société – un renforcement des partenariats entre tous les acteurs à tous les niveaux. De tels partenariats ne devraient pas être exclusivement dirigés par les dirigeants, mais devraient également refléter les réalités nationales et infranationales, en veillant à ce que les personnes – migrants et communautés d'accueil – soient intégrées plus clairement dans les politiques et les initiatives en matière de migration.

S'exprimant au nom de M. Senaratne, M. Khan a donné des exemples de partenariats, d'outils et d'efforts du gouvernement sri-lankais pour associer les parties prenantes concernées. Sri Lanka a élaboré une approche intersectorielle et pangouvernementale du développement de la migration et de la santé par le biais d'un cadre de coordination interministérielle et interinstitutions qui rassemble différents représentants ministériels et points focaux techniques de chaque organisme concerné avec le Secrétariat à la migration et à la santé, qui relève du Ministère de la santé, avec le soutien de l'OIM. M. Khan a également noté que la politique nationale en matière de migration et de santé, adoptée en 2013, se fonde sur les personnes entrantes, internes et sortantes et sur les familles restées au pays. En 2014, le Ministère de la santé a élaboré un cadre de résultats pour la mise en œuvre de la politique de migration et de santé, qui a été partagé avec d'autres ministères concernés et qui a contribué à déterminer la place de la santé dans le Plan national d'action pour les droits des migrants.

Sri Lanka a également élaboré récemment des directives nationales pour les évaluations de santé avant le départ, afin d'orienter les migrants vers des soins de suivi. Lors de la consultation internationale tenue en septembre 2017 sur l'évaluation de la santé avant le départ, le projet de lignes directrices nationales a été partagé sous la forme d'une étude de cas pour discussion. Dans le cadre de la réunion du comité régional du Bureau régional de l'Asie du Sud-Est de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une déclaration régionale à une voix sur la promotion de la santé des migrants a été lue à l'Assemblée mondiale de la Santé de 2017. En 2017, le ministère a également accueilli la deuxième consultation mondiale sur la santé des migrants et la remise du programme à zéro qui a été coparrainée par l'OIM et l'OMS avec la participation de plus d'une centaine de participants internationaux et de 35 pays. Sri Lanka reçoit chaque année 50 000 demandes de visa de résidence et est également devenu un pays d'accueil de la main-d'œuvre. Au fur et à mesure que le ministère examine les conditions de santé publique par le biais de l'évaluation de santé à l'arrivée, il est également prévu de fournir aux migrants l'accès aux soins de santé dans le cadre des services nationaux de santé. M. Khan a rappelé qu'il importe d'inclure la santé dans d'autres forums sur les questions migratoires. Il espère que le pacte mondial permettra de parvenir à une conception collective de la santé, et que les problèmes de santé pourront être examinés efficacement par tous les secteurs concernés.

À l'échelon local, l'ancien Directeur général de l'OIM, M. Swing, a indiqué, lors du premier atelier, que nous devons écouter davantage les maires et les responsables locaux. Ils comprennent les migrants et la migration beaucoup mieux que les responsables politiques nationaux. Les partenariats à ce niveau ne concernent pas seulement les questions administratives, mais aussi les dispositions très pratiques qui permettront aux migrants d'accéder aux emplois qu'ils recherchent et aux services dont ils ont besoin, mais aussi à devenir un membre productif de la communauté.

M. Filiep Decorte, Directeur adjoint du Bureau de liaison auprès des Nations Unies à New York, ONU-Habitat, qui a animé la session sur les partenariats locaux lors du premier atelier, a évoqué les importantes consultations des maires qui ont eu lieu

à la Conférence mondiale sur les villes et les migrations de 2017, organisée par la ville de Malines (Belgique) et le Ministère des affaires étrangères, du commerce extérieur et de la coopération au développement du Gouvernement fédéral belge, et coordonnée par l'OIM, Cités et Gouvernements locaux unis et ONU-Habitat. La Conférence mondiale sur les villes et les migrations a été un événement préparatoire pour dynamiser la contribution des gouvernements locaux à l'élaboration d'un pacte mondial. Ces consultations ont souligné l'importance de l'engagement communautaire dans la prise de décision locale. Un maire ne peut tout simplement pas tenir ses promesses sans partenariats communautaires.

Mme Riallant a noté lors du second atelier que le rôle clé des autorités locales et régionales a été dûment reconnu dans le nouveau programme urbain et est inclus dans l'ODD 11 sur les villes durables. Cependant, les besoins de renforcement des capacités au niveau local de gouvernance sont énormes dans un contexte où la migration est encore largement perçue comme une prérogative au niveau national. Elle a poursuivi en notant que des outils spécifiques de renforcement des capacités avaient été mis au point dans le cadre de l'Initiative conjointe pour la migration et le développement des Nations Unies, en particulier une boîte à outils pour les décideurs locaux sur la gestion des migrations, dans laquelle plus de 6 000 acteurs locaux avaient été formés jusqu'ici. L'organisation d'activités conjointes de renforcement des capacités réunissant des responsables locaux et nationaux s'est avérée déterminante. Il est important d'inclure toutes les parties prenantes concernées dans le développement des capacités de gouvernance de la migration, telles que les agences de recrutement, les organisations de la diaspora ou les fournisseurs de services pour la technologie numérique.

M. Abdoulaye Mar Dieye, Sous-Secrétaire général des Nations Unies et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes au PNUD, s'exprimant lors du premier atelier, a souligné qu'il importe de mettre des ressources à la disposition des autorités locales et de renforcer leurs capacités, notamment dans les zones frontalières. Les communautés locales devraient recevoir une plus grande part de l'aide publique au développement et avoir accès à des mesures de financement novatrices telles que les fonds

verts. Le PNUD, en collaboration avec ses partenaires financiers, la société civile et des organisations internationales telles que le HCR, l'OIT, l'OIM, l'UNICEF et ONU-Femmes, aide les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et plans nationaux en matière de migration. Il facilite également le codéveloppement, comme dans la province d'Ilocos Norte aux Philippines où le PNUD travaille avec Western Union et les autorités locales à l'utilisation des transferts de fonds pour réduire la pauvreté et le développement local. Le PNUD s'emploie également à s'attaquer aux causes des migrations et des déplacements forcés, notamment avec le programme d'urgence de développement communautaire au Sénégal et au Togo, ainsi qu'avec des programmes de prévention de l'extrémisme violent comme au Sahel et dans la Corne de l'Afrique, notamment des programmes visant à promouvoir l'emploi et l'éducation des jeunes et à renforcer les structures de cohésion sociale et les structures étatiques qui sont souvent peu présentes dans les zones périphériques. Le PNUD aide également les pays et les communautés touchés par des crises, des conflits et des catastrophes naturelles dans leurs programmes de reconstruction, en mettant tout particulièrement l'accent sur le renforcement de la résilience.



Table ronde, IDM New York, 27 mars 2018. Anis Hidayah, Migrant Care Indonésie, Abdoulaye Mar Dieye, PNUD, Edward Terry, Clarkston, Filiep Decorte, ONU-Habitat, Eloísa de Sousa Arruda, São Paulo, Osman Toprak, Gaziantep. © OIM/Rahma SOLIMAN

Mme Eloísa de Sosa Arruda, Secrétaire aux droits de l'homme et à la citoyenneté de la municipalité de São Paulo (Brésil) a pris la parole lors du premier atelier sur les bonnes pratiques en matière de politiques municipales à l'intention des immigrants. Sur la base de la loi 16478, une politique municipale en faveur de la population immigrée, la ville a créé un Centre d'orientation

et d'assistance pour les immigrés. Il a aidé 13 500 personnes et travaille avec un conseil municipal des immigrés et d'autres autorités municipales sur des questions intersectorielles. Par exemple, le Secrétariat municipal à l'aide et au développement social dispose de 540 places dans les refuges par l'intermédiaire du réseau municipal, et le Secrétariat municipal à l'éducation travaille avec 13 écoles municipales dans le cadre d'un programme de « portes ouvertes » *le portugais pour les migrants*. La municipalité de São Paulo collabore avec des organismes internationaux, dont l'OIM, à l'organisation d'un atelier sur le thème de la santé et de la traite d'êtres humains : guides pour les agents de santé. En coopération avec le HCR, la municipalité a également organisé un atelier sur « l'employabilité des migrants ».

M. Anis Hidayah, Chef du Migrant Studies Research Center Migrant Care, en Indonésie, a présenté un rapport lors du premier atelier sur les DESBUMI, à savoir un groupe au sein des villages chargé de faciliter les démarches pour les travailleurs migrants, une initiative locale visant à protéger les travailleurs migrants indonésiens et une collaboration établie entre les organisations de la société civile et le gouvernement local. En 2014, 714 300 citoyens indonésiens sont devenus victimes de l'esclavage moderne. Les villages sont souvent la première zone de recrutement et constituent donc une base d'action efficace car ils assurent l'administration publique, favorisent le bien-être économique et constituent un vecteur de participation de la société. DESBUMI a été créé pour protéger les travailleurs migrants, depuis leur départ jusqu'à leur retour dans leur pays d'origine, et encourage les gouvernements locaux à jouer un rôle actif dans l'élaboration des politiques migratoires. DESBUMI a mis en place un système d'information villageois intégré basé sur un site Web dans 41 villages qui comprend des données sur les travailleurs migrants actifs et anciens, des informations sur la migration sans danger et des programmes d'autonomisation villageoise. DESBUMI fournit des services avant le départ et le traitement des cas, mène des programmes d'autonomisation économique pour les travailleurs migrants de retour et organise les budgets des villages pour la protection des travailleurs migrants. Il y a 41 groupes de travailleurs migrants dans 41 bureaux du DESBUMI qui sont activement impliqués dans des programmes de plaidoyer

et d'autonomisation pour leurs communautés. Les réseaux d'organisations de la société civile pour la défense des droits des travailleurs migrants ont un programme commun et ont consolidé leurs efforts. Les effets positifs de DESBUMI contribuent à une meilleure transparence du placement des travailleurs migrants à l'étranger, à limiter la falsification des documents, à déplacer le rôle des courtiers dans le placement des travailleurs migrants en réduisant les frais de placement, en fournissant des bases de données du gouvernement central et local et en allégeant la bureaucratie.

M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP), a déclaré, lors du second atelier, que les parlements doivent pleinement adhérer à la politique migratoire pour garantir des politiques cohérentes. Il souligné que les efforts de développement des capacités devaient être centrés sur les besoins des populations particulièrement vulnérables. À l'instar d'autres orateurs, il a évoqué la polarisation et la politisation de la migration, qui contribuent à un discours qui élude les faits à des fins politiques. En 2015, l'UIP a adopté une déclaration sur « l'engagement impératif en faveur de migrations plus justes, plus sensées et plus humaines », qui met l'accent sur les mesures que les parlementaires peuvent prendre pour assurer une prise de décisions éclairées. Elle faisait suite au lancement du *Manuel sur la migration, les droits de l'homme et la gouvernance*²⁹ publié conjointement par l'UIP, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'OIT. Le manuel offre une vue d'ensemble des cadres juridiques et des outils que les parlementaires doivent connaître pour aider à garantir la protection des droits des migrants. Après l'adoption du pacte mondial, les parlementaires peuvent s'efforcer d'incorporer les droits des migrants dans la législation, soutenir l'élaboration d'une approche gouvernementale comprenant des indicateurs pour la mise en œuvre de la cible 10.7 des ODD, suivre les progrès et promouvoir une approche plus équilibrée des migrations fondée sur des données empiriques. Pour stimuler la coopération entre parlementaires, l'UIP a adopté une résolution sur la coopération interparlementaire dans le contexte du pacte mondial, qui bénéficie du soutien sans réserve de la communauté parlementaire.

²⁹ https://www.ohchr.org/Documents/Publications/MigrationHR_and_Governance_HR_PUB_15_3_FR.pdf.

S'exprimant lors du premier atelier au nom de la ville de New York, Mme Julie Bolcer, Commissaire adjointe en politique et communication à la Mairie de New York pour les affaires internationales, a présenté l'action menée par ses services pour fournir une aide aux immigrants, et leur collaboration étroite avec les Nations Unies et les consulats. Elle a souligné que New York est fière de ses immigrants ; environ 6 habitants sur 10 sont des immigrants ou des enfants d'immigrants au nom de la ville de New York, Son bureau a lancé la carte d'identité IDNYC en 2015, qui fournit une identification à tous les résidents de New York qui en font la demande. Environ 1,2 million de personnes possèdent actuellement la carte d'identité ; la plupart des immigrants qui la détiennent affirment qu'elle accroît leur sentiment d'appartenance. De plus, chaque résident a droit à des services juridiques par l'intermédiaire d'Action NYC, où les services sont disponibles dans de nombreuses langues différentes. La ville de New York a coorganisé le premier sommet des maires sur le pacte mondial sur les migrations et le pacte mondial sur les réfugiés en 2017. Depuis lors, la ville a travaillé avec des partenaires pour continuer à travailler sur le pacte mondial. Les maires comprennent la migration et savent qu'ils sont responsables d'assurer l'accès des immigrants aux services. Cependant, les villes ne peuvent pas gérer toutes les questions migratoires seules ; elles doivent le faire dans le cadre de partenariats qui poursuivent en priorité des objectifs d'équité et de sécurité pour les migrants.

M. Osman Toprak, Maire adjoint de Gaziantep (Turquie), a, au cours du premier atelier, expliqué à l'aide d'exemples comment cette zone métropolitaine a collaboré avec différents quartiers pour améliorer l'intégration des réfugiés syriens. Gaziantep compte 350 000 réfugiés syriens enregistrés, ce qui signifie que la demande de logements, d'éducation, de transport et d'autres services est extrêmement forte. Grâce à sa collaboration avec le Gouvernement national, ainsi qu'avec les autorités locales de la zone métropolitaine, Gaziantep a déjà enregistré un succès au moins : 92 % des enfants syriens de la zone sont inscrits à l'école primaire. Ce pourcentage est supérieur au taux de scolarisation qui prévalait en République arabe syrienne avant la guerre, estimé à 85 %. Un renforcement des capacités locales, couplé à un soutien national, est donc crucial pour obtenir des résultats. Pour apporter une réponse globale aux réfugiés syriens, la municipalité a élaboré

une politique relative aux réfugiés qui comprend la Direction de l'Office des migrations, le Centre communautaire d'Ensar, le Centre d'éducation temporaire pour les enfants syriens, le Centre de recherche sociale (SArmer), les centres de formation artistique et professionnelle (Gasmek), l'hôpital municipal, le foyer pour femmes, le Sada Women Only Center et le programme d'assistance sociale. Deux centres d'information et d'éducation servent de centres d'éducation temporaires afin d'éliminer le risque d'une « génération perdue » (le fait qu'une génération de jeunes Syriens perde la possibilité de s'instruire). Les étudiants qui ont perdu leur famille et/ou qui ont des problèmes financiers fréquentent ces centres, où toutes les dépenses, y compris le transport, sont prises en charge par la municipalité. En outre, il existe 26 centres d'art et de formation professionnelle pour développer les compétences nécessaires, y compris la formation linguistique en turc et en anglais. Ces services sont fournis grâce à une action coordonnée au niveau local, associée à un soutien national.

M. Edward Terry, maire de Clarkston, Géorgie, (États-Unis d'Amérique), a présenté l'expérience de sa ville en matière d'accueil des migrants. En tant que communauté de 13 000 habitants, Clarkston est connue comme étant la localité la plus diversifiée sur le plan ethnique aux États-Unis d'Amérique. Elle compte plus de 40 nationalités, parlant 60 langues différentes. Il a noté lors du premier atelier que notre expérience en tant que ville avec 50 % de la population née à l'étranger a été surtout une expérience positive et intéressante au cours des 35 dernières années de réinstallation des réfugiés. Et aujourd'hui, je représente, en tant que jeune maire de race blanche, une ville qui n'est pas de race blanche à 82 %, récemment réélu pour un deuxième mandat de quatre ans, pour témoigner qu'une communauté comme la nôtre, affectueusement connue par la population locale comme une mini Organisation des Nations Unies, peut exister et existe. Nos jeunes et nos jeunes dirigeants doivent avoir une place à la table des négociations.

Lors du premier atelier, M. José Luis Jácome, Vice-Ministre de la mobilité humaine de l'Équateur, a également montré comment des partenariats interrégionaux ou noués entre l'échelon local et l'échelon régional ont permis d'adopter des mesures qui garantissent la protection des droits des migrants et promeuvent

la libre circulation. Avec l'appui de l'OIM, l'Équateur s'est associé aux gouvernements locaux pour mettre en œuvre un plan national en matière de mobilité humaine. Le plan a été élaboré dans le cadre du Programme national de politique étrangère visant à promouvoir l'exercice des droits des personnes en matière de mobilité humaine dans toutes ses dimensions. Le Gouvernement équatorien a élaboré son plan national de mobilité en consultation avec la société civile, les organisations internationales et les universitaires. Ce plan s'articule autour de quatre politiques visant à promouvoir la citoyenneté universelle et la libre mobilité dans la sphère internationale, à créer les conditions propices à une migration ordonnée et sûre, à renforcer la protection des droits de cette population et à défendre la diversité, l'intégration et la coexistence. L'Équateur est le seul pays à avoir inscrit dans sa Constitution la promotion du concept de citoyenneté universelle, qui vise à promouvoir la reconnaissance universelle et la protection des droits fondamentaux des migrants.

M. Daguer Hernández Vásquez, Sous-directeur général de la Direction générale des migrations et des étrangers du Costa Rica, a noté lors du second atelier que la mise en œuvre de la dernière *Ley General de Migración y Extranjería de Costa Rica* (loi générale sur les migrations et les étrangers du Costa Rica), approuvée en 2010, a permis un contrôle des migrations et une véritable intégration de la population de migrants. Le Costa Rica dispose d'un plan d'intégration, ainsi que d'un protocole pour les situations migratoires spéciales, permettant aux fonctionnaires d'identifier les migrants présentant des vulnérabilités spécifiques. En outre, il a créé une équipe spécialisée dans les situations migratoires spéciales pour répondre aux besoins des enfants ou adolescents séparés ou non accompagnés, des enfants accompagnés dans des situations de vulnérabilité, telles que les grossesses et les victimes éventuelles de violences sexuelles, de mariages forcés et de trafic, et des femmes enceintes voyageant seules. Il a noté que depuis la fin de 2015, le Costa Rica a accueilli plus de 27 000 Cubains qui souhaitaient se rendre dans le nord mais étaient restés au Costa Rica. Fin 2016, il y a eu une deuxième vague massive, avec l'arrivée de personnes en provenance de pays d'Afrique et d'Haïti. Plus récemment, le Costa Rica a reçu plus de 32 000 demandes d'asile de Nicaraguayens, ainsi que de plus de 3 700 Vénézuéliens et 1 700 Salvadoriens.

Approche associant l'ensemble de la société



Table ronde, IDM New York, 27 mars 2018. Takgon Lee, Fondation Dongcheon, Semhar Araia, DAWN, Alkali Kallay Musa Conteh, Sierra Leone, Robert Vitillo, Commission internationale catholique pour les migrations, Ignacio Packer, Conseil international des agences bénévoles, Eve Geddie, PICUM, Azzouz Samri, OIM. © OIM/Rahma SOLIMAN

Tout au long des deux ateliers de l'IDM, les participants ont mentionné à maintes reprises la nécessité d'étendre les partenariats au-delà du secteur gouvernemental. Par exemple, M. Ignacio Packer, Directeur exécutif du Conseil international des agences bénévoles, a souligné lors du premier atelier que les organisations de migrants et de réfugiés, les diasporas, les ONG, les dirigeants syndicaux, les organisations confessionnelles, les chefs religieux et autres représentants de la société civile jouent un ensemble critique et divers de rôles dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques migratoires – aux niveaux local, régional et mondial. Le rôle et l'ancrage de la société civile dans la migration se sont renforcés au cours des dernières décennies, notant la croissance spectaculaire du nombre d'ONG, estimé à 350 millions de personnes dans la société civile mondiale. Il a poursuivi en soulignant qu'une approche globale de la société consiste à rendre des comptes aux populations (migrants et communautés d'accueil), à reconnaître la diversité et à reconnaître l'interdépendance entre les organisations.

M. Robert Vitillo, Secrétaire général de la Commission internationale catholique pour les migrations, s'exprimant lors du premier atelier, a noté que son organisation travaille depuis 2011 pour faciliter la participation de la société civile au FMMD et, plus récemment, a travaillé avec le Comité des ONG sur les migrations et du Conseil international des agences bénévoles pour les activités de sensibilisation au pacte mondial. Il a relevé que la référence à l'approche associant l'ensemble de la société

constituait un pas en avant par rapport à la référence aux acteurs non étatiques et aux ONG.

Mme Morari, s'exprimant également lors du premier atelier, a évoqué l'élaboration d'une stratégie nationale de développement, « Moldova 2030 », visant à adapter le Programme 2030 au contexte de la République de Moldova. La stratégie représente un document visionnaire qui tracera la voie du développement du pays jusqu'en 2030. Le document de planification stratégique a été élaboré sous la direction de la Chancellerie d'État, avec le soutien de l'ONU et de la Coopération suisse en République de Moldova. Le Gouvernement moldave a lancé un vaste processus de consultation pour l'élaboration de la stratégie, auquel ont participé des représentants des autorités de l'administration publique centrale et locale, des universitaires et des entreprises, des partenaires de développement et des organisations de la société civile. Le Gouvernement de la République de Moldova met également en œuvre le projet NEXUS dans le but de mettre en relation les gouvernements nationaux et locaux, la société civile et les acteurs du secteur privé avec les migrants, afin d'obtenir le maximum d'avantages pour toutes les parties prenantes. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'Agence internationale pour l'information dans les pays sources et avec le soutien financier de l'UE et de l'Agence suisse pour le développement et la coopération. Le projet vise à favoriser les liens entre migration et développement à l'échelon local, en développant des capacités durables et une collaboration systématique entre les autorités nationales et infranationales, la société civile et les acteurs du secteur privé.

Mme Maria Manuel Leitao Marques, Ministre de la présidence et de la modernisation administrative du Portugal, a décrit l'appui apporté par son pays au dialogue mondial lors du premier atelier. Aujourd'hui pays d'origine et de destination pour les migrants, le Portugal a obtenu d'excellents résultats en matière d'intégration en créant et en utilisant des réseaux de soutien nationaux qui permettent aux collectivités locales, aux ONG et à d'autres organisations de collaborer. Le gouvernement a créé des réseaux nationaux d'appui à l'intégration des migrants qui travaillent en étroite coopération avec les autorités locales, les municipalités et la société civile ; des guichets uniques pour aider les migrants

dans plus de 60 langues par téléphone et en personne ; le Conseil pour les migrations (organe de consultation, de soutien et de participation à la définition des grandes lignes d'action du Haut Commissaire pour les migrations et aux décisions du Conseil des ministres, assurant la participation et la collaboration des entités publiques et privées dans la définition et l'application des politiques migratoires) ; et un réseau interculturel d'éducation, notamment par des bourses d'études et d'autres initiatives destinées à appuyer l'intégration des migrants.

Mme Eve Geddie, Directrice adjointe de la Plateforme pour la coopération internationale concernant les sans-papiers, a expliqué lors du premier atelier que PICUM représente plus de 150 organisations de la société civile travaillant dans 30 pays avec des migrants en situation irrégulière ou sans papiers. Mme Geddie a expliqué que les politiques et les pratiques vont souvent plus loin au niveau local et municipal, en fournissant un large éventail de services, y compris des logements d'urgence, des refuges pour femmes et des services de santé pour tous, sans discrimination d'aucune sorte. Elle a relevé que les partenariats sont au cœur de ces efforts. En fait, nombre d'entre eux sont nés d'alliances entre la société civile, les syndicats, les prestataires de soins de santé et même la police locale et les inspecteurs du travail, et qui ont connu le succès. Elle a cité plusieurs exemples précis.

En Allemagne, des partenariats entre les services chargés de l'application de la législation du travail et les syndicats travaillent ensemble pour veiller à ce que les normes soient appliquées. Les syndicats aident les travailleurs dépourvus de documents victimes de vol de salaire à porter plainte devant les tribunaux du travail. À Hambourg, le syndicat MigrAr aide les travailleurs sans documents à porter plainte contre leur employeur et – si aucune solution n'est trouvée – à porter plainte devant le tribunal du travail. Les partenariats avec la société civile sont également une stratégie clé pour réduire efficacement la détention. Certains États se tournent vers des solutions de rechange dirigées par des ONG, fondées sur la gestion des cas et l'engagement avec les migrants. PICUM et l'International Detention Coalition ont créé le Réseau européen des alternatives à la détention en 2017. Le réseau soutient des projets en Bulgarie, à Chypre, en Pologne et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Au

cours de sa première année, le projet pilote bulgare a travaillé avec 50 migrants, principalement des hommes, et a montré un taux de conformité élevé. Plutôt que d'être détenus, ces migrants ont été suivis par un travailleur social d'une ONG ; au bout d'une année, 48 étaient toujours parties prenantes au projet et seuls deux avaient pris la fuite. PICUM a également noté que les partenariats avec la société civile peuvent contribuer à la mise en œuvre du pacte mondial et a suggéré d'examiner d'autres mécanismes des Nations Unies qui fonctionnent bien à cet égard. Par exemple, le Conseil des droits de l'homme a mis au point un mécanisme pour garantir un rôle systématique et défini à la société civile, et le mécanisme tripartite de l'OIT peut également être envisagé pour s'étendre au-delà des syndicats afin d'inclure des acteurs plus larges de la société civile.

M. Takgon Lee, avocat, Fondation Doncheon, Comité des organisations de la société civile de la République de Corée, a présenté, lors du premier atelier, des études de cas de partenariats récents avec des acteurs non étatiques en République de Corée. Autrefois pays d'émigration, la République de Corée est aujourd'hui un pays d'accueil. Les migrants de longue durée sont actuellement plus nombreux que ceux de courte durée, et le pourcentage de migrants dans la population augmente régulièrement. La migration familiale augmente rapidement, tandis que le nombre de sans-papiers reste stable à 200 000. Au niveau de l'élaboration des politiques, un plan quinquennal de base pour la politique d'immigration a été élaboré par la Commission des politiques à l'égard des étrangers, tandis qu'un plan quinquennal de soutien aux familles multiculturelles a été élaboré par le Comité des politiques pour les familles multiculturelles. Bien qu'il y ait une participation individuelle de militants/professionnels d'organisations de la société civile dans les comités, la représentation des migrants dans les organes de gouvernance est restreinte, et la contribution des organisations publiques/de la société civile au processus d'élaboration des politiques est également limitée.

Plusieurs ONG et groupes juridiques d'intérêt public ont formé une coalition pour rédiger les recommandations des organisations de la société civile sur le pacte mondial. Pour le troisième Plan d'action national pour la promotion et la protection des droits de

l'homme, 19 séances sont en cours dans le cadre de consultations au niveau opérationnel entre les ministères concernés et les ONG. Les organisations de migrants ont présenté une recommandation globale qui sera prise en compte dans les plans d'action nationaux. Actuellement, il existe des partenariats traditionnels entre les organisations de travailleurs migrants, les syndicats, les mouvements communautaires, les femmes et d'autres groupes vulnérables. Il existe également des coalitions fondées sur des programmes avec la participation d'organisations internationales et de groupes d'avocats d'intérêt public, notamment les réseaux Korean Refugee Support Network, Universal Birth Registration Network, l'Alternative to the E-6-2 Visa Network et le Network for Improving Fundamental Rights of Migrant Children.

Mme Semhar Araia, Fondatrice et Directrice générale de Diaspora African Women's Network (DAWN) a expliqué lors du premier atelier que DAWN est un réseau mondial de femmes professionnelles de la diaspora africaine dont les membres résident aux États-Unis, en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient. Plus d'un millier de femmes professionnelles ont bénéficié de DAWN, qui leur a donné accès à des réseaux et à des opportunités professionnelles. DAWN est plus qu'un groupe de femmes, c'est une organisation de la diaspora au sein de laquelle les professionnels peuvent mettre à profit leurs compétences et leurs talents. Mme Araia a souligné l'importance des partenariats avec la diaspora pour répondre aux besoins des diasporas dans les pays de destination et d'origine. DAWN a mené des activités de sensibilisation en faveur de politiques et de partenariats aux niveaux national, régional et mondial, a établi des partenariats avec les secteurs public et privé et a fourni des informations sur des questions urgentes aux niveaux mondial et local. L'un de ces partenariats est l'International Diaspora Engagement Alliance, une plateforme en ligne qui facilite le réseautage et fournit des ressources à la diaspora. Un autre exemple est le partenariat avec des organisations gouvernementales aux États-Unis d'Amérique pour diffuser des informations aux diasporas, notamment sur les possibilités d'investissement pour les diasporas. Au Minnesota, où vit Mme Araia, les diasporas ont apporté leur contribution au niveau local sur des questions allant de la certification des qualifications à la restriction des déplacements. DAWN a fourni une assistance technique à l'Union africaine, par l'intermédiaire

du bureau de la diaspora de l'Union africaine, pour l'établissement de contacts avec les diasporas.

Mme Roula Hamati, Représentante du Groupe de travail chargé de la mise en œuvre du pacte mondial et Coordinatrice du Cross-Regional Center for Refugees and Migrants (CCRM), a insisté, au cours du second atelier, sur le rôle important que joue la société civile, en collaboration avec les Nations Unies, en matière de développement des capacités. Créé pour une durée limitée, le Groupe de travail comprend vingt représentants de diverses organisations de la société civile et de l'OIM chargés de formuler des propositions précises pour associer la société civile à la mise en œuvre, notamment en matière de développement des capacités. Elle a fait observer que les nombreuses bonnes pratiques existantes devraient constituer le socle d'une participation permanente de la société civile à la mise en œuvre du pacte.

Avec la participation des migrants

S'exprimant lors du second atelier, Mme Melissa Pitotti, Directrice chargée des politiques au Conseil international des agences bénévoles, a souligné la nécessité d'investir dans les migrants en racontant leurs propres histoires afin de contrer l'actuel « narratif toxique » à leur sujet. Les représentants de l'État plurinational de Bolivie, de la République bolivarienne du Venezuela, du Yémen et du Parlement arabe ont souligné l'importance d'intégrer les perspectives des migrants.

Lors du premier atelier, M. Alkali Kallay Musa Conteh, Directeur, Bureau des affaires de la diaspora, Ministère des affaires politiques et publiques, Sierra Leone, a parlé de l'importante diaspora et émigration sierra-léonaise. Le défi pour le Gouvernement sierra-léonais et les communautés locales est de savoir comment répondre à ces tendances en matière de mobilité humaine. M. Conteh a plaidé pour l'importance de mécanismes de coordination nationale et d'un engagement régulier avec les acteurs non gouvernementaux, notamment les employeurs, les syndicats, les associations de migrants et de diasporas, les universités et, surtout, les migrants eux-mêmes, pour assurer

l'élaboration de politiques efficaces et une bonne gouvernance des migrations. En outre, les autorités locales ont un rôle clé à jouer dans la gouvernance de la migration, car les maires et les dirigeants locaux sont à l'avant-garde de la gestion de la migration et veillent à ce que la migration soit bénéfique aux migrants et aux communautés.

La Sierra Leone a développé plusieurs partenariats dans le domaine de la gouvernance des migrations. En collaboration avec l'OIM, le Gouvernement a dressé la carte des diasporas, en particulier parmi les personnes hautement qualifiées. L'objectif est de renforcer les réseaux entre les pays d'origine et les organisations de la diaspora, et d'améliorer les services nationaux. Par exemple, dans le domaine de la santé, le Bureau des affaires de la diaspora, en partenariat avec le Ministère de la santé et de l'assainissement de la Sierra Leone et l'OIM, a mis en œuvre un projet intitulé *Renforcement des capacités nationales de santé de la Sierra Leone par la participation des diasporas*, financé par le Japon. Ce programme visait à accroître la disponibilité et la qualité des soins de santé en Sierra Leone et à renforcer les capacités de la force sanitaire locale. En outre, en collaboration avec l'OIT, la Sierra Leone a créé une unité de migration de main-d'œuvre du Ministère du travail et de la sécurité sociale. D'autres initiatives de partenariat dans le domaine de l'élaboration des politiques migratoires ont conduit à l'élaboration de politiques nationales en matière migratoire et de migration de main-d'œuvre.

Conformément à la pratique établie pour les événements de l'IDM depuis 2008, afin de donner aux migrants la possibilité de faire entendre leur voix et d'interagir avec d'autres parties prenantes, une table ronde intitulée *Voix de migrants* a été organisée lors du second atelier en 2018. Elle a donné à l'auditoire l'occasion d'écouter des histoires et des expériences intéressantes sur l'autonomisation des migrants qui contribuent au renforcement des capacités de leurs compatriotes dans leurs pays d'accueil et d'origine. Comme M. Samri l'a mentionné à l'ouverture de la session, les échanges et débats sur le renforcement des capacités en matière de migration ne seraient jamais complets, globaux et ouverts sans la participation des principaux acteurs de la mobilité humaine, à savoir les migrants eux-mêmes.

Lors du second atelier, de nombreux orateurs ont souligné la nécessité pour les organisations de migrants et de diasporas de développer leurs capacités de façon à pouvoir faire face à la complexité des mouvements de personnes. Comme l'a relevé un orateur, *le rôle et la contribution des organisations de la diaspora dans le domaine du développement en général, et du développement des capacités en particulier, doivent être reconnus et appuyés afin d'en maximiser les avantages*. La table ronde *Voix de migrants* a renforcé cette perspective.



Table ronde *Voix de migrants*, IDM Genève, 9 octobre 2018. Lúcia Brüllhardt, Madalena's, Azzouz Samri, OIM, Zrinka Bralo, Migrants Organise, Djibril Diallo, ARDN. © OIM/Muse MOHAMMED

M. Djibril Diallo, Président et Directeur général du Réseau pour la Renaissance et la Diaspora Africaines (ARDN), panéliste de la table ronde intitulée *Voix de migrants*, s'est appuyé sur son expérience au PNUD pour souligner la contribution importante des diasporas au renforcement des capacités des jeunes dans leurs pays d'origine. Le programme de transfert des connaissances par l'intermédiaire des expatriés nationaux (TOKTEN) du PNUD a servi de modèle à l'ARDN, en tant que réseau dans 80 pays, pour offrir aux diasporas des possibilités de retour virtuel et physique dans leur pays d'origine afin d'y faciliter le développement économique et social.

Mme Zrinka Bralo, Directrice générale de Migrants Organise, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et Mme Lúcia Brüllhardt, Fondatrice et Présidente de Madalena's en Suisse, ont témoigné pendant la table ronde *Voix de migrants* de l'esprit des migrants et approches novatrices qu'ils apportent dans leurs entreprises.

Mme Bralo, réfugiée bosniaque, a fondé Migrants Organise³⁰, une organisation qui travaille sur quatre fronts : s'exprimer, se connecter, construire un terrain d'entente et accroître son pouvoir. Migrants Organise forme les migrants à raconter leur histoire et à faire entendre leur voix. L'organisation travaille avec des célébrités et des entreprises pour amplifier le message positif autour de la migration et mettre en évidence les problèmes qui pourraient les concerner. En se connectant, l'organisation offre des espaces d'accueil aux migrants et les met en contact avec le grand public. L'organisation instaure un terrain d'entente et aide les migrants à retrouver les compétences nécessaires pour réussir, par exemple en aidant les migrants médecins et infirmiers à mettre leurs compétences à niveau en les préparant aux examens qui les autorisent à exercer à nouveau. Dans le cadre du travail de son organisation, Mme Bralo a fondé *Women on the Move Awards*, qui récompense les femmes migrantes et réfugiées qui font un travail notoire. L'organisation promeut également l'intégration civique : naturalisation, sensibilisation à des politiques en faveur des immigrés et l'importance du vote. « Promouvoir le vote des migrants » est une initiative par laquelle les migrants et les réfugiés qui ne peuvent pas voter s'entretiennent avec des personnes qui peuvent voter afin d'améliorer leurs perspectives. Mme Bralo a souligné la nécessité de changer le discours sur la migration afin qu'il ne soit plus axé sur la vulnérabilité mais sur la résilience.

Mme Brüllhardt est une survivante de la traite d'êtres humains. Elle a créé Madalena's³¹ dans le but de fournir aux personnes qui prévoient de migrer des informations plus complètes et de meilleure qualité sur les périls de la migration. Madalena's travaille au Brésil et en Suisse. Au Brésil, Madalena's promeut des campagnes d'éducation, en particulier dans les écoles, sur les risques de la traite des êtres humains. En Suisse, Madalena's sert de plateforme qui vise à protéger, assister et autonomiser les victimes de la traite d'êtres humains, de la prostitution forcée et de la violence sexuelle. Elle aussi a parlé de la résilience des migrants, même quand ils ont subi des traitements inhumains.

Au cours du second atelier, M. Gómez Camacho a souligné que le pacte mondial est exactement le type de mécanisme nécessaire

³⁰ <http://www.migrantsorganise.org/>.

³¹ <https://www.luciaameliamadalenas.com/>.

pour atteindre ces objectifs, précisant que le mécanisme de renforcement des capacités serait sans exclusive, souple, simple d'utilisation, et bien ciblé et exempt de lourdeurs administratives.

Avec la participation des jeunes

De nombreux orateurs et participants à l'IDM de 2018 ont appelé à collaborer davantage avec les jeunes. M. Terry, Maire de Clarkston, s'exprimant lors du premier atelier, a déclaré que nos jeunes et nos jeunes dirigeants doivent avoir une place à la table des négociations, notant que les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ne se limitent pas à la génération actuelle et qu'il faudra plusieurs générations pour créer un monde plus durable et fort. Il a cité comme exemple sa ville, Clarkston, qui est « la première ville des États-Unis avec une majorité d'élus du millénaire, tous âgés de moins de 35 ans ». Il a noté que le bloc électoral le plus important aux États-Unis d'Amérique d'ici 2020 sera celui des électeurs du millénaire, et que leur engagement est nécessaire. M. Packer a noté que les organisations de la société civile s'efforcent de trouver leur place dans un contexte mondial de plus en plus interconnecté où les jeunes générations sont éduquées, qui ont le sens du civisme de grandes attentes. Les groupes de jeunes s'emploient actuellement à influencer les politiques aux niveaux national et mondial et les dirigeants mondiaux de demain en font partie. Le pouvoir d'influence technologique de la génération du millénaire s'accroît rapidement et de façon interconnectée.

M. Diallo a rappelé avec force, lors du second atelier, que, pour des millions de jeunes dans les pays pauvres, la migration offre l'espoir d'une vie meilleure. La communauté internationale ne peut pas simplement dire aux jeunes de rester chez eux, ce qui les voue à la pauvreté et à la stagnation. Les programmes d'échange avec des universités de pays riches pourraient les aider à trouver de nouvelles possibilités, de même qu'un accès plus large à l'enseignement secondaire. Malgré le risque d'une fuite des cerveaux, la solution consiste à inciter ceux qui partent à maintenir des liens avec leur pays d'origine et à apporter leurs compétences et leur expertise.

Ms Fore announced at the first workshop that UNICEF will soon launch a Global Agenda for Young People, to focus collective efforts on the 1.2 billion youth in the world today – the largest cohort in history. Along with partners in government, non-profit organizations and the private sector, UNICEF wants to co-create and accelerate new programmes that will get every young person – including young migrants – in school, training or age-appropriate employment by 2030.

Mme Fore a annoncé lors du premier atelier que l'UNICEF lancera bientôt un programme mondial en faveur des jeunes, afin de concentrer les efforts collectifs sur les 1,2 milliard de jeunes dans le monde aujourd'hui – la plus grande cohorte de l'histoire. Avec ses partenaires du gouvernement, des organisations à but non lucratif et du secteur privé, l'UNICEF veut cocréer et accélérer de nouveaux programmes qui permettront à tous les jeunes – y compris les jeunes migrants – de suivre une scolarité, une formation ou un emploi adapté à leur âge d'ici 2030.

M. Ken Okaniwa, Représentant permanent adjoint du Japon auprès des organisations internationales et Chef du Consulat du Japon à Genève, a fait observer, lors du second atelier, que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, a financé un certain nombre de mesures visant notamment à renforcer la résilience des femmes et des jeunes du nord du Mali.

Mme Ann Dao Sow, Coordinatrice principale du développement des capacités à la Banque africaine de développement s'exprimant également lors du second atelier, a indiqué que la participation des jeunes était une priorité pour la Banque. Des programmes tels que *Feed Africa* et *Jobs for Youth in Africa* ont des implications pour la migration au plus haut niveau, avec pour résultat final l'élaboration de politiques centrées sur les jeunes et une migration intra-africaine accrue mais légale régulée pour répondre à la demande de compétences. Le financement en faveur des jeunes est également assuré par le biais d'un fonds pour l'entrepreneuriat et l'innovation chez les jeunes ainsi que par le laboratoire d'innovation *Jobs for Youth in Africa*, qui se concentre sur les points chauds de la migration.

Une représentante du Grand Groupe des Nations Unies pour l'enfance et la jeunesse, a pris la parole, lors du second atelier, pour réaffirmer l'importance d'associer les jeunes aux décisions qui auront une incidence sur leur vie. Elle a fait observer que le renforcement des capacités des jeunes prépare de diverses façons la prochaine génération à faire face aux questions de migration. Le grand groupe des enfants et des jeunes facilite des activités destinées à la jeunesse qui visent à améliorer la compréhension, les connaissances et les compétences en ce qui concerne le développement durable, la participation constructive et le système des Nations Unies. Résumant les avantages d'une participation des jeunes, elle a déclaré que *collaborer avec des jeunes, c'est collaborer avec les dirigeants et les acteurs du changement*. Les gouvernements et les sociétés ont tout intérêt à s'intéresser aux capacités des jeunes migrants à cocréer des solutions et à fournir des éléments factuels et des réactions sur les incidences des pratiques migratoires. Comme l'a rappelé le représentant de l'UNICEF, en citant Anas Ansar, un jeune migrant, *une manière de rendre les migrations plus sûres et meilleures pour les jeunes consiste à nous associer aux débats*. Il faut offrir un espace qui leur permette de contribuer au processus d'établissement de stratégies, de planification et de mise en œuvre.

Le représentant de l'Uruguay a mentionné, lors du second atelier, le programme *Les Uruguayens dans le monde*³², dirigé par le Conseil de l'enseignement secondaire pour les personnes vivant à l'étranger. Ce programme permet aux jeunes expatriés de s'inscrire à des cours en ligne dans des écoles uruguayennes afin de mieux connaître leur pays et leur culture.

Renforcement de la coordination des organismes des Nations Unies

De nombreux orateurs, aux deux ateliers de l'IDM, ont affirmé la nécessité de renforcer les partenariats au niveau mondial, y compris les efforts mis en œuvre au sein du système des Nations Unies pour renforcer la collaboration. Les orateurs ont également exhorté l'Organisation à offrir son expertise

³² <https://www.ces.edu.uy/index.php/uruguayos-por-el-mundo>.

non seulement aux organismes gouvernementaux nationaux, mais aussi aux parlementaires, aux administrations locales, à la société civile et aux organismes de migrants et de diasporas, tout en incitant l'ensemble de ces acteurs à mettre en commun les meilleures pratiques et à développer les capacités des autres.

M. Lauber a souligné, lors du second atelier, que les institutions des Nations Unies doivent trouver un moyen de travailler ensemble parce que chaque institution a une expertise et un mandat spécifiques. Il a ajouté que le système des Nations Unies devait être axé sur la recherche de solutions et répondre aux besoins et capacités spécifiques des États Membres.



Table ronde, IDM Genève, 8 octobre 2018. Azzouz Samri, OIM, Sikander Khan, UNICEF, Jürg Lauber, Suisse. © OIM/Amanda NERO

Dans ses remarques liminaires lors du second atelier, Mme Arbour a souligné que le système des Nations Unies dans son ensemble devra travailler main dans la main pour aider les États et les autres parties prenantes à renforcer leurs capacités et à améliorer la gouvernance des migrations. Elle a noté que le réseau des Nations Unies sur la migration (dont l'OIM assurera la coordination et le secrétariat) puisera dans les compétences techniques et l'expérience du reste du système des Nations Unies. Les travaux de ce réseau seront ancrés dans la Charte des Nations Unies, le droit international et le Programme 2030, et tiendront compte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Il y aura un petit groupe restreint d'organismes

des Nations Unies au cœur du réseau, une composition élargie issue du système des Nations Unies et un petit nombre de groupes de travail. De nombreux orateurs, dont des représentants du Sénégal, du Bangladesh et du Népal, se sont félicités de la création de ce nouveau réseau ainsi que du rôle de chef de file joué par l'OIM dans l'organisation et le secrétariat du réseau.

M. José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a contribué au premier atelier par un message vidéo. Il a souligné que s'il est essentiel de garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières, cet objectif ne peut toutefois être atteint que si les personnes ont le choix de migrer. Ses services s'emploient à minimiser les facteurs d'émigration négatifs, tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire et le changement climatique tout en s'efforçant de renforcer la résilience dans les communautés touchées. Dans ce contexte, les partenariats sont au cœur du travail de l'action menée par la FAO. Il a évoqué l'importance d'intégrer l'agriculture et les gouvernements ruraux dans les partenariats existants et dans les négociations en vue du pacte mondial.

Dr. Ranieri Guerra, Sous-Directeur général chargé du Groupe Initiatives spéciales à l'OMS, a décrit le mandat institutionnel de l'OMS pour la santé des migrants lors du premier atelier : soutenir des services efficaces pour les migrants sans diminuer la qualité des services pour les autochtones. Il a montré clairement que les migrations sont prévisibles et que, par conséquent, les pays d'origine, de transit et de destination doivent y être préparés. Il a décrit les efforts concertés faits par l'OMS et l'OIM qui permettront aux deux organisations de collaborer à l'avenir sur des questions de migration. Elles procéderont à des évaluations sanitaires de migrants dans différents États, et établiront un plan d'action mondial qu'elles soumettront aux États pour acceptation en 2019. L'OMS élabore actuellement un plan d'action mondial pour la santé des migrants, qui devrait être prêt à la fin de 2018. L'OMS offre également une assistance aux États Membres pour accroître la fourniture universelle de services de santé aux migrants. La qualité et la continuité des soins sont importantes, en particulier pour des maladies comme la tuberculose. Pour ces maladies, le droit d'accès au diagnostic et au traitement doit être garanti. L'OMS a élaboré des directives techniques qui peuvent être utilisées par les États

Membres et les partenariats, et a également lancé des cours d'été sur la santé des migrants dans différents pays.

M. Tim Martineau, Directeur exécutif adjoint en fonction de la branche Programme et Directeur chargé de la mise en œuvre de la Stratégie d'accélération, programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), a présenté, lors du premier atelier, le modèle de partenariat qui a acquis une place fondamentale dans la lutte contre le sida, et qui permet de tirer des enseignements pour la migration. Dans l'ensemble, la lutte contre le sida a enregistré de solides progrès, mais il reste encore beaucoup à faire sur la question du sida parmi les migrants d'autant plus qu'ils ont généralement des taux de prévalence plus élevés et les infections surviennent souvent après leur départ. L'OIM et l'ONUSIDA ont renouvelé leur accord de coopération pour promouvoir l'accès aux services de prévention, de traitement, de soins et d'appui en matière de VIH pour les migrants, les populations mobiles et les personnes touchées par les urgences humanitaires. L'ONUSIDA a entrepris d'élaborer avec l'OIM la base de connaissances. Ensemble, les deux organisations ont commencé à mettre en place des cadres de collaboration en Afrique subsaharienne, et ils ont également fait des progrès en Thaïlande et au Botswana.

En ce qui concerne la coordination des efforts entre différents acteurs afin de garantir une gestion humaine des migrations, Mme Grainne O'Hara, Directrice adjointe du Bureau du HCR à New York, a cité, lors du premier atelier, des exemples d'initiatives issues d'une collaboration entre le HCR et l'OIM, comme le mécanisme d'orientation qui vise à identifier, protéger et aider les migrants en situation de vulnérabilité. La réponse aux victimes de la traite élaborée conjointement avec l'OIM est un autre exemple de coordination d'efforts visant à pourvoir aux besoins de protection des migrants.



Table ronde, IDM Genève, 8 octobre 2018. Soumya Swaminathan, OMS, Roula Hamati, Cross-Regional Center for Refugees and Migrants. © OIM/Amanda NERO

Mme Soumya Swaminathan, Directrice générale adjointe chargée des programmes à l'OMS, s'exprimant lors du second atelier, a donné plusieurs exemples de coordination interinstitutions en matière de santé. Par exemple, l'OMS dirige un projet proposé pour améliorer le diagnostic et le traitement de la tuberculose et du VIH chez les migrants dans les centres de détention en Libye, en collaboration avec le Fonds mondial, l'OIM, des ONG locales, un centre collaborateur de l'OMS et les États Membres. En collaboration avec l'OIM et le HCR, le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a mis au point des outils pour évaluer les capacités du système de santé. Il s'agit de la première boîte à outils destinée à aider les États à analyser et à améliorer la réaction des systèmes de santé et leur capacité à faire face aux problèmes de santé publique posés par l'arrivée massive de réfugiés et de migrants. Des missions d'évaluation sont menées conjointement avec les ministères de la santé afin d'assurer des interventions sanitaires immédiates qui sauvent des vies et des politiques de santé sensibles aux besoins des migrants, ainsi que pour améliorer la qualité des services de santé fournis et optimiser l'utilisation des structures et ressources sanitaires dans les pays de transit et de destination.

L'OMS, en tant qu'institution spécialisée chef de file dans le domaine de la santé au sein du système des Nations Unies, souscrit

pleinement au pacte mondial et se félicite de la création du réseau des Nations Unies sur la migration. L'OMS met actuellement en place une unité dédiée à la santé des migrants et des réfugiés et présentera un plan d'action mondial à l'Assemblée mondiale de la santé de 2019. Ce plan a été élaboré en collaboration avec l'OIM et le HCR, ainsi qu'avec les États et les parties prenantes concernées, notamment les migrants.

Les orateurs du second atelier ont mis en évidence l'importance des partenariats internationaux dans le renforcement des capacités en matière de migration. M. Nadir, Secrétaire général du Ministère délégué auprès du Ministre des affaires étrangères, chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration et Coprésident du FMMD, a rappelé, lors du second atelier, que le renforcement des capacités est multidimensionnel et qu'il est important de mobiliser tous les acteurs. L'Organisation des Nations Unies a un rôle particulier à jouer en veillant à ce que ce renforcement des capacités ait lieu. Les orateurs du second atelier ont approuvé la décision de l'Organisation des Nations Unies de créer un réseau des Nations Unies sur la migration pour aider les États à mettre en œuvre le pacte mondial. Ils ont également remercié l'OIM d'avoir assumé la coordination et le secrétariat. Le représentant du Belarus a suggéré que le groupe interinstitutions sur la traite des personnes puisse servir de modèle au réseau des Nations Unies sur la migration, car il travaille selon un processus ascendant et sur la base de contributions volontaires.

Un consensus semble s'établir entre les participants au second atelier sur le fait qu'une meilleure coordination interinstitutions favoriserait les synergies, accroîtrait l'efficacité et éviterait les doubles emplois. Il a également été convenu que le mécanisme de renforcement des capacités prévu par le pacte mondial était un pas dans la bonne direction pour renforcer les capacités et la cohérence des politiques. De nombreuses organisations du système des Nations Unies sont en mesure de fournir une assistance, comme en témoignent les exposés de Mme Swaminathan de l'OMS et de M. Khan de l'UNICEF.

Mme Swaminathan a expliqué comment l'OMS pourrait aider les ministères à mieux répondre aux besoins des migrants en matière de santé ainsi qu'aux effets de ces besoins, en fournissant des données et des indicateurs sur les besoins sanitaires, en diffusant des outils permettant d'évaluer les incidences et les résultats en matière de santé, en proposant des modèles pour le recyclage des professionnels de la santé, et en fournissant des informations relatives au dépistage de la tuberculose et du VIH, ainsi qu'aux tests de dépistage des maladies non transmissibles.

M. Khan a abordé les avantages de la collaboration entre l'UNICEF, l'OIM et le HCR en vue d'élaborer des modèles destinés à améliorer la protection des enfants dans les contextes de migration. S'il est vrai que les Nations Unies devraient intervenir en dernier ressort, elles peuvent néanmoins aider les États et d'autres parties prenantes à renforcer les capacités régionales, nationales et locales. À titre d'exemple, il a déclaré qu'il fallait renforcer les politiques et procédures visant à déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant, former le personnel de gestion des frontières aux politiques de protection adaptées aux enfants, élaborer des modèles de soutien psychosocial pour les enfants migrants et renforcer la coopération en matière de protection des enfants dans la gestion des frontières. Il a également noté qu'en 2017, l'UNICEF et l'OIM ont lancé conjointement la Matrice de suivi des déplacements pour les enfants en déplacement afin d'améliorer la base de données factuelles sur les besoins et les risques auxquels sont confrontés les enfants en situation de déplacement forcé ou de migration.

4. CERTAINS PARTENARIATS SONT OPÉRATIONNELS DEPUIS DE NOMBREUSES ANNÉES, MAIS D'AUTRES ONT BESOIN D'ÊTRE ENCOURAGÉS ET SOUTENUS POUR POUVOIR SATISFAIRE LES BESOINS DES ÉTATS ET DES MIGRANTS

Au cours des discussions menées dans les deux ateliers, les participants ont identifié plusieurs domaines spécifiques qui nécessitent un renforcement des partenariats pour pallier aux lacunes cruciales du système actuel de gouvernance mondiale. Il s'agit notamment de la nécessité de disposer de données plus solides, d'éliminer le travail forcé et de répondre à la situation particulière des migrants en situation de vulnérabilité. Ces discussions s'inscrivaient dans le droit fil du rapport final de M. Sutherland³³ qui demandait un programme d'action mettant en évidence, entre autres priorités, le renforcement des capacités en matière de gouvernance³⁴.

³³ A/71/728. Disponible à l'adresse <http://undocs.org/fr/>.

³⁴ Susan Martin et Sanjula Weerasinghe, « Gouvernance mondiale des migrations : Architecture actuelle et fait nouveaux », chapitre 5 du Rapport *État de la migration dans le monde 2018* (Genève, Organisation internationale pour les migrations, 2017). Disponible à l'adresse http://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_fr.pdf.

Rôle central des données

Comme l'ancien Directeur général de l'OIM, M. Swing, l'a souligné dans ses remarques finales lors du premier atelier, les données sur les migrations et l'analyse des données doivent être disponibles pour assurer une prise de décision politique efficace. Nous devons nous assurer que les États Membres développent la capacité à collecter et à partager les données. L'OIM et ses organisations partenaires sont prêtes à le faire grâce aux outils mis au point jusqu'à présent, tels que le Centre mondial d'analyse des données sur la migration et la Matrice de suivi des déplacements. Il a noté que la collaboration pour la mise en commun des données améliore notre réponse en matière de protection, ce qui est exactement ce à quoi nous aspirons : protéger les migrants et leurs familles et réduire leur vulnérabilité.

Le nouveau Directeur général de l'OIM, M. Vitorino, s'est fait l'écho de thèmes similaires dans ses remarques liminaires lors du second atelier, lorsqu'il a souligné que la collecte de données, la recherche et l'évaluation doivent sous-tendre la réponse à la migration. Au cours des deux ateliers, les participants ont souligné la nécessité d'obtenir de meilleures données en matière de migration. Par exemple, en ce qui concerne la coopération visant à améliorer les données sur les migrations, M. John Wilmoth, de la Division de la population au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, a évoqué au cours du premier atelier différents partenariats, dont des initiatives conjointes de l'UNICEF et de l'OIM en matière de données sur la migration, et un nouveau portail de données au Centre mondial d'analyse des données sur la migration.

Mme Ndioro Ndiaye, Ministre conseillère auprès du Président de la République du Sénégal, a fait valoir, lors du premier atelier, que si les statistiques guident le processus décisionnel, il faut néanmoins veiller à ce que les données disponibles soient partagées. Elle a souligné les difficultés que rencontre son pays pour réunir des données fiables, faute d'un système de collecte de données mais aussi en raison des lacunes dans le domaine des technologies et de la communication. Mme Ndiaye a insisté sur la nécessité d'une politique inclusive sur les données axée sur les partenariats afin d'encourager les synergies et la cohérence entre les initiatives sur les données, au-delà des projets et des études

sectorielles au niveau régional. Elle a conclu en soulignant que les pays africains doivent investir de manière adéquate d'allouer dans l'élaboration d'une politique ouverte et cohérente de collecte et de gestion des données.

M. Mark Hereward, Directeur associé de la Division des données, de la recherche et des politiques à l'UNICEF, a évoqué, lors du premier atelier, un récent appel à l'action lancé par l'UNICEF, l'OIM, le HCR, l'OCDE et Eurostat pour ventiler les données sur la migration par âge et par sexe, partager les données et coordonner les efforts de collecte dans les pays et par-delà les frontières. Il a présenté des mesures prises pour renforcer la collecte et l'hébergement de données à l'échelle nationale, pour améliorer la protection offerte sur la base de systèmes de données renforcés, et pour élaborer et mettre en œuvre des garanties strictes durant la collecte, le stockage et l'utilisation de données. Une innovation récente est que certains États Membres (comme le Vietnam) ont renforcé les capacités d'une enquête nationale existante en y ajoutant des questions sur les migrations. En Europe centrale et orientale, l'UNICEF travaille avec plusieurs partenaires à la collecte de données pour le suivi des enfants partant pour d'autres régions d'Europe et à l'utilisation de ces données afin d'adapter la protection des enfants. En Afrique australe, l'UNICEF collecte des données longitudinales sur les enfants avant, pendant et après la migration. L'OIM est un partenaire clé dans tous ces domaines.

M. Frank Laczko, Directeur du Centre mondial d'analyse des données sur la migration de l'OIM, a souligné, lors du premier atelier, que les données n'ont aucune valeur en soi si elles ne sont pas utilisées efficacement pour informer les politiques. C'est pourquoi, l'OIM s'efforce de bien utiliser les données, conformément aux directives relatives à la protection des données. M. Laczko a mentionné quatre initiatives conjointes récentes, dont le Forum international sur les statistiques migratoires, de l'OIM avec l'OCDE et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. La première réunion du forum a eu lieu à Paris en janvier 2018, et a réuni 700 participants de 90 pays. Elle se tiendra désormais tous les deux ans. La deuxième initiative concerne le portail de données du Centre mondial d'analyse des

données sur la migration annoncé par le Ministère allemand des affaires étrangères, élaboré en partenariat avec plusieurs organismes des Nations Unies, reposant sur le principe qu'il faut mieux utiliser les données existantes avant d'investir dans de nouvelles capacités de données.

M. Sikander Khan, Directeur, Bureau des programmes d'urgence à Genève, UNICEF, s'exprimant lors du second atelier, a relevé que des données ventilées par âge sont nécessaires pour garantir la bonne protection des enfants car selon lui, *ce que nous ne comptabilisons pas ne compte pas*. De même, le représentant du Brésil a insisté sur la nécessité de disposer de données concrètes comme base de politiques fondées sur des données factuelles. Il a noté qu'en Grèce, l'UNICEF, l'OIM et le HCR aidaient le Centre national de solidarité pour les services sociaux et l'Autorité statistique hellénique à renforcer leurs capacités de suivi et de placement des enfants non accompagnés. Au niveau européen, les trois agences ont uni leurs forces pour combler les lacunes critiques concernant les enfants en mouvement par le biais d'analyses de données et de publications conjointes, la coordination d'initiatives de recherche et un plaidoyer commun sur l'amélioration des systèmes de données administratives nationales et européennes. Mme Swaminathan a indiqué que les Nations Unies peuvent aider les États sur cette question, par exemple en les encourageant à recueillir des informations sanitaires ventilées par statut de migrant.

Droits de l'homme et travail forcé

Il faut renforcer les capacités de promotion des droits de l'homme et de lutte contre le travail forcé. La place centrale des droits de l'homme dans les partenariats et le renforcement des capacités a été soulignée par Mme Magarin, lors du second atelier, qui a souligné que le pacte mondial était fondé sur les droits de l'homme. En vertu du droit international, les migrants sont reconnus comme des êtres humains avec tous les droits associés au fait d'être un être humain.

M. Ambet Yuson, Secrétaire général de l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (BWI), a souligné, lors du

second atelier, que les droits de l'homme et l'état de droit doivent être au cœur des efforts de développement des capacités en matière de migration. Les droits de l'homme et du travail sont régulièrement bafoués. Il a noté que les migrants ont besoin d'être protégés contre des actions extralégales. Les travailleurs migrants sont souvent incapables de bénéficier de leurs droits en raison de leur statut. M. Yuson a également cité de bons exemples qui pourraient servir de modèles à d'autres. Au Qatar, par exemple, BWI a pu négocier de nouvelles normes pour les travailleurs de la construction et des accords entre elle et les entreprises qataries. Les questions abordées dans ces accords comprennent les normes de santé et de sécurité, les comités de travailleurs pour soulever les griefs des travailleurs et les politiques de recrutement équitable.

Le travail forcé et la traite figurent au nombre des violations les plus flagrantes des droits de l'homme. Comme l'a dit l'ancien Directeur général de l'OIM, M. Swing, dans son discours de clôture du premier atelier, il nous faut redoubler d'efforts pour éradiquer le travail forcé. C'est essentiel pour sauvegarder les droits des migrants. Nous nous félicitons que la question du travail forcé soit abordée dans le cadre des négociations actuelles du pacte mondial. Nous devons continuer à travailler ensemble – États, organisations internationales, secteur privé et partenaires de la société civile – pour éliminer toutes les formes d'esclavage moderne et de travail forcé.

L'ancien Directeur général de l'OIM, M. Swing, a également noté dans ses observations liminaires au premier atelier qu'en plus de travailler à l'inscription de la migration à l'ordre du jour des principales plateformes économiques consultatives, bon nombre d'entre nous travaillent actuellement sur des projets pratiques avec le secteur privé dans des domaines aussi divers que l'aide humanitaire, le recrutement éthique, le trafic des migrants et la réduction des coûts des transferts de fonds. Par le passé, le secteur privé a peut-être été plus enclin à être un observateur plutôt qu'un acteur du processus migratoire, mais cela a énormément changé ces derniers temps.

D'autres intervenants au premier atelier, dont M. Geoffrey Shaw, Ambassadeur d'Australie chargé de la lutte contre le trafic illicite de personnes et la traite d'êtres humains, ont relevé que le secteur privé est de plus en plus conscient des risques afférents

aux chaînes d'approvisionnement et qu'il est nécessaire de nouer des partenariats avec les entreprises pour s'atteler à cette question. Des partenariats novateurs ont été présentés, parmi lesquels l'Alliance 8.7, qui réunit l'OIT, l'OIM et d'autres organismes des Nations Unies, la société civile et des gouvernements en vue d'éradiquer le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains. L'Alliance a été lancée en 2016 et a pour mission d'aider tous les États Membres des Nations Unies à atteindre la cible 8.7 des objectifs du millénaire pour le développement : « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes. »

M. Shaw a également mentionné le partenariat qui a été noué entre l'OIT, l'OIM et la Fondation Walk Free afin d'établir des estimations mondiales sur l'esclavage moderne. L'OIM fournit des données tirées de sa base de données sur l'assistance aux victimes. L'Estimation mondiale de 2017 de l'esclavage moderne et du travail des enfants fournit des chiffres mondiaux et régionaux à partir desquels il est possible de mesurer les progrès des efforts déployés au niveau mondial pour atteindre la cible 8.7 des ODD. Les estimations mondiales ont également éclairé la IV^e Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants, qui s'est tenue en Argentine en novembre 2017 et qui a porté sur les questions du travail forcé et de l'emploi des jeunes de qualité. Ce type d'initiative fait également l'objet de discussions dans d'autres parties du monde. Coca-Cola mène un effort pour prévenir le travail des enfants dans l'industrie textile. Aucun groupe ne peut à lui seul s'attaquer à ce problème, mais une alliance forte de nombreux groupes peut le faire.

M. Peter Robinson, Président et Directeur général du Conseil des États-Unis pour le commerce international (USCIB) et Représentant de l'Interface des entreprises au FMMD, s'exprimant lors du premier atelier, a noté que l'Interface des entreprises a été créé en 2015 pour faire entendre la voix des entreprises à la table des discussions intergouvernementales sur la migration. Il a fait remarquer que les entreprises participent déjà à une série d'initiatives visant à un recrutement équitable et éthique et que

le monde des affaires s'est activement engagé dans les questions abordées dans le pacte mondial. Les employeurs peuvent être utiles pour identifier les besoins en compétences et établir des cadres d'évaluation des qualifications étrangères. M. Robinson a relevé que les entreprises doivent montrer plus efficacement comment les migrants utilisent leurs compétences pour enrichir l'économie et la communauté locales. Un représentant de la Fédération internationale des employeurs a affirmé que le secteur privé se félicitait d'être un partenaire dans la mise en œuvre du pacte mondial.

Pour compléter ces remarques lors du premier atelier, M. Didier Bergeret, Directeur, Durabilité sociale et Programme mondial de conformité sociale, Consumer Goods Forum, a présenté les activités que son organisation, qui compte 400 membres – entreprises, organisations multilatérales et gouvernements – met en œuvre pour éliminer le travail forcé et promouvoir le changement positif, estimant que tous les travailleurs migrants doivent jouir de la liberté de circulation (et ne pas subir de restrictions de la part des employeurs sous la forme d'abus, de menaces ou de confiscation de passeports), qu'aucun travailleur ne doit payer pour obtenir un emploi (les frais et coûts de recrutement doivent être supportés par l'employeur), et qu'aucun travailleur ne doit travailler sous la contrainte (chacun doit travailler de son plein gré). Actuellement, une grande partie des efforts visent le secteur des fruits de mer et celui de l'huile de palme en Asie, et plus particulièrement les opérations de la chaîne d'approvisionnement.

Lors du premier atelier, M. David Schilling, Directeur de programme principal, Centre interconfessionnel sur la responsabilité des entreprises (ICCR), a parlé des mesures prises par son organisation depuis cinq ans pour réduire le travail forcé. L'ICCR est une coalition de 300 investisseurs confessionnels et fondés sur des valeurs, fondée en 1971 pour engager les sociétés cotées en bourse sur un éventail de questions sociales et environnementales dans une perspective fondée sur les droits humains. Afin d'éliminer tous les frais supportés par les travailleurs, il a œuvré main dans la main avec des entreprises, des fournisseurs et des recruteurs. L'initiative *No fees*, lancée il y a quatre ans, s'est concentrée sur trois piliers : pas de frais payés par les travailleurs, pas de confiscation de passeport/ de document

personnel et des contrats écrits au moment du recrutement. Plus de 35 entreprises de différents secteurs ont aujourd'hui adopté cette politique afin de transformer le système actuel de recrutement, qui est passé de « cotisations payées par les travailleurs » aux « cotisations payées par les employeurs ».

Comme l'adoption de politiques ne suffit pas et qu'une mise en œuvre efficace est nécessaire, l'ICCR a publié en mai 2017 une série d'études de cas et de recommandations, *Best Practice Guidance for Ethical Recruitment of Migrant Workers*³⁵, qui est largement utilisée par les entreprises et autres parties prenantes, notamment les investisseurs. L'ICCR a organisé deux tables rondes multipartites sur le recrutement éthique, réunissant des entreprises de nombreux secteurs, des ONG, des investisseurs, des syndicats, des services gouvernementaux aux États-Unis d'Amérique et des institutions internationales (ONU, OIT et OIM) pour discuter et dégager un consensus sur les mesures à prendre en faveur du recrutement éthique. Reconnaisant qu'une action collective est nécessaire dans tous les secteurs et au sein des secteurs pour transformer le système de recrutement de la main-d'œuvre, l'ICCR a pris part à trois initiatives.

En 2017, le Leadership Group for Responsible Recruitment avait décidé de se concentrer sur des pays de destination spécifiques (Malaisie et Thaïlande) et les pays d'origine des travailleurs migrants étrangers dans ces deux pays afin de progresser dans la création d'une demande de recrutement responsable, d'accroître l'offre de main-d'œuvre d'origine éthique et de défendre les travailleurs migrants en favorisant le dialogue pour promouvoir une réglementation efficace et l'application du secteur du recrutement.

Le Forum des biens de consommation a adopté une résolution sur le travail forcé il y a deux ans et a décidé de se concentrer initialement sur deux chaînes d'approvisionnement : les fruits de mer et l'huile de palme. L'alliance *Responsible Business Alliance* a lancé un nouveau programme en juin 2017 intitulé *Responsible Labour Initiative*. Il s'agissait d'une initiative multi-industrielle et multipartite visant à garantir que les droits des travailleurs

³⁵ https://www.iccr.org/sites/default/files/iccrsbestpracticeguidanceethicalrecruitment05.09.17_final.pdf.

vulnérables au travail forcé dans les chaînes d’approvisionnement mondiales soient systématiquement respectés et promus. La principale innovation réside dans la mise en place d’un système d’intégrité dans lequel, par la formation, l’auto-évaluation et l’évaluation indépendante, le recruteur peut obtenir la distinction « or », qui reconnaît le comportement éthique du recruteur. L’ICCR a soutenu ces initiatives de collaboration en Asie du Sud-Est. Pour la première fois, ces trois initiatives ont agi de concert lors d’une réunion en mars 2018 en Malaisie et en Thaïlande, y compris des réunions de planification conjointes, des tables rondes en Malaisie et en Thaïlande et l’engagement conjoint des ministères gouvernementaux concernés en Malaisie et en Thaïlande. Les trois initiatives jouent un rôle important grâce à la formation des fournisseurs et des recruteurs et à la sensibilisation du gouvernement ; ce travail constituera un cas type de l’impact de l’effet de levier collectif.

M. Ely Thelot, Président du Comité de lutte contre la traite des personnes, en Haïti, a expliqué, lors du premier atelier, qu’Haïti est une source importante de migrants dans les Caraïbes, vers des pays comme le Chili, le Brésil, les îles francophones et les États-Unis d’Amérique. Des millions de personnes sont exposées au trafic. M. Thelot dit que les efforts mis en œuvre par le Gouvernement de Haïti visent à remédier aux difficultés que rencontrent des milliers de migrants haïtiens exposés au risque de traite. Le Comité national de lutte contre la traite des personnes a été créé en 2015 par le Président haïtien, qui a également mis en place la première Conférence nationale sur la traite des personnes en 2017. Le Plan national d’action contre la traite a été finalisé et doit encore être approuvé par le Ministre des affaires sociales et du travail. M. Thelot a souligné qu’une meilleure coordination de la lutte contre la traite est nécessaire, mais qu’elle ne saurait remplacer une stratégie à long terme pour contrer cette menace grave.

Pour M. Louai Turjiman, Président du Groupe de travail sur la migration au Ministère des affaires étrangères de la Libye, qui s’est exprimé lors du premier atelier, la situation migratoire actuelle est aussi une réalité dont la communauté internationale doit être consciente. Comme d’autres orateurs, M. Turjiman estime que pour relever les défis de la migration irrégulière, tels que la

traite et le trafic illicite d'êtres humains, une coopération effective et globale s'impose. Créé en novembre 2017 à l'initiative de la Libye, le Groupe de travail sur la migration va dans ce sens, en coordonnant l'assistance technique et les conseils politiques sur les approches de la migration, et en servant de plateforme pour un dialogue constructif et l'élaboration de solutions pratiques en vue de promouvoir une gouvernance des migrations efficace et humaine

M. Bradley Myles, Directeur général de Polaris, qui a pris la parole lors du premier atelier, a présenté des efforts mis en œuvre pour améliorer les données sur les victimes de la traite d'êtres humains, ainsi qu'un partenariat novateur qui venait d'être établi. Polaris est une ONG à but non lucratif qui joue un rôle de premier plan dans la lutte mondiale pour éradiquer l'esclavage moderne et rétablir la liberté des victimes de la traite d'êtres humains. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a investi dans Polaris pour assurer le fonctionnement de la permanence téléphonique nationale contre la traite. Il s'agit d'une ligne d'assistance téléphonique nationale gratuite, disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans plus de 200 langues, pour répondre aux appels, SMS et chats en direct depuis n'importe où aux États-Unis d'Amérique. La ligne d'assistance téléphonique a pour mission de mettre en relation les victimes et les survivants de la traite d'êtres humains avec des services et un soutien essentiels pour obtenir de l'aide et rester en sécurité, et de doter la communauté de la lutte contre la traite des êtres humains des outils nécessaires pour lutter efficacement contre toutes les formes de traite. Polaris a travaillé sur de nombreux cas, ce qui a conduit au partage de données avec l'OIM et vice versa. Le *Counter Trafficking Data Collaborative*, fondé par l'OIM et Polaris en 2017, est le premier centre mondial de données sur la traite, et comprend des données fournies par des organisations du monde entier. Plus de 50 000 dossiers de données sont disponibles pour être analysés, et les deux organisations ont entrepris d'inviter d'autres institutions des Nations Unies, les milieux universitaires et des organisations de la société civile à collaborer à cet égard³⁶.

Heartland Alliance International (HAI) est la branche mondiale de *Heartland Alliance for Human Needs & Human Rights*, une

³⁶ www.ctdatacollaborative.org.

famille d'organisations qui luttent depuis plus de 125 ans contre la pauvreté et en faveur de la justice sociale à Chicago, aux États-Unis. HAI est l'ONG co-chef, avec l'OIM et le HCR, de l'équipe spéciale de lutte contre la traite des êtres humains créée au sein du Groupe mondial de la protection dans l'action humanitaire. Cette équipe, mise en place en 2017, cherche à élaborer une position collective sur les interventions de lutte contre la traite dans les interventions humanitaires et à formuler des recommandations sur la meilleure façon de les intégrer systématiquement dans l'architecture humanitaire existante. L'équipe spéciale consulte et élabore des documents d'orientation et du matériel de formation en vue de leur déploiement dans différents sites sur le terrain.

Mme Liz Drew, Directrice principale par intérim chargée du développement, des politiques et des affaires extérieures à Heartland Alliance International (HAI), a parlé, lors du premier atelier, des efforts mis en œuvre par Heartland Alliance pour nouer des partenariats qui répondent aux besoins de groupes particuliers. Le Centre Kovler, créé en 1987 à Chicago, aide 350 survivants de la torture chaque année, représentant plus de 50 pays, à surmonter les traumatismes et à commencer une vie sans peur. S'appuyant sur cette expérience, HAI a également lancé des activités de sensibilisation et de formation à la mise en œuvre de la Convention contre la torture et développé des partenariats avec la société civile et le gouvernement en vue d'instaurer une culture des droits de l'homme. L'Alliance met à profit les enseignements tirés de l'expérience pour aider à répondre aux besoins complexes des nombreuses populations qui se déplacent en Irak (personnes déplacées, réfugiés de retour chez eux et autres migrants), et fournit des services juridiques aux enfants en conflit avec la loi, y compris en matière de recherche et de réunification des familles. Les plans futurs comprennent : une plus grande intégration de la programmation mondiale de HAI aux États-Unis d'Amérique ; une plus grande sensibilisation afin d'accroître l'impact mondial/national ; le développement de partenariats public-privé, y compris l'optimisation du soutien pro bono des cabinets juridiques basés à Chicago et autres prestataires de services pour renforcer les services destinés aux demandeurs d'asile aux États-Unis d'Amérique et dans le monde, notamment à travers la Méditerranée, et une utilisation plus efficace des technologies.

Lors du second atelier, Mme Linda Ristagno, Responsable des affaires extérieures de l'Association du transport aérien international (IATA), a parlé de la contribution du secteur aéronautique à la lutte contre la traite d'êtres humains, qui est un sujet de préoccupation dans de nombreuses régions. La IATA, qui représente les compagnies aériennes, a adopté une résolution, approuvée à l'unanimité par plus de 290 compagnies aériennes, dans laquelle elle dénonce la traite et s'engage à la prévenir. Une première étape a été la campagne #eyesopen visant à mieux faire comprendre la traite des personnes. La IATA a également aidé des compagnies aériennes à élaborer de politiques et de procédures internes relatives au signalement de faits de traite suspectés et à la coopération avec les forces de l'ordre. Elle offre en outre une formation sur les outils pratiques de lutte contre la traite. Mme Ristagno a précisé que nous ne pouvons pas gérer seuls la lutte contre la traite mais devons le faire en partenariat. La IATA coopère avec plus de 90 gouvernements, des organismes des Nations Unies, d'autres groupes du secteur de l'aviation et le Processus de Bali, le mécanisme consultatif régional en Asie de l'Est et du Sud-Est, dans le cadre de ces initiatives de renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la traite.

Mme Arbour a évoqué le sentiment positif qu'a suscité l'idée d'un renforcement des partenariats durant les débats sur l'IDM. Alors que le Programme 2030 incarne un projet de développement ambitieux pour le 21^e siècle dans lequel la migration est un moyen de réduire les inégalités, les partenariats revêtent une importance capitale et ne rognent pas sur la souveraineté des États. Les partenariats permettent d'établir la confiance et peuvent apporter de réels avantages en influençant de façon positive la coopération entre différents groupes. C'est par la collaboration que prend corps l'inclusion porteuse de transformations, car aucun État ne peut réussir seul. Nous sommes plus efficaces en agissant en partenariat plutôt qu'isolément.

5. LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AURA UN RÔLE TOUJOURS PLUS IMPORTANT À JOUER POUR GARANTIR LE SUCCÈS DU PACTE MONDIAL

Dans son allocution d'ouverture du second atelier, le Directeur général de l'OIM, M. Vitorino, a souligné plusieurs moyens de renforcer les capacités pour assurer la mise en œuvre effective du pacte mondial. Le premier est la création d'un réseau des Nations Unies sur la migration qui transformera la coordination des efforts au sein des Nations Unies pour soutenir les efforts des États et des autres acteurs concernés. Le deuxième est le pacte mondial, qui prévoit un mécanisme de renforcement des capacités, avec un fonds d'amorçage, pour répondre de manière proactive aux objectifs du pacte mondial. Pour que ce mécanisme soit efficace, un financement solide provenant de diverses sources s'impose.

De nombreux participants aux ateliers ont souligné l'importance du renforcement des capacités pour le pacte mondial. Les activités de renforcement des capacités migratoires doivent être intégrées à tous les niveaux de l'élaboration des politiques dans toute une série de domaines, notamment l'immigration et la gestion des frontières, les droits de l'homme, le développement, la sécurité humaine et nationale et l'environnement. Cela exige une approche pangouvernementale qui investit dans le renforcement des capacités entre de multiples agences qui se recoupent avec la migration ou qui ont une expertise pertinente.

Les intervenants du second atelier ont relevé qu'il existe un large éventail d'outils performants de développement des capacités. Par exemple, Mme Riallant a mentionné le programme conjoint OIM-PNUD sur la cohérence des politiques en matière de migration et de développement qui, en formant des fonctionnaires gouvernementaux de différents ministères d'exécution a facilité l'élaboration de politiques concertées en matière de migration.

L'établissement d'une plateforme accessible de gestion des données accessible, qui permet de mesurer le succès à l'aide d'un ensemble d'indicateurs convenus, est une bonne pratique qui devrait être promue. Des orateurs du second atelier ont fait observer que l'Indice de gouvernance des migrations (IGM)³⁷ aide effectivement à mesurer les incidences des efforts de développement des capacités. M. Ghenadie Slobodeniuc, Directeur adjoint du Bureau des relations avec la diaspora de la Chancellerie d'État de la République de Moldova, lors du second atelier, a indiqué que son pays utilise l'IGM pour suivre et évaluer les progrès de l'intégration des diasporas, des migrations et du développement, *ce qui garantit la formulation de politiques durables, cohérentes, coordonnées et fondées sur des éléments factuels*. Plus précisément, l'IGM a été utilisée pour élaborer un cadre de suivi et d'évaluation dans le domaine de la diaspora, des migrations et du développement, sur la base d'une évaluation des procédures, mécanismes et indicateurs de suivi et d'évaluation existants. Un ensemble de 65 indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) intégrés dans une matrice et regroupés en six domaines thématiques a été élaboré. La matrice a été soumise à la consultation, à la validation et à l'approbation des membres du groupe de travail interministériel. Le Gouvernement a ainsi pu suivre et évaluer les progrès du processus d'intégration. L'exercice de suivi et d'évaluation est mené chaque année en synergie avec les procédures de rapport régulières des autorités publiques centrales.

Mme Dao Sow a attiré l'attention, lors du second atelier sur les défis que posent l'évaluation et la mesure de l'impact du renforcement des capacités. Elle a noté que la mesure du développement des capacités est largement définie à la Banque africaine de développement en termes d'impact sur

³⁷ <https://migrationdataportal.org/fr/snapshots/mgi#0>.

le développement institutionnel et en particulier comme la contribution du projet mesure au renforcement des capacités institutionnelles – notamment par l’utilisation des systèmes nationaux – qui faciliteront le flux continu des avantages associés au projet. L’un des problèmes que pose la mesure du renforcement des capacités est que les résultats ne sont pas monétisés et sont donc parfois négligés. Elle a fait observer que les activités de renforcement des capacités doivent cibler des résultats précis qui peuvent être atteints, observés et attribués à l’effort investi sur la base d’un minimum d’inférences. Elle a suggéré d’investir dans les connaissances sur le renforcement des capacités en nous engageant collectivement avec les pays dans la conception d’indicateurs de renforcement des capacités et que la mise en place d’une plateforme de gestion de données accessible est une bonne pratique qui devrait être promue. Elle a en outre suggéré d’encourager l’utilisation de méthodes de mesure non traditionnelles au stade du suivi. Par exemple, les changements culturels dans les attitudes peuvent être explorés et utilisés pour définir le changement qui est empirique et pertinent pour la migration.

M. García Sáenz a souligné au cours du second atelier que de nombreux pays, dont le sien, sont des pays d’origine, de transit et de destination. Le renforcement des capacités s’impose pour tous ces liens avec la migration. M. García Sáenz a également souligné les questions qui nécessitent une plus grande capacité, notamment : l’intersection de la migration et du développement ; les alternatives à la détention pour les enfants migrants ; des politiques d’immigration efficaces, sûres, ordonnées et régulières ; la protection et l’assistance aux rapatriés, en particulier les enfants ; et les stratégies de regroupement familial. En 2016, le Congrès guatémaltèque a approuvé le Code des migrations, un recueil de lois traitant des droits de l’homme des migrants et envisageant plusieurs aspects tels que le renforcement de la sécurité migratoire du pays, la reconnaissance du droit à la migration et le respect des droits des migrants. Les dispositions du Code guatémaltèque des migrants et les modifications qui y ont été apportées comprennent : la mise en place d’un système d’immigration global coordonné par diverses institutions gouvernementales qui comprend la création d’une base de données d’informations partagées fournissant aux autorités des informations plus précises et actualisées ; la création

d'un Institut national des migrations ; la création d'un réseau de services consulaires pour aider les migrants se trouvant au Guatemala ou ceux qui se rendent à l'étranger qui souhaitent rentrer chez eux ; la conception d'un système pour rechercher des migrants disparus. Le processus d'élaboration et d'approbation du Code des migrants a comporté des dialogues publics avec des groupes de la société civile et des institutions gouvernementales et un groupe de travail national comprenant des institutions publiques, des organisations de la société civile, des établissements universitaires et le monde des affaires.

M. Okaniwa a fait observer lors du second atelier que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine a financé un certain nombre de mesures de développement des capacités afférentes à la migration. Conformément à la notion de sécurité humaine, celles-ci étaient *axées sur les personnes, globales, adaptées au contexte et orientées vers la prévention.*

M. Marden de Melo Barboza, Secrétaire aux initiatives stratégiques du Secrétariat des affaires stratégiques de la Présidence du Brésil, s'exprimant lors du second atelier, a placé la question du développement des capacités dans le contexte des mouvements massifs de populations dans des situations d'urgence. Le Brésil, où les niveaux d'immigration avaient été très faibles par le passé, a vu arriver des milliers de Haïtiens après le tremblement de terre de 2010. Le Gouvernement s'est rendu compte qu'il y avait des problèmes tels qu'une législation dépassée, un déficit de coordination au niveau gouvernemental et une mauvaise communication entre le gouvernement, le secteur privé et les migrants eux-mêmes. En réponse, le Gouvernement a renforcé le rôle de la Chambre nationale des migrations, composée de 20 membres et de 13 observateurs (dont l'OIM), chargée d'établir des directives pour les politiques migratoires nationales afin de coordonner et d'orienter les activités gouvernementales liées aux migrations, d'analyser et de formuler des recommandations sur les propositions législatives relatives aux migrations. Une nouvelle loi sur les migrations a été approuvée en 2017. Il comprenait des mesures pour la non-criminalisation de la migration, un processus de naturalisation plus rapide, des exigences plus souples en matière de visas de travail et l'égalité d'accès aux services et programmes publics.

Il est essentiel d'élaborer de nouvelles politiques migratoires car celles qui existent ne permettent pas de faire face aux réalités nouvelles. Le Brésil accueille maintenant 95 500 Vénézuéliens qui ont fui la crise qui sévit actuellement en République bolivarienne du Venezuela. Ce chiffre a considérablement augmenté depuis 2015, année où 1 003 Vénézuéliens ont été enregistrés.

M. de Melo Barboza a fait observer qu'il est difficile de renforcer les capacités dans un contexte où 74 % des Vénézuéliens s'établissent dans une zone reculée du nord du Brésil faiblement peuplée et comptant peu de services sociaux ou de ressources humaines, et a souligné le rôle central des acteurs locaux dans la prise en charge des besoins des migrants. Le Gouvernement national a fourni une assistance aux autorités locales pour les aider à répondre aux besoins des nouveaux arrivants. Il a également offert des services publics à la frontière pour réduire l'impact immédiat et a commencé à travailler à la réinstallation des migrants dans des zones ayant le potentiel d'accueillir des immigrants. Les partenariats avec des organisations internationales et des ONG, ainsi que l'appui du gouvernement fédéral à l'État de Roraima, sont essentiels à cet égard.

Mme Sima Gatea, Cofondatrice de SINGA Allemagne³⁸, a présenté lors du second atelier le travail de son organisation pour donner aux migrants et aux communautés locales les moyens de développer ensemble des solutions innovantes aux défis sociétaux. La mission de SINGA (qui signifie « connexion » dans la langue lingala parlée en République démocratique du Congo) est de rassembler les populations locales et les personnes issues de l'immigration et réfugiées pour qu'elles s'engagent ensemble dans des projets sociaux, professionnels et entrepreneuriaux. Mme Gatea a suggéré que le partage des capacités, plutôt que le développement, reflétait mieux les besoins auxquels l'IDM répondait. Dans une déclaration appuyée par d'autres orateurs, elle a relevé que les capacités déjà en place sont nombreuses, mais pas toujours réparties de façon égale entre tous les acteurs. SINGA Allemagne promeut plusieurs initiatives visant à créer des réseaux et des espaces d'échanges mutuels d'idées et de connaissances, tels que SINGA et le réseau Partners Newcomer Entrepreneurship.

³⁸ <https://singa-deutschland.com/en/home-en/>.

SINGA utilise la théorie du « réseau intelligent » selon laquelle le réseau doit avoir en son centre les objectifs d'impact et non les membres du réseau. La question devrait être : pour quels acteurs cet objectif d'impact doit-il être atteint ? De l'avis général, le partage des enseignements tirés de la mise en œuvre de nouvelles approches ou du perfectionnement d'approches existantes serait un excellent moyen d'améliorer les interventions. Même le partage des échecs est précieux. Mme Gatea a souligné que l'intensification des initiatives de renforcement des capacités constituait un défi pour la communauté internationale si l'on voulait que les capacités nécessaires à la mise en œuvre du pacte mondial soient réunies. Elle a également souligné l'importance de la terminologie. Comme d'autres orateurs l'ont également mentionné, le terme « migrant » est généralement associé à « illégal ». Pour éviter la stigmatisation des migrants, SINGA appelle les migrants « nouveaux arrivants » quel que soit leur statut. Un « nouvel arrivant » est une personne qui est arrivée dans le pays au cours des trois années précédentes.

6. L'ÉTABLISSEMENT DE PARTENARIATS ET LE DÉVELOPPEMENT DE CAPACITÉS DOIVENT FONCTIONNER EN SYNERGIE

Pour que le renforcement des capacités pour les États et les autres acteurs de la migration soit efficace, il importe de savoir clairement comment les capacités sont comprises, comment mesurer les capacités et comment évaluer les différentes initiatives de renforcement des capacités en fonction de leur efficacité.

Dans son allocution d'ouverture du second atelier, Mme Arbour a souligné que le réseau des Nations Unies sur la migration doit, à tous les stades, accorder la priorité au soutien à la mise en œuvre du Pacte par les États membres. Pour ce faire, il devra être souple et axé sur les tâches, et les efforts non redondants déjà entrepris par les différents organismes. Le Réseau devra également développer des partenariats avec des groupes extérieurs au système des Nations Unies.

Dans son allocution d'ouverture du second atelier, M. Vitorino, Directeur général de l'OIM a précisé que les pouvoirs publics, à tous les échelons, ont besoin de l'expertise et de la collaboration de la société civile, y compris des ONG, universitaires, syndicats, et groupes d'employeurs clés et, de plus en plus, le secteur privé. En œuvrant de concert, toutes ces parties prenantes peuvent contribuer à des efforts plus énergiques visant à identifier des solutions nouvelles et innovatrices et à renforcer la capacité de tirer des enseignements des succès comme des échecs, afin d'améliorer les politiques existantes.

M. Packer a montré au cours du premier atelier l'importance qu'occupe la société civile dans la gouvernance mondiale des migrations. Plus précisément, il a souligné que les besoins de renforcement des capacités à grande échelle et l'allocation de ressources nécessaires à la gouvernance du pacte mondial devraient également être bénéfiques pour organisations de la société civile, partenaires dans la mise en œuvre du Pacte.

M. Juan Eduardo Eguiguren, Représentant permanent du Chili auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève et Président du Bureau du Conseil de l'OIM, s'est fait l'écho de l'importance capitale du renforcement des capacités en soulignant, lors du second atelier, que ce ne sont pas seulement les capacités des gouvernements qui doivent être développées ; celles d'autres parties prenantes ont besoin d'être accrues aux fins de leur participation, avec les gouvernements, à la mise en œuvre du Pacte. En outre, il a précisé que les besoins de développement des capacités ne concernent pas uniquement les pays en développement, et que les pays développés doivent eux aussi continuer de renforcer leurs capacités de gestion des migrations et tirer des enseignements des nombreuses pratiques couronnées de succès qui sont en place dans des pays en développement.

Les orateurs du second atelier ont exprimé leur confiance dans le mécanisme de renforcement des capacités proposé pour accroître les capacités des États en matière de migration afin d'améliorer la gouvernance migratoire. De l'avis général, les gouvernements nationaux et locaux, les organismes régionaux et les organisations de la société civile bénéficieraient de son appui.

Pour que le renforcement des capacités s'appuie sur des données factuelles, les intervenants du second atelier ont suggéré que les pays s'engagent collectivement sur les sujets à traiter, le type de renforcement des capacités à adopter et les indicateurs pour mesurer l'efficacité. Le succès du renforcement des capacités dépendra de la qualité et de l'exactitude de la planification, ainsi que du suivi et de l'évaluation des résultats et des impacts. La planification exige des objectifs clairs qui abordent des questions que les États considèrent comme importantes pour leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques. Mme Delphine Moralis, Secrétaire générale de Terre des Hommes, a relevé que

du fait de la diversité des approches, le suivi est particulièrement important.

M. Hernández Vásquez, s'exprimant lors du second atelier, a évoqué l'expérience de son pays en matière d'élaboration de lignes directrices relatives à l'aide institutionnelle fournie aux personnes vulnérables comme une bonne pratique pour mesurer les capacités sur une question hautement prioritaire qui sauve des vies. D'autres orateurs ont confirmé que les programmes de renforcement des capacités sont les plus efficaces lorsqu'ils sont axés sur la demande des bénéficiaires et s'attaquent à des problèmes prioritaires. À l'inverse, les programmes déterminés par l'offre, qui ne sont pas conçus pour répondre aux difficultés particulières rencontrées par les acteurs de la migration, sont souvent moins efficaces. D'où la nécessité de concevoir des programmes adaptés aux besoins de diverses parties prenantes et aux réalités nationales et locales.

Les intervenants du second atelier ont parlé des difficultés et des possibilités de financement du renforcement des capacités. D'une part, le pacte mondial offre une occasion unique de contribuer à mobiliser des ressources auprès d'autres parties prenantes de manière ciblée et complémentaire. D'autre part, les ressources sont limitées. Il est donc essentiel d'établir des priorités. Le financement du nouveau réseau des Nations Unies sur la migration et du mécanisme de renforcement des capacités est une priorité absolue, comme en témoignent les nombreuses déclarations de soutien. Par exemple, Mme Magarin a noté que la finance est un fardeau majeur. Bien qu'El Salvador ait progressé en matière de migration et de politique publique, il a besoin du soutien de l'OIM, des diasporas et d'autres acteurs

Une bonne approche identifie les domaines qui comprennent des lacunes en matière de renforcement des capacités et se concentre sur les situations dans lesquelles une expertise et des ressources supplémentaires pourraient contribuer à obtenir des résultats significatifs et positifs. La participation du secteur privé au débat sur la gouvernance des migrations a été fortement recommandée lors du second atelier par un orateur qui a préconisé l'utilisation de multiples sources de financement, notamment les gouvernements, le secteur privé et les philanthropes. Les partenariats entre les acteurs de la migration et du développement

peuvent être utiles pour partager le coût du renforcement des capacités entre de multiples parties. Mme Marijke Wijnroks, Chef de cabinet au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, a estimé que la communication devrait être renforcée entre des organismes tels que l'OIM et le HCR et le Fonds au niveau du Siège et dans les pays, afin de mieux répondre aux besoins des migrants. Par exemple, l'OIM contribue à la mise en œuvre d'une subvention multi-pays pour des interventions contre la tuberculose multirésistante parmi les réfugiés afghans, les rapatriés et les populations mobiles en Afghanistan, en République islamique d'Iran et au Pakistan. Elle a noté que les environnements opérationnels difficiles représentent les trois quarts de la charge mondiale de morbidité liée au VIH, à la tuberculose et au paludisme, et que de nombreux migrants n'ont pas accès aux services de santé. Le Fonds mondial s'efforce d'intégrer les besoins des migrants en matière de santé dans son modèle, ce qui implique une communication plus étroite avec l'OIM, le HCR et au niveau national.

Les intervenants du second atelier ont également parlé de la nécessité d'améliorer l'utilisation des ressources existantes. M. Ola Henrikson, Directeur général du Département Migration et asile du Ministère de la justice de la Suède, a indiqué que les donateurs doivent reconnaître les nouvelles responsabilités de l'OIM au titre du Pacte lorsqu'ils déterminent comment ils financent l'organisation, et a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités de l'OIM. À l'heure actuelle, l'OIM est majoritairement financée par les projets, et son financement de base, qui pourrait lui permettre d'être plus stratégique et tournée vers l'avenir, est modeste. Un financement de base plus important est donc nécessaire pour que l'OIM puisse assumer ses responsabilités au regard du « Great Bargain ». En outre, les parties prenantes concernées doivent s'engager davantage. Un bon exemple de participation multipartite est le projet du Système d'intégrité du recrutement international de l'OIM, qui vise à fournir des lignes directrices pour le recrutement éthique des travailleurs migrants internationaux. Le projet démontre de manière convaincante pourquoi les employeurs devraient s'impliquer dans les questions de migration et soutenir ce travail.

Autre thème récurrent du second atelier : la nécessité de disposer d'un large éventail de ressources, pas uniquement financières. Des orateurs ont indiqué que les ressources humaines contribuent de manière significative au développement des capacités de même que les technologies, en particulier les nouvelles méthodes de communication, qui permettent d'élargir le champ des partenariats.

Les ressources devraient prendre en compte de l'efficacité à long terme du pacte mondial pour ce qui est d'encourager les meilleures pratiques dans le traitement du large éventail de questions qu'il englobe. Mme Pitotti, Directrice chargée des politiques au Conseil international des agences bénévoles, a invité les participants à se prêter à un exercice consistant à se projeter en 2030 et à faire le point sur la mise en œuvre du Pacte, à réfléchir à ses succès et à ses échecs. Un certain nombre de questions ont été posées, auxquelles une réponse doit être apportée dès maintenant afin d'assurer le succès : Quels résultats devraient avoir été obtenus en 2030 ? Quelles sont les ressources nécessaires pour y parvenir ? Quel rôle joueront la société civile et le secteur privé ? Comment les acteurs locaux seront-ils intégrés dans le processus ? Comment les jeunes seront-ils mobilisés ? Quelles synergies doivent être établies entre le Pacte et d'autres initiatives de réforme importantes, telles que le Programme 2030, pour disposer de ressources suffisantes ? Comment combler au mieux le déficit de financement ? Et comment les acteurs devraient-ils avoir à répondre de leur rôle dans la mise en œuvre du Pacte ?

Mme Pitotti a proposé des suggestions novatrices pour accroître les ressources, notamment un « jumelage prolongé » pour des expériences immersives, l'investissement dans les migrants qui racontent leurs propres histoires, les prélèvements de solidarité, les échanges inter-agences et les campagnes pour récompenser les agences de transfert d'argent qui ont baissé les taux de commission et renoncé aux frais. Elle a suggéré des mesures incitatives pour ceux qui partagent les capacités, qui planifient à l'avance et qui aident à débloquent de nouvelles ressources. Par exemple, des célébrités, des entreprises prestigieuses et des universités pourraient décerner des primes très médiatisées pour récompenser les bonnes pratiques.

CONCLUSIONS

C'est une période historique pour la gouvernance mondiale des migrations. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général des Nations Unies, intitulé *Rendre les migrations bénéfiques à tous* « le pacte mondial offre aux États Membres l'opportunité d'arrêter des mesures pratiques afin de tirer le plus grand parti des migrations et, si besoin, de demander ou d'offrir une assistance technique, des ressources ou des partenariats pour mettre en place ces mesures »³⁹. Et comme l'a conclu l'ancien Directeur général de l'OIM, M. Swing, dans ses remarques finales lors du premier atelier, il s'agit d'une année cruciale dans le domaine de la migration, car un pacte mondial sur la migration est négocié – un instrument d'orientation pour la gouvernance des migrations. Des partenariats ouverts ont été identifiés comme un outil nécessaire pour mettre en œuvre ces accords et faire en sorte que la migration fonctionne pour tous, ainsi que de manière sûre, ordonnée et régulière.

En se concentrant sur les questions clés des partenariats et du développement des capacités, les participants aux deux ateliers de l'IDM étaient conscients des opportunités et des défis actuels de la migration. Comme l'a dit Mme Arbour dans ses remarques de clôture lors du premier atelier : Les partenariats ne se bâtissent pas tout seuls. C'est à nous tous – le système des Nations Unies, les États, la société civile, les universités, le secteur privé, les médias, les migrants et les communautés d'accueil – de nous engager de manière responsable dans la migration et d'utiliser l'excellente opportunité qu'offre le pacte mondial pour favoriser les partenariats à tous les niveaux. Les participants aux ateliers étaient également conscients que la valeur ultime du pacte mondial

³⁹ A/72/643, paragraphe 30. Disponible à l'adresse https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/sg_report_fr.pdf.

réside dans sa mise en œuvre. De nombreuses suggestions ont été faites quant aux moyens d'aller au-delà des partenariats et programmes existants pour que le pacte mondial soit à la hauteur des espoirs de ses rédacteurs.

Mme Laura Thompson, Directrice générale adjointe de l'OIM, a clôturé la réunion, au cours de laquelle une multitude de questions et d'idées ont été abordées qui éclaireront la mise en œuvre du Pacte. Mme Thompson a décrit le défi que représente la mise en œuvre du pacte mondial, qui exigera de renforcer les synergies et les outils nécessaires pour évaluer les besoins et développer les capacités dans les domaines clés identifiés dans l'accord. Les représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de la société civile, du secteur privé et d'organisations de migrants et de la diaspora se sont accordés sur l'importance de nouer des partenariats pour renforcer la cohérence et la capacité à gérer l'une des questions les plus importantes du 21^e siècle. Le Pacte offre une occasion historique d'adopter une approche globale de la gestion des migrations qui respecte les droits des migrants et renforce les responsabilités souveraines des États. Si, comme l'a fait remarquer un participant, le Pacte doit être davantage qu'un document sur une étagère, il faut des capacités fortes et partagées pour le mettre en œuvre. Des capacités nouvelles et celles qui existent déjà nécessiteront des ressources humaines et financières, une impulsion et un engagement de la part des États, une volonté de participer à des actions conjointes de la part des partenaires dans tous les secteurs et à tous les échelons des pouvoirs publics, ainsi que l'adoption d'un discours constructif et d'un dialogue civil qui reconnaissent les avantages et les coûts de la migration pour les migrants, les pays d'origine et ceux de destination. L'IDM a fourni matière à réflexion sur toutes ces questions.

Les participants ont salué l'IDM, qui s'est une fois de plus avéré être un forum précieux et efficace pour des délibérations opportunes sur des questions politiques importantes relatives à la migration, et s'est positionné comme une plateforme appropriée pour réfléchir et apporter des contributions à la phase de mise en œuvre du pacte mondial.

L'IDM de 2018 s'est tenu à un moment particulièrement opportun. Comme l'a dit le Directeur général de l'OIM, M. Vitorino, dans ses remarques liminaires au second atelier : « Le pacte mondial est un nouveau point de référence pour ceux qui travaillent sur les questions de migration, y compris l'OIM. Bien que juridiquement non contraignant, il s'agit d'un cadre global qui énonce à l'intention des acteurs étatiques et non étatiques des principes directeurs relatifs à la coopération en matière de migration et au partage des responsabilités à l'égard des personnes qui migrent. » En cela, il s'inscrit dans le droit fil du Programme 2030 pour le développement durable en fixant des objectifs fondamentaux pour la communauté mondiale, qui sont en outre facilités par un certain nombre de processus de consultation et de dialogue – notamment celui qui fait l'objet de notre réunion de ce jour.

Les deux ateliers de l'IDM ont souligné le rôle central des partenariats dans le pacte mondial à tous les niveaux – au niveau national, par le biais d'approches globales de la migration, au niveau régional, par la participation croissante des organisations régionales aux questions migratoires, et au niveau mondial, par le biais du pacte mondial et d'autres organes mondiaux, tels que le nouveau réseau des Nations Unies sur la migration.

Un fort consensus s'est dégagé tout au long des deux ateliers sur le fait que les partenariats seront essentiels pour réaliser les aspirations reflétées dans le Pacte. Les États ne peuvent tout simplement pas apporter seuls les changements nécessaires. Des partenariats sont nécessaires à tous les niveaux : entre les États d'origine, de destination et de transit ; entre les gouvernements nationaux et les organismes internationaux ; entre les gouvernements, les organisations de la société civile et les migrants ; entre les différents organismes des gouvernements nationaux et entre les autorités nationales et locales. Le rôle des gouvernements locaux – un thème abordé dans les ateliers de l'IDM de 2015, 2016 et 2017 – a été mis en avant lors des ateliers de l'IDM de 2018, étant donné que ce sont les autorités locales qui sont le plus en contact direct avec les migrants.

Les ateliers ont également souligné la nécessité d'établir de nouveaux partenariats plus ouverts à tous les niveaux avec d'autres parties prenantes importantes, notamment le secteur privé, les universitaires, les groupes de la diaspora et les organisations travaillant dans des domaines connexes, tels que le développement, le changement climatique et la santé.

De nombreux participants ont évoqué la nécessité de développer des partenariats plus solides avec les migrants, et en particulier avec les jeunes migrants. Les jeunes ont un rôle important à jouer dans l'élaboration de solutions aux problèmes rencontrés par les migrants. Il est dans l'intérêt des gouvernements et des sociétés de renforcer la capacité des jeunes migrants à cocréer des solutions et à fournir des preuves et des commentaires sur l'impact des pratiques migratoires. Il faut offrir un espace qui permette aux jeunes de contribuer de manière significative tout au long du processus d'élaboration des stratégies, de planification et de mise en œuvre. Ce message a été renforcé par les orateurs du Réseau de la renaissance et de la diaspora africaine, ainsi que par la Banque africaine de développement, dont le représentant a présenté de nombreux projets de renforcement des capacités de la Banque visant à autonomiser les jeunes, tels que Boost Africa, la récente initiative conjointe Banque africaine de développement et Banque européenne d'investissement qui soutient l'autonomisation des jeunes entrepreneurs africains.

L'importance d'un renforcement des capacités en matière de migration, en particulier au niveau national, a été examinée. Le pacte mondial définit un cadre d'action ambitieux – un cadre qui renforcera la gouvernance mondiale de la migration. Pour atteindre les 23 objectifs du pacte mondial, les États et les autres parties prenantes devront agir d'une nouvelle manière et intensifier leurs efforts de collaboration.

Comme de nombreux États l'ont affirmé, les activités de renforcement des capacités migratoires doivent être intégrées à tous les niveaux de l'élaboration des politiques dans toute une série de domaines, notamment l'immigration et la gestion des frontières, les droits de l'homme, le développement, la sécurité humaine et nationale et l'environnement. Cela exige des approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et des

approches associant l'ensemble de la société qui investissent dans le renforcement des capacités parmi de multiples acteurs qui se recoupent avec la migration ou qui ont une expertise pertinente. Par exemple, les migrants et leurs représentants doivent être impliqués dans les efforts de renforcement des capacités pour apporter leurs connaissances et leurs ressources, comme l'ont affirmé les intervenants de la table ronde *Voix de migrants*.

Les participants à l'IDM de 2018 ont formulé de nombreuses suggestions sur la manière de renforcer les capacités au niveau national, notamment en s'efforçant d'améliorer la formation des garde-frontières et de renforcer la coordination des acteurs internationaux pour soutenir le développement des capacités nationales. Les participants ont donné de riches exemples d'approches régionales du renforcement des capacités, par exemple : le plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants réfugiés et migrants, le cadre politique de l'Union africaine en matière de migration pour tirer parti des avantages de la migration, l'appel du Parlement arabe au renforcement des capacités des législateurs régionaux en matière de protection des droits des migrants et des personnes déplacées, la protection des enfants et des femmes vulnérables, les soins d'urgence en cas d'arrivée massive, ainsi que plusieurs mécanismes consultatifs régionaux et bilatéraux en Amérique du Nord et centrale sur la santé et la protection des migrants.

Les participants à l'IDM se sont félicités du mécanisme de renforcement des capacités proposé dans le cadre du pacte mondial, considérant que la communauté internationale reconnaissait que pour mettre en œuvre le pacte mondial, les États et les autres parties prenantes auront besoin d'un appui pour tenir leurs engagements. Le mécanisme de renforcement des capacités proposé comprend un fonds d'amorçage, compte tenu du fait que les activités visant à atteindre de manière proactive les objectifs du pacte mondial nécessiteront un financement solide provenant de diverses sources. Les stratégies de financement à long terme offrent aux organismes la possibilité d'investir dans des aspects clés du soutien à la migration et de réduire le risque que les gouvernements soient forcés de détourner des ressources, à la dernière minute, pour faire face à des crises qui auraient pu être gérées plus efficacement à un moment antérieur. Comme

l'a déclaré la Directrice générale adjointe de l'OIM dans son allocution de clôture du second atelier, il faut aider les États à avoir la confiance nécessaire pour regarder vers l'avenir, plutôt qu'en arrière, ce qui aura une incidence sur la manière dont la migration est perçue, en tant que partie intégrante de la vie moderne et non comme un risque à minimiser. À ce titre, une partie importante sera consacrée au développement, à l'étude des causes profondes de la migration et des liens qui existent entre les deux.

Le renforcement des capacités en matière de migration ne se fait pas dans le vide, et les participants à l'atelier ont souligné la nécessité de renforcer les capacités en matière de migration conformément à d'autres grandes initiatives des Nations Unies, comme le Programme 2030, l'Accord de Paris et le financement du développement. De nouvelles formes de partenariats et de nouveaux mécanismes seront nécessaires, tels que le réseau des Nations Unies sur la migration, récemment créé, pour renforcer la collaboration. Mais pour que le réseau réussisse à apporter un soutien aux États membres, les participants l'ont exhorté à offrir son expertise aux agences gouvernementales nationales, aux parlementaires, aux gouvernements locaux, à la société civile et aux organisations de migrants et de la diaspora, tout en s'engageant avec tous ces acteurs à partager leurs meilleures pratiques et leur expertise en matière de développement des capacités. Des orateurs de l'OMS et de l'UNICEF ont donné des exemples de moyens par lesquels leurs organisations appuient le renforcement des capacités concernant l'intersection entre migration et santé et les droits de l'enfant, respectivement. De nombreux participants ont décrit positivement leurs interactions avec les initiatives de renforcement des capacités de l'OIM.

Bien qu'une attention moindre ait été accordée à la question de la mesure du succès du développement des partenariats et des capacités, plusieurs participants ont souligné que les indicateurs de gouvernance de la migration constituent un cadre qui permet de mesurer l'impact des efforts visant à développer les capacités.

Tout au long des deux ateliers de l'IDM de 2018, les participants ont souligné la relation entre les partenariats et le développement des capacités. Le développement des capacités des parties prenantes renforcera les partenariats ; en même temps, les

partenariats existants peuvent être utilisés pour renforcer les capacités. Le renforcement des partenariats et des capacités passe par l'instauration de la confiance entre les divers acteurs. Comme l'a fait remarquer M. Gómez Camacho lors du second atelier, le renforcement de la confiance mutuelle est essentiel au succès du processus de négociation du pacte mondial.

Rôle de l'Organisation internationale pour les migrations

Les discussions dans le cadre de l'IDM ont également mis en lumière le rôle central de l'OIM dans le pacte mondial. Comme l'a dit le Directeur général de l'OIM, M. Vitorino, dans ses remarques liminaires au second atelier, l'OIM s'est vu confier un rôle central dans la mise en œuvre du pacte mondial, un rôle qui exigera un engagement et un dévouement profonds. Le personnel et les membres de l'OIM sont prêts à assumer cette responsabilité, et nous nous réjouissons à la perspective de forger des partenariats plus solides au sein du système des Nations Unies, avec les États Membres et au-delà. En même temps, l'OIM respectera son ADN : une organisation décentralisée, souple, rentable, capable de fournir des solutions adaptées, proche des migrants. Les efforts visant à donner un nouveau leadership à un nouveau pacte mondial tout en préservant les atouts historiques de l'OIM seront difficiles, mais ils offriront de nouvelles possibilités passionnantes pour le rôle de chef de file de l'OIM en tant qu'organisme des Nations Unies chargé des migrations.

Bien que l'OIM ait toujours été reconnue comme l'organisation internationale chef de file en matière de migration, la situation actuelle lui offre des possibilités de renforcer son leadership. De nombreux États ont affirmé que l'adoption et la mise en œuvre du pacte mondial nécessiteront un leadership soutenu de la part de l'OIM pour fournir un appui aux États Membres et soutenir le développement de nouveaux partenariats et la revitalisation des mécanismes de collaboration existants. Comme l'ont souligné plusieurs États, des ressources humaines et financières plus solides seront nécessaires et incitera également l'OIM à utiliser les ressources existantes d'une nouvelle manière et à fixer des

priorités. Plusieurs États, dont la Suède, ont indiqué que l'OIM aura besoin d'un financement de base plus solide pour s'acquitter du rôle de chef de file que la communauté internationale lui demande d'assumer. La participation du secteur privé au débat sur la gouvernance des migrations a été fortement recommandée par les orateurs qui ont également insisté sur la diversification des sources de financement pour inclure les gouvernements, ainsi que le secteur privé et les philanthropes. Les partenariats entre les acteurs de la migration et du développement peuvent être utiles pour partager le coût du renforcement des capacités entre de multiples parties.

La création du réseau des Nations Unies sur la migration sous la direction de l'OIM offre également à l'OIM et à d'autres organismes des Nations Unies une nouvelle occasion de mettre au point un mécanisme efficace et souple afin de renforcer la coordination sur les questions migratoires. Au cours de la réunion de 2018, il a été convenu qu'une plus grande coordination interinstitutions favoriserait les synergies, augmenterait l'efficacité et éviterait les doubles emplois.

Comme Mme Arbour l'a formulé dans ses remarques finales lors du premier atelier, il est important de bâtir des partenariats et de renforcer la coopération internationale pour réaffirmer la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et pour promouvoir le progrès social et de meilleures conditions de vie, valeurs fondamentales sur lesquelles les Nations Unies se sont fondées.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes émergent des discussions des deux ateliers de l'IDM de 2018.

1. Reconnaître et affirmer le rôle central des partenariats dans le pacte mondial

Le thème central qui ressort de l'IDM – et du processus de négociation du pacte mondial – est l'importance des partenariats. Peut-être plus que tout autre problème mondial, le renforcement de la gouvernance mondiale des migrations nécessite des partenariats de toutes sortes : entre les pays, entre les différents niveaux des pouvoirs publics, et entre les différents types et niveaux d'organisation. Certains de ces partenariats sont très structurés et formels, par exemple dans des organismes des Nations Unies comme le Comité permanent interorganisations ou dans des mémorandums d'accord entre organismes internationaux et organismes régionaux. Certains sont des organisations régionales, des réseaux ou des fédérations d'organisations de la société civile. Certaines sont informelles et ad hoc, émergent en réponse à un problème particulier et se dissolvent lorsqu'elles ne sont plus nécessaires. Certains sont bilatéraux (entre deux pays), d'autres incluent tous les Membres des Nations Unies et d'autres encore représentent des « coalitions de volontaires ». Un système de gouvernance mondiale fondé sur une diversité de modèles de partenariat peut sembler ad hoc et fragmenté, mais il y a des avantages à ne pas avoir un modèle centralisé descendant. Cela permet des réponses plus souples et plus rapides aux situations émergentes.

Il faut renforcer les modèles de partenariat existants, notamment les processus consultatifs régionaux, les organisations régionales et sous-régionales et les alliances de groupes de la société civile travaillant sur la migration.

Les orateurs ont unanimement reconnu que les modèles de partenariat existants devraient être renforcés, notamment les PCR, les organisations régionales et sous-régionales et les alliances de groupes de la société civile travaillant sur la migration. Des interactions devraient être encouragées entre les différents types de partenariats existants, par exemple entre les PCR et le FMMD, MICIC et la Plateforme sur le déplacement en cas de catastrophe, le Conseil des Maires et les groupes de la diaspora, l'Union africaine et le Conseil de l'Europe, et les parties prenantes travaillant à la réalisation des OMD et celles travaillant au pacte mondial. De nouveaux modèles de partenariat devraient être explorés, en particulier pour assurer la participation effective des associations de migrants et des réseaux de jeunes aux processus existants.

2. Donner la priorité aux initiatives de renforcement des capacités

Le pacte mondial comprend un mécanisme de renforcement des capacités. Toutefois, pour qu'il soit efficace et joue le rôle qui lui est dévolu, les États et les autres parties prenantes devront mobiliser l'appui nécessaire pour traduire les bonnes intentions dans la pratique. Des ressources financières s'imposent et, peut-être plus important encore, les parties prenantes devront consacrer leur énergie à réfléchir aux capacités nécessaires à différents niveaux et aux mécanismes les plus efficaces pour développer ces capacités. Il est ressorti des discussions du second atelier que le renforcement des capacités va au-delà de la simple fourniture de programmes de formation et d'un soutien financier. L'expertise de la société civile et des groupes de migrants, du secteur privé et des universitaires a beaucoup à offrir à cet égard et doit être prise en compte dans la planification et la mise en œuvre du renforcement des capacités sur la migration. Les participants ont noté que le renforcement des capacités pourrait impliquer davantage de programmes d'échanges internationaux, de détachements de personnel et de

temps réservé dans les réunions et forums existants pour partager les meilleures pratiques. Le secteur privé pourrait apporter une expertise technique particulière à différents partenariats. Il pourrait y avoir un échange d'affectations de personnel à court terme entre les organisations gouvernementales et les ONG concernées, et les organisations publiques et privées. D'autres ont mentionné les échanges entre le personnel travaillant à la gestion des frontières dans différents pays pour partager les meilleures pratiques ; la participation des migrants et des diasporas à des tâches spécifiques au sein des ONG, des gouvernements et des organismes des Nations Unies ; et des cours en ligne organisés par des institutions universitaires sur les droits des migrants et d'autres aspects clés de la migration pour accroître les possibilités de formation offertes aux autorités nationales et locales, ainsi qu'au personnel des ONG et organisations régionales.

Pour que le mécanisme de renforcement des capacités fonctionne bien et, plus important encore, pour développer les capacités des multiples parties prenantes en matière de migration, une réflexion créatrice est nécessaire sur la manière dont il fonctionnera dans la pratique.

3. Examiner comment mesurer les progrès et l'impact des partenariats et du développement

Plusieurs orateurs ont évoqué les indicateurs de gouvernance de la migration dans le monde, mis au point par le Centre mondial d'analyse des données sur la migration (CMADIM) de l'OIM, qui peuvent servir de base aux mesures. Mais pour servir utilement à mesurer les partenariats et les capacités (qui sont toutes deux déjà incluses en tant qu'éléments clés dans les indicateurs), un travail supplémentaire est nécessaire pour cartographier les partenariats existants, analyser leur efficacité à relever les principaux défis migratoires et identifier les domaines où des travaux supplémentaires sont nécessaires. L'OIM est encouragée à s'adresser aux décideurs politiques qui s'occupent de ces questions et à la communauté universitaire pour mettre au point une série d'indicateurs pouvant servir à mesurer les capacités et l'efficacité des partenariats existants. Ce n'est pas une tâche facile, surtout

compte tenu de l'éventail des partenariats existants. Mais pour évaluer la mise en œuvre et le succès du pacte mondial, il faut réfléchir à la manière d'évaluer les progrès accomplis.

4. Renforcer la collecte et l'analyse de données

De nombreux intervenants aux deux ateliers de l'IDM de 2018 ont évoqué la nécessité d'obtenir de meilleures données sur la migration, y compris des données ventilées par sexe et par âge, et de mieux analyser ces données. L'élaboration de bonnes politiques aux niveaux infranational, national, régional et international dépend de preuves solides. Cependant, d'importantes lacunes subsistent dans la compréhension des raisons de la migration, l'analyse des différences dans les politiques migratoires et de leur impact, la compréhension des processus d'inclusion et d'intégration, et la compréhension du sort de ceux qui sont renvoyés dans leur pays d'origine. Comme l'a fait observer le Directeur général de l'OIM, M. Vitorino, lors du second atelier, nous avons besoin de meilleures données pour suivre les nouveaux schémas de migration et cartographier les caractéristiques de ceux qui se déplacent, et ici l'utilisation de la technologie moderne est centrale. Mais il ne doit pas s'agir simplement d'une agrégation de chiffres, utilisée uniquement pour indiquer le succès ou l'échec. La collecte de données devrait être utilisée intelligemment, parallèlement à la recherche qualitative et à de solides processus d'évaluation, pour former la base de politiques qui peuvent s'adapter au changement et être dotées de ressources adéquates.

5. Associer les migrants et les diasporas, en mettant l'accent sur les jeunes, dans des initiatives de partenariat et de développement des capacités

Comme l'ancien Directeur général de l'OIM, M. Swing, l'a fait remarquer lors du premier atelier, nous sommes tous déterminés à soutenir les migrants. Nous en parlons souvent. Souvent, nous parlons aussi en leur nom. Mais il est grand temps de leur donner

une voix – une voix pour qu’ils expriment leurs aspirations, leurs besoins et leurs défis. Veiller à ce que les migrants aient voix au chapitre est une tâche qui incombe aux acteurs à tous les niveaux, depuis les autorités locales jusqu’aux coalitions mondiales pour les droits des migrants. Les organisations de migrants doivent être encouragées et soutenues pour que les migrants qui participent à des partenariats soient représentatifs de groupes spécifiques. En outre, lorsqu’on demande aux migrants de participer à des réunions officielles, il faudrait leur fournir suffisamment d’informations et de renseignements généraux pour leur permettre de participer efficacement. Ce type de renforcement des capacités peut accroître la probabilité que les contributions des migrants soient appréciées et prises au sérieux par les autres parties prenantes. L’association avec les jeunes migrants était un thème des deux ateliers de l’IDM de 2018. Les organisations de migrants devraient veiller à ce que les jeunes soient représentés parmi leurs dirigeants et à ce que leurs représentants aux réunions reflètent la diversité de leurs communautés.

6. Soutenir le rôle de l’Organisation internationale pour les migrations dans la mise en œuvre et le suivi du pacte mondial

De nombreux participants ont souligné le rôle important que l’OIM sera appelée à jouer dans la mise en œuvre et le suivi du pacte mondial. Ils ont donné des exemples de la manière dont l’OIM a soutenu les efforts de leurs gouvernements nationaux et d’autres entités pour adopter des politiques et des pratiques visant à protéger plus efficacement les droits des migrants et à gérer les migrations. Ils se sont vivement félicités du rôle joué par l’OIM pour faciliter les partenariats qui ont toujours été au cœur de la gouvernance mondiale des migrations. Les États ont également indiqué qu’ils s’attendaient à ce que l’OIM joue un rôle encore plus important à l’avenir dans la mise en œuvre du pacte mondial. Ce rôle élargi exigera davantage de ressources et d’engagement de la part de l’OIM, dont beaucoup ont été soulignés lors des ateliers de l’IDM de 2018.

Si les participants aux ateliers de l'IDM de 2018 ont noté que le pacte mondial imposera de nouvelles responsabilités à toutes les parties prenantes, bon nombre ont appelé à renforcer la forte capacité opérationnelle de l'OIM en s'impliquant davantage dans les questions politiques liées à la gouvernance mondiale des migrations. L'ancien Directeur général de l'OIM, M. Swing, lors du premier atelier, et l'actuel Directeur général de l'OIM, M. Vitorino, lors du second atelier, ont tous deux souligné que l'OIM était prête à jouer pleinement son rôle et à assumer ces nouvelles responsabilités dans un esprit de coordination et de partenariat avec toutes les parties concernées.

ORDRE DU JOUR FINAL

26 et 27 mars 2018

Siège des Nations Unies, New York



Dialogue international sur la migration 2018

**DES PARTENARIATS NOVATEURS ET OUVERTS À TOUS
POUR UNE BONNE GOUVERNANCE MONDIALE
DES MIGRATIONS**

26 et 27 mars 2018,
Salle de conférence 2, Siège des Nations Unies,
New York

ORDRE DU JOUR FINAL

Le récent rapport du Secrétaire général des Nations Unies, intitulé *Rendre les migrations bénéfiques à tous*, indique que « la gestion des migrations présente un des défis les plus urgents et sérieux de la coopération internationale à notre époque ». Il est largement admis que la nature même de la migration rend la coopération indispensable. L'importance fondamentale que revêtent les partenariats en matière de migration à tous les niveaux a été l'une des principales conclusions de la réunion de bilan tenue à Puerto Vallarta (Mexique), en décembre 2017, en vue de l'élaboration d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. La nécessité de renforcer la coopération internationale avait également été l'un des messages clés du Dialogue international sur la migration (IDM) 2017, au cours duquel le Directeur général de l'OIM a souligné que la coopération internationale doit associer et prendre en compte tous les acteurs compétents – gouvernements nationaux et locaux, divers ministères, société civile, secteur privé, organisations de migrants et de la diaspora, milieux universitaires, médias et autres – et prendre acte des obligations de tous les acteurs et des engagements qui doivent être pris par tous dans le domaine des migrations internationales.

Cet évènement sera le premier de deux ateliers en 2018 qui seront consacrés au thème « Des partenariats novateurs et ouverts à tous pour une bonne gouvernance mondiale des migrations ». Les discussions dresseront l’inventaire des différents modèles de partenariat qui existent dans le domaine de la migration et en montreront l’utilité en présentant certains des outils de gestion des migrations élaborés en coopération avec divers acteurs. Les participants auront la possibilité de mettre en commun des bonnes pratiques et des expériences concernant des partenariats ouverts à tous et couronnés de succès à l’échelle locale, nationale, régionale et internationale, évalueront les résultats obtenus ainsi que les difficultés rencontrées et réfléchiront aux possibilités de reproduire et de développer de tels partenariats ailleurs.

Première journée	
9 h - 10 h	Enregistrement
10 h - 10 h 30	Ouverture <ul style="list-style-type: none"> • M. William Lacy Swing, Directeur général de l’OIM (Remarques liminaires) • Mme Henrietta Holsman Fore, Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) • M. Guy Ryder, Directeur général de l’Organisation internationale du Travail (OIT) • Mme Julie Bolcer, Commissaire adjointe en politique et communication à la Mairie de New York pour les affaires internationales
10 h 30 - 12 h	Mise en situation : Œuvrer de concert pour rendre les migrations bénéfiques à tous
	<p>Cette session jettera les bases des discussions sur la coopération visant à favoriser des migrations sûres, ordonnées et régulières dans le monde actuel. L’élaboration d’un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières offre la promesse d’un renforcement de la coopération internationale dans ce domaine. Dans ce contexte, cette session sera l’occasion d’entendre les points de vue d’acteurs clés quant aux stratégies de partenariat permettant de maximiser les avantages de la migration pour tous et de relever les défis qu’elle pose. Certains points importants seront abordés, tels que la nécessité d’associer toutes les parties tout en garantissant la cohérence et l’efficacité. En outre, des chances et des défis importants sous l’angle de la coopération internationale seront identifiés.</p> <p>Moderateur : M. William Lacy Swing, Directeur général de l’OIM</p>

	<p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Louise Arbour, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales • Mme Fatima Kyari Mohammed, Ambassadrice et Observatrice permanente de l'Union africaine auprès des Nations Unies à New York • M. José Graziano da Silva, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (message vidéo) • M. El Habib Nadir, Coprésident du Forum mondial sur la migration et le développement 2017-2018 • M. Raniero Guerra, Sous-Directeur général chargé du Groupe Initiatives spéciales, Organisation Mondiale de la Santé (OMS) • M. Tim Martineau, Directeur exécutif adjoint en fonction de la branche Programme et Directeur chargé de la mise en œuvre de la Stratégie d'accélération, ONUSIDA
12 h - 13 h	Session 1 : Œuvrer de concert pour fournir des données à l'appui de la formulation de politiques de migration
	<p>Il est nécessaire d'appuyer les efforts visant à recueillir, partager et appliquer des données fiables sur la migration, afin de faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des faits. L'Assemblée générale des Nations Unies avait, il y a quelque temps, lancé un appel en faveur de données et d'indicateurs fiables et ventilés qui soient pertinents sur le plan national et comparables sur le plan international, y compris des données sur les contributions des migrants au développement durable. Or, les mesures prises pour répondre à ces besoins demeurent souvent éparées. Cette session mettra en relief la nécessité d'une coopération et d'une concertation entre pays et disciplines pour améliorer les données sur la migration. Elle sera l'occasion de présenter quelques exemples de partenariat dans ce domaine, notamment le Forum international sur les statistiques migratoires, l'initiative sur les données migratoires menée conjointement par l'OIM et l'Organisation de coopération et de développement économiques, le manuel du <i>GMG Handbook for Improving the Production and Use of Migration Data for Development</i> et le portail de données du Centre mondial d'analyse des données sur la migration, ainsi que des outils destinés à améliorer le discours sur la migration et de faire pièce aux stéréotypes erronés.</p> <p>Modérateur : M. John Wilmoth, Directeur de la Division de la population, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES)</p>

	<p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Ndioro Ndiaye, Ministre conseillère auprès du Président de la République du Sénégal • M. Mark Hereward, Directeur associé, Division des données, de la recherche et des politiques, UNICEF • M. Bradley Myles, Directeur général de Polaris • M. Frank Laczko, Directeur du Centre d'analyse des données migratoires mondiales de l'OIM
13 h - 15 h	Pause
13 h 15 - 14 h 30	<p>Manifestation parallèle (Salle de conférence 7, Siège des Nations Unies)</p> <p><i>Migration et développement rural : Mise en commun d'expériences et facilitation de partenariats</i></p>
15 h - 16 h	<p>Session 2 : Adopter des approches communes en matière de gouvernance des migrations</p> <p>Les Etats Membres attendent du système des Nations Unies, y compris l'OIM, qu'il suive de bonnes pratiques en matière de partenariats et de coordination pour les aider à garantir des migrations sûres, ordonnées et régulières. Cette session sera consacrée aux moyens les mieux à même de maximiser les avantages de coopérer à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies, et à la manière de renforcer les partenariats. Elle offrira aux principaux acteurs l'occasion de présenter des partenariats et des outils élaborés collectivement, tels que le manuel du GMG <i>Mainstreaming Migration into Development Planning: A Handbook for Policy-makers and Practitioners</i> et les activités de renforcement des capacités connexes ; le Cadre de gouvernance des migrations et les indicateurs de gouvernance des migrations le Système d'intégrité du recrutement international et les Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable de l'OIT ; et d'autres initiatives visant à s'attaquer aux violations des droits du travail et des droits de l'homme. Enfin, les Etats et d'autres acteurs auront la possibilité de présenter des exemples d'approches associant l'ensemble de la société et des pouvoirs publics qui visent à intégrer la migration dans les politiques nationales.</p> <p>Modératrice : Mme Roula Hamati, Cross-Regional Center for Refugees and Migrants, Coordinatrice des consultations régionales de la société civile sur le pacte mondial sur les migrations dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord</p>

	<p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Maria Manuel Leitão Marques, Ministre de la présidence et de la modernisation administrative, Portugal • M. Alejandro Solano Ortiz, Vice-Ministre des relations extérieures, Costa Rica • Mme Daniela Morari, Secrétaire d'Etat, Ministère des affaires étrangères et de l'intégration européenne, République de Moldova • M. Peter Robinson, Directeur général et Président du Conseil des Etats-Unis pour le commerce international
16 h – 18 h	Session 3 : Nouer des partenariats pour atteindre les objectifs de développement durable se rapportant à la migration
	<p>D'importantes références à la mobilité humaine figurent dans nombre des 17 objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les approches concertées sont au cœur de la mise en œuvre de ce programme. Cette session présentera divers partenariats novateurs conclus à l'échelle nationale et régionale entre des gouvernements, des acteurs non gouvernementaux et le secteur privé à l'appui de mécanismes de collaboration visant à réaliser les objectifs de développement durable se rapportant à la migration, y compris les cibles 10.7, 8.7 et 3.8, entre autres. Des exemples de partenariats seront donnés : partenariats à l'échelle nationale et régionale entre des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux, mécanismes de coordination horizontale entre les ministères chargés de la migration, et mécanismes de cohérence verticale entre les différents échelons - national, régional et mondial.</p>
16 h – 17 h	<p>Panel 1 : Réalisation des ODD : éclairages nationaux et régionaux</p> <p>Ce panel évoquera les pratiques exemplaires en matière de partenariats et les outils disponibles permettant d'améliorer la coordination des efforts déployés parmi l'ensemble des parties prenantes compétentes pour promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable se rapportant à la migration.</p> <p>Modératrice : Mme Marta Foresti, Directrice générale, Overseas Development Institute</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Sabarullah Khan, Ambassadeur et Représentant permanent adjoint de Sri Lanka auprès des Nations Unies à New York • M. Luis Miguel Hincapié, Vice-Ministre des relations extérieures, Ministère des relations extérieures du Panama, Président de la Conférence régionale sur la migration

	<ul style="list-style-type: none"> • M. José Luis Jácome, Vice-Ministre de la mobilité humaine, Equateur • M. Jürgen Schulz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès des Nations Unies à New York
17 h - 18 h	<p>Panel 2 : Elimination du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite d'êtres humains</p> <p>Etant donné que les Etats ne peuvent pas, à eux seuls, éliminer le travail forcé, la traite d'êtres humains et l'esclavage moderne, un second panel, axé sur les solutions, s'emploiera à déterminer dans quelle mesure il est nécessaire de renforcer la participation du secteur privé et de nouer des partenariats novateurs pour renforcer la protection des travailleurs migrants et atteindre la cible 8.7.</p> <p>Modérateur : M. Shawn MacDonald, Directeur général, Verité</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Geoffrey Shaw, Ambassadeur chargé de la lutte contre le trafic illicite de personnes et la traite d'êtres humains, Australie ; Président, Groupe mondial de coordination de l'Alliance 8.7 • M. Didier Bergeret, Directeur, Durabilité sociale et Programme mondial de conformité sociale, The Consumer Goods Forum • M. David Schilling, Directeur de programme principal, Interfaith Center on Corporate Responsibility

Seconde journée	
10 h - 11 h 30	Session 4 : Agir ensemble pour fournir assistance et protection aux migrants en situation de vulnérabilité
	<p>Cette session sera consacrée aux cadres de partenariat mis en place pour répondre avec efficacité aux besoins des populations vulnérables. La fourniture en temps voulu d'une réponse efficace exige de la part de toutes les parties prenantes qu'elles redoublent d'efforts pour renforcer les capacités et travailler en collaboration. Des pratiques exemplaires de partenariats entre gouvernements, organismes des Nations Unies et autres et acteurs non gouvernementaux, ainsi que des outils élaborés pour répondre aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité seront présentés. Ces outils et mécanismes de coordination sont, entre autres, la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes de l'Initiative Nansen ; les Lignes directrices relatives à la protection des migrants dans des pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle et les activités et outils de renforcement des capacités</p>

	<p>connexes ; les principes et lignes directrices du GMG sur la protection des droits de l'homme des migrants en situation de vulnérabilité, étayés par des directives pratiques ; le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire ; la Matrice de suivi des déplacements ; les équipes spéciales sur les migrations mixtes ; la consultation mondiale sur la santé des migrants ; et le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes.</p> <p>Modératrice : Mme Laura Thompson, Directrice général adjointe de l'OIM</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Julián Curi, Directeur adjoint national des migrations, Ministère de l'intérieur, des travaux publics et du logement, Argentine • M. Ely Thélot, Président du Comité de lutte contre la traite des personnes, Haïti • M. Louai Turjiman, Président, Groupe de travail sur la migration, Ministère des affaires étrangères, Libye • Mme Liz Drew, Directrice principale par intérim chargée du développement, des politiques et des affaires extérieures, Heartland Alliance International • Mme Grainne O'Hara, Directrice adjointe, Bureau du HCR, New York
11 h 30 - 13 h	Session 5 : Coopérer à l'échelle locale : Chances et défis
	<p>La communauté internationale s'intéresse de plus en plus au rôle des autorités locales et des villes en matière de gestion et de gouvernance des migrations. Celle-ci est considérée comme l'un des principaux facteurs de réussite pour le Nouveau Programme pour les villes. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants invite les Etats à reconnaître que les villes et autres autorités locales sont les premiers intervenants face aux flux migratoires. Une bonne gouvernance des migrations contribuera également à la réalisation des objectifs de développement durable et, plus particulièrement, de l'objectif n° 11 relatif aux villes résilientes, conformément à l'impératif de ne laisser personne de côté. Les villes et municipalités se trouvent donc au cœur des discussions internationales sur les moyens de tirer parti des avantages et de relever les défis que présentent les communautés toujours plus variées et multiculturelles du monde entier. Des outils et des initiatives de collaboration relatifs à la prise en considération de la migration dans la planification locale, à la contribution des migrants au développement local, et à l'intégration seront présentés et examinés. Cette session permettra également de mettre en exergue les défis liés à la promotion des partenariats entre les parties prenantes au niveau local, ainsi que les opportunités pour des formes de collaboration novatrices.</p>

	<p>Modérateur : M. Filiep Decorte, Directeur Adjoint, Bureau de liaison d'ONU-Habitat à New York</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Edward Terry, Maire de Clarkston (Etats-Unis d'Amérique) • M. Osman Toprak, Adjoint au maire de Gaziantep (Turquie) • M. Abdoulaye Mar Dieye, Sous-Secrétaire général des Nations Unies et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, PNUD • Mme Eloísa de Sousa Arruda, Secrétaire en charge des droits de l'homme et de la citoyenneté, São Paulo (Brésil) • Mme Anis Hidayah, Chef, Migrant Studies Research Center Migrant Care, Indonésie
13 h - 15 h	Pause
15 h - 17 h	Session 6 : Nouer des partenariats associant l'ensemble de la société pour une bonne gouvernance des migrations
	<p>Si la gestion des flux transfrontaliers de populations relève de la souveraineté des Etats, toute approche véritablement globale de la gestion des migrations, notamment dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement durable et de la promotion du Programme d'action pour l'humanité, doit être fondée sur une collaboration avec des acteurs non étatiques (société civile, secteur privé, milieux universitaires, migrants et diasporas, etc.). Une telle collaboration doit être entreprise à tous les échelons – du local au mondial. Cette session sera l'occasion de présenter des exemples de partenariats noués avec et entre des acteurs non étatiques dans divers domaines de la migration aux fins d'une gouvernance des migrations efficace et durable. Ce dialogue interactif sera également l'occasion de mettre en relief les difficultés qui se posent, et de formuler des recommandations sur la manière d'accroître la portée et les retombées des partenariats et de garantir une collaboration systématique et constructive avec la société civile, le secteur privé, les milieux universitaires, les groupes de la diaspora, les syndicats et d'autres acteurs non étatiques, y compris les migrants eux-mêmes.</p> <p>Modérateur : M. Robert Vitillo, Secrétaire général de la Commission internationale catholique pour les migrations</p>

	<p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Alkali Kallay Musa Conteh, Directeur, Bureau des affaires de la diaspora, Ministère des affaires politiques et publiques, Sierra Leone • M. Ignacio Packer, Directeur exécutif du Conseil international des agences bénévoles (CIAB) • Mme Semhar Araia, Fondatrice et Directrice générale, Diaspora African Women's Network (DAWN) • Mme Eve Geddie, Directrice Adjointe, Plateforme pour la coopération internationale concernant les sans-papiers (PICUM) • M. Takgon Lee, Avocat, Fondation Dongcheon, Comité des organisations de la société civile de la République de Corée mis en place pour donner suite au pacte mondial sur les migrations
17 h -17 h 30	Remarques de clôture
	<ul style="list-style-type: none"> • M. William Lacy Swing, Directeur générale de l'OIM • Mme Louise Arbour, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales

ORDRE DU JOUR FINAL

8 et 9 octobre 2018

Palais des Nations, Genève



Dialogue international sur la migration 2018

**VERS UNE BONNE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS :
DES PARTENARIATS POUR DÉVELOPPER
LES CAPACITÉS**

8 et 9 octobre 2018,
salle de conférence XVIII, Palais des Nations,
Genève

ORDRE DU JOUR FINAL

La seconde session du Dialogue international sur la migration 2018 approfondira la question générale des partenariats et de la coopération sous l'angle du renforcement des capacités en vue de relever les défis actuels que pose une bonne gouvernance des migrations. Tout au long des négociations sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, un appel fort avait été lancé en faveur d'un renforcement des capacités des Etats et d'autres acteurs afin qu'ils puissent en assurer la mise en œuvre, le suivi et l'examen, appel auquel se sont résolument associés les Etats Membres et d'autres parties prenantes lors de la première session de l'IDM 2018.

Selon le Groupe des Nations Unies pour le développement, le développement – ou renforcement – des capacités est le processus par lequel les individus, les organisations et la collectivité dans son ensemble libèrent, créent, renforcent, adaptent et préservent les capacités au fil des ans. Il a pour but de « maximiser l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'appropriation par les pays du développement, en faisant en sorte que les parties prenantes au niveau des pays puissent, de manière efficace, efficiente, résiliente et autonome, gérer et fournir à leurs groupes cibles les produits

et services souhaités »¹. Les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement préfèrent généralement parler de « développement des capacités » (*capacity development*) plutôt que de « renforcement des capacités » (*capacity-building*), estimant que « capacity-building » dénote une absence de capacités, tandis que « capacity development » suppose l'existence de capacités qui peuvent être consolidées².

L'élaboration et la mise en œuvre de mesures de développement des capacités nécessitent la participation d'un large éventail d'acteurs - y compris les gouvernements, les autorités locales et les organisations internationales et régionales - et exigent de formuler diverses activités à différents niveaux et dans différents domaines d'action. Dans le contexte de la migration, le développement des capacités pourrait porter, entre autres, sur la collecte et l'analyse de données, l'élaboration de pratiques consulaires efficaces, l'amélioration des systèmes de gestion des frontières, le respect des obligations internationales, la coordination et le dialogue transfrontaliers, et la mise en œuvre d'approches associant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société.

Cette seconde session de l'IDM sera l'occasion d'examiner, dans le cadre du processus relatif au pacte mondial, les moyens d'identifier les besoins et priorités des Etats et d'autres acteurs en matière de développement des capacités dans le domaine de la gouvernance des migrations, ainsi que les possibilités d'y répondre. Il permettra en outre à toutes sortes de parties prenantes de mettre en commun des exemples d'instruments et de partenariats de développement des capacités.

¹ Groupe des Nations Unies pour le développement, *Développement des capacités : Note d'orientation complémentaire relative aux PNUAD* (New York, 2017).

² A. Bester, *Capacity development: A report prepared for the United Nations Department of Economic and Social Affairs for the 2016 Quadrennial Comprehensive Policy Review* (New York, 2015).

Première journée	
9 h - 10 h	Enregistrement
10 h - 11 h	Session d'ouverture
	<p>Accueil et discours liminaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. António Vitorino, Directeur général de l'OIM • Mme Louise Arbour, Représentante spéciale du Secrétaire général pour les migrations internationales • M. Juan Eduardo Eguiguren, Représentant permanent du Chili auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, Président du Bureau du Conseil de l'OIM
11 h - 11 h 30	<p>Mise en situation</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Azzouz Samri, Chef, Division des organes directeurs, OIM
11 h 30 - 13 h	Session 1 : Faire progresser la gouvernance des migrations : cadres et processus mondiaux de développement des capacités
	<p>Cette session préparera les discussions qui suivront, en dressant un tableau d'ensemble des cadres, stratégies et processus mondiaux permettant de développer les capacités en matière migratoire, ainsi que des lacunes existantes. Elle examinera en outre les moyens de renforcer le système actuel et de l'adapter aux priorités mondiales dans le domaine de la migration. Elle abordera également les approches existantes, la possibilité d'un mécanisme mondial de développement des capacités, la gestion des connaissances, les enceintes de dialogue permanent destinées à faciliter la mise en commun d'expériences, ainsi que l'identification de bonnes pratiques et d'enseignements. Des experts représentant divers secteurs (gouvernements, société civile, secteur privé) y exposeront par ailleurs leur point de vue.</p> <p>Les questions qui orienteront les débats seront notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les cadres mondiaux existants répondent-ils aux besoins de développement des capacités dans le domaine de la migration ? Quelles sont les lacunes, les difficultés et les réponses possibles ? • La migration étant une question transversale et complexe, une collaboration entre plusieurs secteurs d'action s'impose pour développer les capacités de différents groupes d'acteurs, afin de garantir la cohérence des interventions. Quelle serait la meilleure approche à suivre pour combler le fossé existant et développer les capacités intersectorielles permettant de promouvoir un programme d'action commun sur la migration ? • Quels sont les domaines de la migration dans lesquels une consolidation des stratégies de développement des capacités serait nécessaire ?

	<p>Modérateur : M. António Vitorino, Directeur général de l'OIM</p> <p>Orateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Liduvina Magarin, Vice-Ministre des Salvadoriens de l'étranger, El Salvador • M. Juan José Gómez Camacho, Représentant permanent du Mexique auprès des Nations Unies à New York, Cofacilitateur du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières • M. Martin Chungong, Secrétaire général, Union interparlementaire • M. Ambet Yuson, Secrétaire général, Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois
13 h - 15 h	Pause
13 h 30 - 14 h 35	<p>Manifestation parallèle : Lancement de la plateforme iDiaspora</p> <p>Lieu : Palais des Nations, salle XVIII</p> <p>Modérateur : Mme Laura Thompson, Directrice générale adjointe de l'OIM</p> <p>Orateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. El Habib Nadir, Secrétaire général du Ministère délégué auprès du Ministre des affaires étrangères, chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Coprésident du FMMD • M. Colman Lyndon, Vice-Président chargé des partenariats stratégiques chez Everwise, entreprise de logiciels dans la Silicon Valley, et Membre du Comité consultatif de la plateforme iDiaspora • Mme Honey Thaljieh, Responsable de la communication institutionnelle, Fédération Internationale de Football Association (FIFA) • M. Gibril Faal, Visiting Professor in Practice à LSE et Conseiller spécial de la plateforme ADEPT
15 h - 16 h 30	Session 2 : Coordonner l'appui des Nations Unies au développement des capacités en matière de migration
	<p>Cette session sera l'occasion d'examiner et d'illustrer par des exemples les efforts de coordination et les partenariats instaurés au sein du système des Nations Unies pour appuyer les capacités des Etats et des parties prenantes concernées en matière de gouvernance des migrations. La mise en œuvre du pacte mondial exigera de renforcer les synergies et les outils nécessaires pour évaluer les besoins et développer les capacités dans les domaines clés identifiés dans l'accord. Divers outils et mécanismes de développement des capacités élaborés conjointement par</p>

	<p>des organismes des Nations Unies seront présentés. Les discussions pourraient également porter sur le projet de réseau des Nations Unies sur les migrations, destiné à dûment appuyer, à l'échelle du système, la mise en œuvre du pacte mondial.</p> <p>Les questions qui orienteront les débats seront notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment nouer et/ou renforcer des partenariats permettant de garantir une élaboration et une mise en œuvre cohérentes des mesures de développement des capacités dans le domaine de la migration ? • Quels sont les outils en place pour évaluer au mieux les besoins en matière de développement des capacités dans le domaine de la migration ? • Comment le réseau des Nations Unies sur les migrations peut-il renforcer les synergies et la coordination au sein du système ? <p>Modérateur : M. El Habib Nadir, Secrétaire général du Ministère délégué auprès du Ministre des affaires étrangères, chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, Coprésident du FMMD</p> <p>Orateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès des Nations Unies à New York, Cofacilitateur du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières • Mme Soumya Swaminathan, Directrice générale adjointe chargée des programmes, Organisation mondiale de la Santé • M. Sikander Khan, Directeur, Bureau des programmes d'urgence à Genève, UNICEF • Mme Roula Hamati, Représentante du Groupe de travail chargé de la mise en œuvre du pacte mondial sur les migrations, Coordinatrice du Cross-Regional Center for Refugees and Migrants (CCRM)
16 h 30 - 18 h	<p>Session 3 : Cadres de partenariat aux fins de développement des capacités dans le domaine de la migration à l'échelle régionale</p>
	<p>Parallèlement aux mesures prises à l'échelle mondiale pour améliorer la coordination des mesures de développement des capacités dans le domaine de la migration, des efforts analogues sont déployés et doivent continuer à être soutenus à l'échelle régionale. Cette session sera consacrée à l'examen des mécanismes et des cadres de partenariat régionaux existants qui facilitent</p>

	<p>le développement des capacités en matière de migration et dans des domaines connexes, et présentera les efforts mis en œuvre à l'échelle régionale, auxquels participent des Etats, la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs.</p> <p>Les questions qui orienteront les débats seront notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel rôle les organes et mécanismes régionaux jouent-ils en matière d'autonomisation de leurs Etats Membres et d'autres acteurs dans le domaine de la migration ? • Quelle est le meilleur moyen d'associer les acteurs non étatiques aux efforts de développement des capacités ? <p>Modérateur : M. Joseph Kofi Teye, Directeur, Centre d'études sur la migration, Ghana</p> <p>Orateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Tomáš Boček, Représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés du Conseil de l'Europe • Mme Gudelia Rangel, Secrétaire exécutive, Secrétariat exécutif de la section mexicaine, Commission sanitaire frontalière Etats-Unis–Mexique, Division générale des relations internationales du Ministère de la santé, Mexique • M. Deogratius J. Dotto, Premier Secrétaire, Département de la coopération multilatérale du Ministère des affaires étrangères, République-Unie de Tanzanie • M. Driss Oukemeni, Membre du Parlement arabe • Mme Linda Ristagno, Responsable des affaires extérieures, Association du transport aérien international
--	---

Deuxième journée	
10 h - 11 h	Voix de migrants
	<p>Présentateur : M. Azzouz Samri, Chef, Division des organes directeurs, OIM</p> <p>Orateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Djibril Diallo, Président et Directeur général, Réseau de la Renaissance africaine et de la Diaspora (ARDN) • Mme Zrinka Bralo, Directrice générale, Migrants Organise, Royaume-Uni • Mme Lúcia Brüllhardt, Fondatrice et Présidente de Madalena's, Suisse
11 h - 13 h	Session 4 : Evaluer les besoins des acteurs nationaux en matière de développement des capacités et promouvoir des solutions
	<p>Pour réaliser des progrès qualitatifs et durables en matière de gouvernance des migrations et mettre effectivement en œuvre les objectifs relatifs à la migration, il faut non seulement identifier les priorités, mais aussi évaluer les progrès enregistrés. En outre, des mécanismes de développement des capacités doivent être mis en place à l'échelle nationale et dotés d'une structure spécifique et de ressources propres, de façon à ce que le développement des capacités soit systématiquement soutenu dans les domaines prioritaires. Les programmes de développement des capacités doivent, pour être couronnés de succès, reposer sur une coopération multipartite coordonnée, associant l'ensemble des acteurs nationaux compétents (gouvernements, autorités locales, société civile, secteur privé, migrants et diaspora), tout en garantissant la convergence d'idées et de compétences. Cette session présentera des efforts de développement des capacités associant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle locale et communautaire, qui visent à parvenir à une bonne gouvernance des migrations. Les discussions pourraient, en outre, porter sur les efforts déployés pour mettre en place des mécanismes de développement des capacités dans le domaine de la migration, établir des points de référence, et examiner régulièrement les progrès réalisés en vue d'atteindre les engagements relatifs à la migration. Cette session pourrait aussi être l'occasion d'identifier les domaines dans lesquels il y a lieu de développer davantage les capacités à l'échelle nationale.</p>

	<p>Les questions qui orienteront les débats seront notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle est l'approche la plus efficace pour associer tous les acteurs • nationaux concernés aux efforts de développement des capacités ? • Quels sont les mécanismes en place à l'échelle nationale pour évaluer les besoins en matière de développement des capacités dans le domaine de la migration ? <p>Introduction à la table ronde : Mme Cécile Riallant, Spécialiste principale de la migration et du développement, OIM</p> <p>Modérateur : Mme Susan F. Martin, Professeure émérite de la chaire Donald G. Herzberg pour les migrations internationales, Université de Georgetown</p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Pablo César García Sáenz, Vice-Ministre des relations extérieures, Guatemala • M. Marden de Melo Barboza, Secrétaire aux initiatives stratégiques, Secrétariat des affaires stratégiques de la présidence du Brésil • M. Ken Okaniwa, Représentant permanent adjoint du Japon auprès des organisations internationales et Chef du Consulat du Japon à Genève • Mme Sima Gatea, Cofondatrice, SINGA Allemagne
13 h – 15 h	Pause
13 h 15 – 14 h 45	<p>Manifestation parallèle : <i>Partenariats pour le changement : Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques et assurer les conditions d'un travail décent dans le contexte du pacte mondial sur les migrations</i></p> <p>Lieu : Palais des Nations, salle XXV</p> <p>Modérateur : Mme Michelle Klein Solomon, Conseillère politique principale du Directeur général, OIM</p> <p>Orateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Sarah Lou Y. Arriola, Sous-Secrétaire, Bureau des travailleurs migrants, Ministère des affaires étrangères, République des Philippines • M. Ausamah Abdullah Al Absi, Directeur général, Autorité de réglementation du marché du travail, Royaume de Bahreïn • M. William Gois, Coordonnateur régional, Migrant Forum in Asia

15 h - 16 h	Session 5 : Mesurer les incidences du développement des capacités
	<p>Après les discussions sur les outils et mécanismes de développement des capacités disponibles à l'échelle mondiale, régionale et nationale, cette session examinera des difficultés rencontrées, des lacunes identifiées et des enseignements tirés lors des activités de développement des capacités. Elle offrira la possibilité d'examiner des outils permettant de suivre les résultats de ces activités et stratégies afin d'en évaluer les incidences, y compris les difficultés rencontrées à cet égard. Enfin, les discussions pourraient être l'occasion de suggérer des solutions visant à renforcer les effets des projets de développement des capacités.</p> <p>Les questions qui orienteront les débats seront notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les mécanismes existants permettant d'évaluer et de surveiller les incidences du développement des capacités ? • Quelles sont les difficultés qui entravent la mise en œuvre d'activités de développement des capacités, et comment peuvent-elles être résolues ? <p>Modérateur : Mme Delphine Moralis, Secrétaire générale, Terre des Hommes</p> <p>Orateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Daguer Hernández Vásquez, Sous-Directeur général, Direction générale des migrations et des étrangers, Costa Rica • M. Ghenadie Slobodeniuc, Directeur adjoint, Bureau des relations avec la diaspora, Chancellerie d'Etat de la République de Moldova • Mme Ann Dao Sow, Coordinatrice principale du développement des capacités, Banque africaine de développement, Côte d'Ivoire

16 h – 17 h 30	Session 6 : Pourvoir aux besoins de financement aux fins de développement des capacités dans le domaine de la migration
	<p>Cette session sera l'occasion d'examiner les besoins en matière de ressources pour pérenniser le développement des capacités, ainsi que les moyens d'utiliser au mieux les financements pour réaliser des économies d'échelle plus importantes aux fins du renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance des migrations. En outre, elle permettra de présenter des initiatives lancées pour financer des activités de développement des capacités qui associent des gouvernements, des organisations internationales, la société civile et le secteur privé.</p> <p>Les questions qui orienteront les débats seront notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment les ressources allouées au développement des capacités en matière de migration sont-elles dégagées ? Quelles sont les pratiques exemplaires et les stratégies permettant de gérer les ressources avec plus d'efficacité ? • Quelle est la meilleure manière de donner aux acteurs non traditionnels, notamment le secteur privé, les diasporas et les migrants, les moyens d'agir aux fins de développement des capacités ? • Comment envisager le recours à des ressources non financières aux fins de développement des capacités en matière de migration ? <p>Modérateur : Mme Laura Thompson, Directrice générale adjointe de l'OIM</p> <p>Orateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Ola Henriksson, Directeur général, Département Migration et asile, Ministère de la justice, Suède • Mme Marijke Wijnroks, Chef de cabinet, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme • Mme Melissa Pitotti, Directrice chargée des politiques, Conseil international des agences bénévoles
17 h 30 – 18 h	Remarques de clôture
	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Laura Thompson, Directrice générale adjointe de l'OIM

Série Dialogue international sur la migration

1. 82e session du Conseil; 27-29 novembre 2001 (français, espagnol, anglais), 2002
2. Compendium of Intergovernmental Organizations Active in the Field of Migration 2002 (anglais), 2002
3. Le droit international et la migration : tour d'horizon (français, espagnol, anglais), 2002
4. 84th Session of the Council; 2-4 December 2002 (anglais), 2003
5. Significant International Statements: A Thematic Compilation (anglais), 2004
6. Health and Migration: Bridging the Gap (anglais), 2005
7. Gestion du Mouvement des Personnes : Enseignements Utiles pour le Mode 4 de l'AGCS (français, espagnol, anglais), 2005
8. Intégration du Phénomène Migratoire dans les Objectifs Stratégiques de Développement (français, espagnol, anglais), 2005
9. Migrations et ressources humaines au service de la santé De la prise de conscience à l'action (français, espagnol, anglais), 2006
10. Séminaire d'experts : sur la migration et l'environnement (français, espagnol, anglais), 2008
11. Migrants et sociétés d'accueil : des partenariats prometteurs (français, espagnol, anglais), 2008
12. Making Global Labour Mobility a Catalyst for Development (anglais), 2010
13. La libre circulation des personnes dans les processus d'intégration régionale (français, espagnol, anglais), 2010
14. Gestion de la migration de retour (français, espagnol, anglais), 2010
15. Le renforcement du rôle de la migration de retour dans les efforts de développement (français, espagnol, anglais), 2010
16. Droits de l'homme et migration : Œuvrer de concert à des migrations sûres, dignes et sans risque (français, espagnol, anglais), 2010
17. Migration et mutations sociales (français, espagnol, anglais), 2011
18. Changement climatique, dégradation de l'environnement et migration (français, espagnol, anglais), 2012
19. Cycles économiques, évolution démographique et migration (français, espagnol, anglais), 2012
20. Déplacements vers un lieu sûr : conséquences migratoires des crises complexes (français, espagnol, anglais), 2012
21. La protection des migrants en périodes de crise : Réponses immédiates et stratégies durables (français, espagnol, anglais), 2012
22. Les Diasporas et le développement : Trait d'union entre la société et l'état (Conférence ministérielle sur la diaspora Centre International de Conférences, Genève, 18 et 19 juin 2013) (arabe, français, espagnol, anglais), 2013
23. Migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement (français, espagnol, anglais), 2014
24. Migration et Famille (français, espagnol, anglais), 2014
25. Conférence sur les migrants et les villes (français, espagnol, anglais), 2015
26. Suivi et examen de la migration dans les objectifs de développement durable (français, espagnol, anglais), 2016
27. Renforcer la coopération internationale en matière migratoire et la gouvernance des migrations en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en 2018 (arabe, français, espagnol, anglais), 2017
28. Des partenariats novateurs et ouverts à tous pour une bonne gouvernance mondiale des migrations (français, espagnol, anglais), 2018

Les titres de cette série sont disponibles auprès de :
Organisation internationale pour les migrations
17 Route des Morillons, 1211 Genève 19
Suisse
Tel : +41.22.717 91 11; Fax : +41.22.798 61 50
E-mail : pubsales@iom.int
Internet : www.iom.int

